

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire  
   M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN  
CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
SUR LE SITE DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 4**

Séance tenue le 6 mars 2007, 19 h  
Centre communautaire intergénérationnel  
999, McEachran  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 6 MARS 2007 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
PAUL-GUY DUHAMEL .....	4
MARIE ST-ARNAUD .....	18
JEAN DÉCARIE .....	33
MARYSE-PASCALE LEDUC .....	39
MARC VANIER VINCENT .....	56
CATHERINE SÉGUIN .....	61
DANIEL MATHIEU .....	68
REPRISE DE LA SÉANCE .....	72
ANNIE CHÉLIN .....	73
CLAUDE GLADU .....	84
YVES DALLAIRE .....	89
CLAUDE RAINVILLE .....	92
STEFAN PLESZCZYNSKI .....	95
DANIEL CHARTIER .....	105
CAMIL-GASTON BRETON .....	109
JACQUES GRÉGOIRE .....	117
OLIVIER THIBOUTOT .....	117

**LE PRÉSIDENT:**

5 Bonsoir, mesdames et messieurs ! Reprise de l'audience publique sur le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont. Bienvenue à chacun, chacune !

10 Je m'appelle André Beauchamp, je suis un ancien président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et j'agis souvent comme animateur d'assemblée. Et dans le cas du présent dossier, madame Louise Roy, présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, m'a demandé de présider la présente commission, ce que j'ai accepté avec plaisir. Et je suis accompagné à cette fin par monsieur Jean-Claude Boisvert, à ma gauche, qui est architecte et qui est membre, qui est commissaire ad hoc à l'Office de consultation publique, et monsieur Louis Dériger qui est architecte du paysage et qui est également détenteur d'une maîtrise en génie.

15 Accompagne la commission, monsieur Michel Agnaïeff, à ma gauche là-bas, qui a été éducateur de carrière et qui a été président de la Commission canadienne de l'UNESCO et qui a été précédemment directeur de la CEQ. Monsieur Agnaïeff agit à titre de secrétaire de la commission et d'analyste principal.

20 La commission compte aussi sur les services de Sylvie Trudel qui est urbaniste et qui s'occupe de la logistique et de l'organisation des ateliers, ainsi que madame Estelle Beaudry, qui est étudiante et responsable de la recherche et de la documentation.

25 Je signale également à l'accueil les deux personnes que vous avez rencontrées, monsieur Gabriel Lemonde-Labrecque et monsieur Nat Than Le, ainsi qu'évidemment le secrétaire général de l'Office, monsieur Luc Doray. À la sténotypie, madame Lise Maisonneuve, et à la sonorisation, monsieur Yvon Lamontagne.

30 L'objet de la présente audience, c'est bien sûr d'analyser le projet de l'Université de Montréal, projet d'extension du campus, son campus sur la gare de triage d'Outremont. À cette fin, l'Université de Montréal a déposé une documentation qui peut être consultée à la fois à l'arrière, vous avez là la documentation écrite, ainsi que sur le site de l'audience de l'Office. Je rappelle aussi que toutes les transcriptions, tout ce qui est dit ce soir est transcrit et fait partie désormais de la dimension publique de la présente audience et peut être consulté sur le site de l'Office.

35  
40 Le but de l'exercice que nous menons est de permettre à la population intéressée par le projet de connaître le projet, d'en interroger l'ensemble des dimensions, de poser des questions à la Ville de Montréal ainsi qu'à l'université, pour ensuite émettre des opinions sur l'opportunité du projet ou sur ses différentes composantes.

45 La commission que je préside est à votre service, pour vous aider à poser vos questions et à obtenir des réponses. Je dois m'assurer que vous obtenez une réponse et parfois il m'arrive d'aller plus loin, puis de faire encore préciser davantage certains éléments.

50 Au terme de son exercice, la commission va faire deux choses : elle va faire le rapport de ce qu'elle a entendu, ce qu'on lui aura dit, des préoccupations de la population sur le présent projet et, deuxièmement, elle procédera à sa propre analyse et pourra faire des recommandations à la Ville sur la décision qui, à ses yeux, devrait être prise et de quelle façon.

55 Je n'ai pas à revenir sur l'importance du projet qui est à l'étude tant pour l'université elle-même que pour la Ville de Montréal, et le développement de la ville et de ses arrondissements.

60 La consultation publique dans la tradition de l'Office suit deux temps que vous connaissez bien : un premier temps qui est voué à l'information et aux questions, qu'on appelle nous de notre côté l'enquête; et un deuxième temps qui est relié à l'expression d'opinions dans le cadre de mémoires.

65 Alors, dans la première partie de l'audience consacrée à l'information, il y a ces soirées et ce soir normalement, c'est la dernière de cette section et ensuite, il y aura quatre soirées d'atelier dans lesquelles on pourra débattre en allant encore un peu plus loin sur quelques aspects fondamentaux du projet. Je rappelle que ces ateliers auront lieu les 14, 19 et 20 mars ici même et le 15 mars au Complexe William-Hingston.

70 Les thèmes abordés lors de ces ateliers, je présiderai ces ateliers, il y aura des personnes-ressources invitées, il y aura aussi évidemment le promoteur et la Ville de Montréal, et une fois que les invités, les témoins auront pu donner leur témoignage, il y aura un échange avec les gens présents. Si vous voulez participer à ces ateliers, vous devez vous inscrire préalablement auprès de l'Office de consultation publique, et vous pouvez là-dessus poser des questions aux gens à l'arrière qui pourront vous informer.

75 Une fois que la partie donc quête de l'information sera terminée, il y aura la période des mémoires qui aura lieu les 3 et 4 avril, et possiblement ultérieurement si le nombre des mémoires l'exige. Je rappelle que pour déposer un mémoire, vous devez le déposer auprès de l'Office d'ici le 29 mars. Il est possible, bien sûr, de présenter un mémoire oral. Souvent, les mémoires sont écrits. On demande aux gens quand ils viennent nous voir de résumer leur mémoire, puis on peut leur poser des questions. On peut aussi présenter un mémoire oral, mais pour présenter un mémoire oral, il faut quand même s'inscrire préalablement. Un mémoire oral ne veut pas dire un mémoire improvisé ou pas préparé, mais le mode de communication est simplement différent. Il faut donc s'être inscrit préalablement pour présenter un mémoire oral.

80 La rencontre de ce soir est dans le prolongement de rencontres précédentes.

85 D'habitude, il y a un exposé de l'Université de Montréal et un exposé de la Ville. Nous avons convenu de ne pas répéter cet exposé ce soir pour laisser le temps aux questions. La dernière fois que j'ai présidé ici, il restait 10 personnes sur la liste d'attente, il était manifestement trop tard pour permettre à ces personnes de poser ces questions. Alors, on va d'abord recevoir les questions donc des gens qui sont attente, qui ont bien accepté ce soir de revenir. J'espère qu'ils sont tous là et ça fait plaisir de les retrouver.

90 J'ouvre quand même le registre et s'il y a des gens qui, ce soir, veulent poser des questions, vous pouvez le faire en vous inscrivant auprès du secrétariat. Je ne garderai pas le dossier ouvert longtemps, mais pendant une demi-heure à peu près je vais laisser la chance aux gens de poser leurs questions.

95 Quand j'ai terminé jeudi soir passé au 1er mars, il y avait à Parc-Extension 6 personnes qui voulaient encore poser des questions. Je leur ai permis de formuler leurs questions, les réponses n'ont pas été données et, depuis ce temps, les réponses ont été données par écrit par l'Université de Montréal et par la Ville de Montréal. Alors, ces réponses sont maintenant  
100 accessibles, alors normalement cette partie-là est réglée.

Donc, ce soir, je devrais entendre, si ma liste est correcte, les 10 intervenants suivants pour commencer : Paul-Guy Duhamel, madame Marie St-Arnaud, monsieur Jean Décarie, Maryse-Pascale Leduc, Marc Vanier-Vincent, David Cantona, Stéphane Goyette, Raymonde  
105 Nadeau, Catherine Séguin et Daniel Mathieu. Si d'autres gens s'inscrivent, il y aura donc quelques autres personnes potentiellement.

Les règles du jeu, vous les connaissez bien. Quand vous êtes invité, vous vous assoyez là. Vous vous adressez tout le monde, s'il vous plaît, à la commission, au président  
110 pour éviter les conversations à deux qui parfois s'animent, on ne sait jamais, et vous avez droit à deux questions et un court préambule. S'il vous plaît, je vous demande d'être collaboratifs. Vous avez assez d'expérience là-dessus. Alors, un court préambule, vous posez la question et je m'assure qu'il y ait des réponses de la part des personnes intéressées, soit l'Université de Montréal, soit la Ville de Montréal, et on va progresser comme on l'a fait d'une manière si  
115 admirable dans les rencontres précédentes.

Donc, sans plus de préambule, monsieur Paul-Guy Duhamel, s'il vous plaît.

J'ai fait un petit oubli. Je voudrais inviter monsieur Simonet, qui représente ce soir  
120 l'Université de Montréal, alors de vous identifier et de présenter les membres de votre panel, s'il vous plaît.

**M. PIERRE SIMONET :**

125 Je suis Pierre Simonet. Je suis du secteur à la planification de l'Université de Montréal.

À ma gauche, donc à droite par rapport à moi, monsieur Michel Dufresne qui est urbaniste pour la firme Cardinal Hardy. Monsieur Alexandre Chabot, qui est vice-recteur adjoint et qui est responsable du cheminement de ce dossier au niveau du rectorat. Et monsieur Pierre St-Cyr qui est urbaniste et qui suit ce dossier pour l'Université de Montréal.

130

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et du côté de la Ville de Montréal?

135

**M. LUC GAGNON :**

Monsieur le président, bonsoir! Luc Gagnon, chef de division développement urbain à la Ville de Montréal. Je suis accompagné à la table ce soir par, à ma droite, monsieur Alain Tittley, chef de division communication à l'arrondissement d'Outremont et, à ma gauche, par Mathieu Bélanger, conseiller en aménagement et responsable du projet pour la division du développement urbain.

140

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Duhamel, bonsoir!

145

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

Bonsoir, monsieur le président! Donc comme vous l'avez dit, Paul-Guy Duhamel, résidant de la rue Ducharme, donc d'Outremont, et forcément riverain du projet dont il est question ce soir.

150

Avant de poser mes questions, je voudrais juste avoir des points d'éclaircissement sur les pouvoirs de l'Office de consultation publique de Montréal. Vous avez parlé que vous aviez un pouvoir consultatif.

155

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

160

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

Donc, vous ne pouvez qu'émettre des recommandations.

165

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est bien ça.

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

170

Donc, votre rapport n'est pas exécutoire.

**LE PRÉSIDENT :**

175

Non, aucunement.

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

180

D'accord. Est-ce que vous avez également le pouvoir de demander des études supplémentaires pour venir soit appuyer ou éclaircir des points qui n'ont pas pu être éclaircis au cours de l'exercice actuel?

**LE PRÉSIDENT :**

185

Ça fait partie parfois des choses qu'on peut dire que tel point pourrait faire l'objet d'études complémentaires.

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

190

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

195

Autant que je comprenne bien les rôles de l'Office évidemment, je suis plus habitué au Bureau d'audiences publiques. Sur l'Office, je peux vérifier, mais sous bénéfice d'inventaire, je pense que oui.

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

200

D'accord, parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

205

Merci.

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

210

Parce que je voulais juste faire remarquer, comme plusieurs personnes l'ont dit la semaine dernière, c'est que les études qu'on partage avec nous sont les études qui ont été demandées par le promoteur et, faute de référentiel, ça nous laisse quand même beaucoup de

questions en tête et ça serait souvent intéressant d'avoir d'autres études indépendantes qui permettront justement de valider la qualité de l'information qu'on met à notre disposition pour qu'on puisse se faire un jugement intéressant.

215 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais ça, c'est souvent à travers le questionnement qu'on peut aller vérifier ça, en questionnant justement pour voir sur quoi ou sur quelles études s'appuie un promoteur et sur quelles sources. Les références là-dessus sont absolument essentielles.

220

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

Parfait. Merci. Donc, ma première question, la semaine dernière, on a appris qu'à peu près 20 % de l'espace du projet serait consacré à des espaces verts. Est-ce qu'on peut comprendre que ce 20 % représente la dotation au fonds de parcs qui accompagne tout projet?

225

**LE PRÉSIDENT :**

On va poser la question. Monsieur Simonet?

230

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

En fait, les règlements prévoient qu'il y ait pour tout projet une dotation de 10 % pour fins de parc pour des nouveaux terrains. Donc, dans le cas présent, il faut regarder le terrain du Canadien Pacifique à proprement parler et donc, il y aura effectivement une dotation de 10 % à laquelle s'ajoute un 5 % supplémentaire. Donc, du terrain CP, on parle bien de 15 %. L'ensemble du site, parce qu'évidemment il y a déjà des parcs dans le secteur, ce sera 20 %.

235

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

240

Est-ce que je dois comprendre que du 20 %, il y en a 10 qui, en effet, vont à la dotation du fonds de parcs et il y a un 5 % supplémentaire qui reste à l'Université de Montréal mais que, au total, compte tenu déjà des espaces qui sont verts, il y aura 20 % d'espaces verts.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas ça que j'ai compris. Voulez-vous. . .

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

250

La totalité du 20 % sont des espaces verts publics versés et donc à l'arrondissement ou à la Ville d'Outremont. À ce 20 % là s'ajoute un autre pourcentage, entre 15 et 20 % d'espaces



verts privés que seront les terrains de l'Université de Montréal mais qui évidemment sont accessibles au public. Mais d'espaces verts publics, c'est bel et bien 20 %.

255

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Permettez-moi. Est-ce que vous voulez dire qu'au total, il y aura 35 % d'espaces verts?

260

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Bien, si on compte les terrains de l'Université de Montréal, notre campus est accessible au grand public, comme c'est le cas sur la montagne.

265

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

270

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Nos terrains sont qualifiés de privés, mais accessibles. Donc, effectivement, si vous comptez l'ensemble des espaces verts, on en a près de 35 %.

275

**LE PRÉSIDENT :**

Dans les espaces qui appartiennent à l'université même, il y aura 20 % là-dedans.

280

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

15 à 20 %, dépendant de la configuration des bâtiments, mais oui, il y a tout un chapelet, si on regarde, peut-être pour l'illustrer, ce qui est en vert foncé donc, ce sont les espaces verts publics, donc les parcs à proprement parler. Ce qui est en vert pâle, le chapelet de cours intérieures...

285

**LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites «publics»...

290

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Ville de Montréal.

**LE PRÉSIDENT :**

295

Très bien.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

300

Alors que ce qui est en vert pâle, les cours intérieures, tout ce qui est circuit pédestre ici ou ici, ce sont des espaces verts de l'université, des terrains privés de l'Université de Montréal mais qui vont quand même être boisés, aménagés et accessibles au public.

**LE PRÉSIDENT :**

305

Merci. On va aller vérifier auprès de la Ville de Montréal. Expliquez-moi qu'est-ce que c'est qu'un espace public comme tel et quelles sont les normes que vous appliquez dans ce genre de projet-là.

**M. LUC GAGNON :**

310

Tout d'abord, je vous confirme qu'effectivement, comme monsieur Chabot vient de l'indiquer, si on tient compte de la propriété à proprement parler du CP, donc le terrain acheté par l'Université de Montréal, il y a 10 % de ce terrain-là qui est versé à la Ville en termes d'espace public, donc des parcs qui vont être aménagés et ouverts, accessibles à tout le public par la Ville et par l'arrondissement d'Outremont.

315

S'ajoute à ça un 5 % qui va faire partie des négociations à convenir entre la Ville et l'université dans le cadre des échanges de terrains. On se rappelle que lors de la présentation du projet a été évoqué le fait que la cour de voirie actuelle serait localisée dans le secteur nord-est du site, et dans le cadre de cet échange de terrains-là, il y a 5 % de terrains que la Ville va acquérir de l'Université de Montréal et qui vont être eux aussi également intégrés dans le domaine public de la Ville en tant que parc, donc aménagés comme parc, puis accessibles au public comme parc.

325

**LE PRÉSIDENT :**

Et les terrains déjà de la Ville, la partie qui appartient à la Ville?

**M. LUC GAGNON :**

330

Les terrains qui sont déjà des parcs?

**LE PRÉSIDENT :**

335

Oui?

**M. LUC GAGNON :**

340 La plupart vont demeurer parcs à l'exception d'une partie du terrain de baseball qui est reconfigurée pour permettre le réaménagement des accès au viaduc Rockland et il y a, également à l'ouest du viaduc Rockland, le stationnement qui va être aménagé pour accueillir en grande partie le parc canin.

345 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'au total, du côté de la Ville elle-même, est-ce qu'il y aura diminution ou augmentation de ses espaces verts?

350 **M. LUC GAGNON :**

Une augmentation très, très importante.

**LE PRÉSIDENT :**

355

Merci. Est-ce que vous voyez clair dans ce qui est dit là?

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

360 Oui, tout à fait. Donc, je dois comprendre qu'il y a à peu près 15 % qui sera du domaine municipal, et donc du ressort de l'arrondissement, et donc aux frais de l'arrondissement et de ses citoyens.

**LE PRÉSIDENT :**

365

On va vérifier ça, monsieur. Pouvez-vous confirmer ou infirmer ce qu'il dit? Est-ce qu'il y aura des déboursés pour cette partie-là d'espaces verts?

**M. ALAIN TITTLE :**

370

Bien, pour l'aménagement des parcs, il n'y aura pas de déboursé. Il y aura des déboursés forcément pour leur entretien par la suite.

**LE PRÉSIDENT :**

375

Les déboursés vont être assumés par qui?

**M. ALAIN TITTLE :**

380 Pour la création des espaces verts, les déboursés font partie des coûts d'infrastructure déjà planifiés au projet.

**LE PRÉSIDENT :**

385 Y compris sur le territoire de la Ville. Pas ceux de . .

**M. ALAIN TITTLE :**

390 Y compris sur le territoire de l'arrondissement.

**LE PRÉSIDENT :**

Pas ceux du terrain du promoteur. En dehors de son terrain.

395 **M. ALAIN TITTLE :**

La relocalisation du parc canin, la relocalisation du terrain de baseball, la relocalisation des jardins communautaires, tout ça est compris dans l'évaluation des coûts d'infrastructure.

400 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, il y aurait comme coûts supplémentaires que les coûts d'entretien qui suivront.

**M. ALAIN TITTLE :**

405 C'est exact.

**LE PRÉSIDENT :**

410 Très bien.

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

415 Ma deuxième question maintenant est en lien avec les espaces récréatifs. La semaine dernière, on a appris que dans tout l'aménagement du territoire, il n'y avait que deux espaces récréatifs qui étaient prévus pour les enfants au milieu de la grande voie, qui sont prévus justement pour les véhicules automobiles. Donc, il va falloir traverser les voies dans un sens ou dans l'autre pour pouvoir accéder aux espaces pour enfants.

420 **LE PRÉSIDENT :**

Parlez un peu plus fort, s'il vous plaît.

425 **M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

Donc, pour le bénéfice de la transcription et des autres, ce que je disais, c'est que la semaine dernière, on a appris que dans tout le projet, il n'y avait que deux espaces récréatifs qui étaient prévus pour les enfants, enfin qu'il n'y avait que deux espaces et ces espaces-là étaient prévus pour les enfants. Je dois vous avouer que je suis un petit peu surpris, parce qu'il est  
430 quand même notoirement connu que les équipements récréatifs dans l'arrondissement d'Outremont sont utilisés presque à pleine capacité pour plusieurs et on nous parle d'un projet où on va inviter 800 familles ou enfin il y a 800 logements supplémentaires, plus les gens qui vont utiliser l'espace pour des fins d'études ou de recherche.

435 Et donc, je voulais savoir quels sont précisément les besoins d'espaces récréatifs qui ont été prévus par l'arrondissement et qui ont été transmis à l'université. Parce que quand même, deux parcs pour enfants, ça m'apparaît bien peu.

440 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. D'abord, pouvez-vous me dire où seraient situés ces parcs? Est-ce que c'est vrai qu'il y aura des parcs pour les enfants et où seraient-ils situés?

445 **M. ALAIN TITTLE :**

Au moment où nous en sommes, je crois qu'il y a deux espaces récréatifs qui ont été prévus dans la promenade. Leur emplacement exact, je vais devoir consulter les documents pour vous dire exactement où ils sont situés, mais, à ma connaissance, ça n'a pas encore été finalisé, pas plus que la programmation de ces deux espaces récréatifs.

450 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous déterminé de votre côté les besoins que ça représente la nouvelle population qui serait appelée à vivre dans les 800 logements prévus? Avez-vous identifié la quantité ou  
455 l'espace nécessaire en termes de parcs récréatifs? C'est ça que vous vouliez savoir?

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

Oui.

460

**M. LUC GAGNON :**

Effectivement, la proposition qui est à l'étude ce soir et qui, on le rappelle, est à l'étude pour être bonifiée justement, répond aux besoins qui ont été identifiés par l'arrondissement. 465 Donc, il y a deux espaces dans la grande esplanade, dans ce que je qualifiais la semaine dernière de chapelet d'espaces verts en quelque sorte, il y a deux espaces qui sont prévus comme étant voués à des fins d'aires de jeux pour enfants, d'autres espaces étant voués à des fins d'aire de repos, des fins de parc de détente en fait, mais sans vocation d'amusement à proprement parler.

Il faut se rappeler également que dans le cadre de l'aménagement des bâtiments résidentiels, il y a évidemment des cours qui seront aménagées, donc accessibles à ces familles-là pour des besoins de récréation de famille ou de récréation dans un milieu plus particulier, mais pour répondre précisément à la question des parcs avec équipements pour 475 enfants, ils sont au nombre de deux et on les retrouvera donc dans le corps central de la grande promenade.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a une norme ou une mesure que vous appliquez en disant : 800 logements, ça oblige à tel surfaçage d'espaces récréatifs pour enfants? Est-ce qu'il y a un cadre de référence pour ça? 480

**M. LUC GAGNON :**

C'est une appréciation globale qui a plutôt été apportée sur l'état des parcs actuel, sur l'offre d'espaces récréatifs qui est faite dans l'ensemble du secteur. Oui, il y a le parc Kennedy, il y a aussi le terrain de baseball. Il y a, comme je disais, les cours résidentielles des bâtiments qui sont relativement aérées, il y a des espaces ouverts également de l'université qui sont 490 accessibles. Donc, c'est l'ensemble, si vous voulez, de ce portrait-là, qui nous permet d'assurer que...

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a une norme ou une directive à cette fin qui précise? 495

**M. LUC GAGNON :**

Dans les règlements de la Ville, non. Il n'y a pas de norme ou de directive qui permet, 500 qui prévoit, par exemple, que pour tel nombre de familles, il y a tant d'hectares de parcs.

**LE PRÉSIDENT :**

505 Cette appréciation-là qui est faite, c'est un acte professionnel d'un urbaniste dans votre département qui dit : «Oui, ça, c'est à peu près ce qui est l'art de faire. »

**M. LUC GAGNON :**

510 Oui, d'un service d'un conseil d'arrondissement et de conseil municipal ultimement, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur?

515 **M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

520 Je dois vous avouer que je suis quand même un peu surpris, parce que quand on parle d'espaces récréatifs, on ne parle pas que d'espaces verts où les enfants peuvent jouer. On parle également de piscine, on parle également éventuellement d'aréna. Alors, on sait que la piscine du parc Kennedy et l'aréna de l'arrondissement sont déjà utilisés à presque pleine capacité en forte saison. Et ce que je comprends, c'est que le projet actuel reste quand même relativement flou sur les autres équipements qui pourraient être nécessaires pour accueillir adéquatement les personnes qui résideront dans ces 800 logements supplémentaires. Alors...

525 **LE PRÉSIDENT :**

530 Très bien. Je vais vérifier. Est-ce qu'il y a des formes d'équipements ou des choses qui sont identifiées, qui devraient faire partie de ces parcs récréatifs? Est-ce qu'il y a un design de ça qui est relativement précis?

**M. LUC GAGNON :**

535 Pas encore. Sur l'aménagement comme tel et sur l'équipement à proprement parler de ces parcs-là, il n'y a rien d'arrêté. Il y a des démarches qui vont être entreprises par l'arrondissement pour identifier le type d'équipement qui est requis.

540 Il y aura également, dans le cadre de l'entente contractuelle qui liera la Ville et l'arrondissement, des discussions sur la mise à la disposition des citoyens d'Outremont de certains équipements sportifs. Ça a été évoqué la semaine dernière par l'université. Donc, c'est une offre – pas en termes de parcs, on s'entend – mais en termes d'équipements récréatifs qui pourraient s'ajouter à ceux qu'on va retrouver dans les parcs pour répondre aux besoins de la population actuelle et des futurs résidants.

**LE PRÉSIDENT :**

545

Merci. Ça va?

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

550

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

555

Mon collègue a une sous-question.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

560

Monsieur Gagnon, pour poursuivre sur la question des parcs, est-ce qu'il y a une clientèle qui a été ciblée pour les parcs qui seraient, par exemple, dans la promenade? Est-ce qu'il y a un âge qui a été visé? Est-ce que c'est pour les enfants d'âge préscolaire? Est-ce que vous avez déjà établi un peu la clientèle qui est visée par ces aménagements-là?

**M. LUC GAGNON :**

565

Pas encore. C'est une excellente question. Pas encore. Dans le cadre du comité conjoint qui a déjà été mis sur pied par la Ville et par l'université pour définir le potentiel, le type de développement résidentiel qui va se produire sur les terrains en rive du triage, il y a toute cette démarche d'identification des clientèles qui va nous permettre de préciser justement le pourcentage de familles avec enfants, le pourcentage de ménages seuls, qui va nous conduire justement à préciser la vocation de ces parcs-là, donc doter ces parcs-là d'équipements à la hauteur des besoins des familles qui ont été identifiés dans cet exercice-là.

570

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

575

Est-ce qu'actuellement, vous vous êtes penchés sur la question de la sécurité? Par exemple, on a les parcs qui sont au centre, on va avoir des bandes cyclables de chaque côté, des voies de circulation. Est-ce que vous avez regardé cette question-là, la question sécuritaire de ces espaces-là, advenant que ça serait pour des jeunes enfants?

580

**M. LUC GAGNON :**

585

Tout à fait. Absolument. C'est une question qui nous a été posée à plusieurs reprises, je pense, dans le cadre du comité-conseil qui a accompagné l'université dans l'élaboration de son projet. Cette préoccupation-là était présente et elle a été intégrée dans l'aménagement général des voies de circulation, dans tous les efforts de signalisation qui ont été mis en place,



dans l'implantation de bandes cyclables de chaque côté de la voie justement pour créer cette espèce de ralentissement de la circulation.

590           Bref, il y a une série de mesures qui sont mises en place pour s'assurer que les parcs soient sécurisés et que l'accès aux parcs soit sécurisé. On se rappelle par ailleurs également que la plupart des parcs et des places à Montréal sont encadrés de rues. Ce n'est pas une première, nos places sont conçues de cette façon-là. Mais évidemment, tous les efforts sont mis pour s'assurer de la sécurité des enfants et des autres personnes qui accéderont à ces lieux publics.

595           **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

          Merci.

600           **LE PRÉSIDENT :**

          Avez-vous un commentaire de votre côté?

605           **M. ALEXANDRE CHABOT :**

          Ça me semble complet.

**LE PRÉSIDENT :**

610           Vous êtes, de votre côté, ouverts à des suggestions de la Ville de Montréal aussi de votre part? Vous avez avancé des hypothèses sur ces aspects récréatifs.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

615           Je reviendrais. Sur la programmation des parcs, il est clair qu'on s'en remet aux besoins de l'arrondissement et de la Ville. Tout ce qui a été fait de notre côté, c'est des provisions budgétaires pour s'assurer que ce soit couvert dans le cadre de ce qui est prévu. Par contre, comme le mentionnait monsieur Gagnon, un volet qui est important, il y aura sur le site, à même le chapelet de pavillons, des équipements sportifs pour répondre aux besoins de l'université. La programmation fine n'est pas arrêtée, mais est-ce que ce sera, par exemple, 620           une piscine intérieure qui pourrait desservir les résidences étudiantes? C'est tout à fait possible.

          Et comme le mentionnait monsieur Gagnon, et on l'a même mentionné nous-mêmes la semaine dernière, il est clair le cas échéant que ces infrastructures seraient mises à la disposition, il y aurait du temps de plateau de réservé pour les besoins des arrondissements limitrophes, comme c'est déjà le cas au CEPSUM actuellement.

625

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

630 **M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

Oui. Merci, monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

635

Merci monsieur. Oui?

**M. MICHEL DUFRESNE :**

640

Excusez-moi, monsieur le président? Ça serait juste pour un complément d'information.

**LE PRÉSIDENT :**

Absolument.

645

**M. MICHEL DUFRESNE :**

650 En fait, c'est mon collègue derrière moi qui m'a dit ça. Juste pour vous donner un rapport d'échelle, la promenade a 27 mètres de large. La pièce ici sur sa longueur fait approximativement 27 mètres de large. Juste pour vous donner un peu une idée du possible qu'on peut faire comme aménagement à l'intérieur de cette esplanade-là. Donc, je pense que ça, c'est important à retenir.

655 L'autre élément, je pense qu'on l'a dit, il y a de l'ouverture à proposer de nouveaux équipements dans les parcs, puis je pense que les parcs, ce que en fait le document suggère, c'est justement cette possibilité-là de composer une programmation. Et je crois qu'avec un parc qui fait un kilomètre de long par 27 mètres de large, je crois que ça offre des possibilités d'y aménager, que ce soit des parcs de jeux pour jeunes enfants, comme ça soit des équipements un peu informels, jeux de balle. Je pense, entre autres, au parc Jeanne-Mance qui longe 660 avenue du Parc dans la portion où il y a les trucs de balle molle et autres, pas dans la partie avec les équipements lourds mais dans la partie un peu informelle devant l'Hôpital Hôtel-Dieu, c'est à peu près le type d'échelle qu'on a et les possibilités que ça laisse sous-entendre. C'est juste ça. Merci.

665 **M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

Monsieur le président, on m'ouvre une voie, j'aimerais peut-être avec votre permission

670 pouvoir en profiter. Mais on parle que la programmation n'est toujours pas faite, que ça reste à faire, qu'on est dans le domaine du possible, ce qui est très intéressant. Mais on sait à Outremont qu'en termes d'équipements de soccer, les parcs sont utilisés presque à pleine capacité, malgré les aménagements supplémentaires qui ont eu lieu au cours des dernières années.

675 Alors si jamais, au cours de l'exercice, on déterminait qu'en effet un terrain de soccer supplémentaire serait requis, est-ce que le projet peut être modifié pour l'accueillir? Parce que la bande dont on nous parle fait peut-être 27 mètres de large, mais elle n'est peut-être pas suffisamment large pour accueillir un terrain de soccer. Alors, si tel était le cas, est-ce que des aménagements peuvent être possibles?

680 **LE PRÉSIDENT :**

Réponse de l'université?

685 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

L'aménagement du terrain de baseball ou de balle molle tel qu'il est présenté pourrait accueillir un terrain de soccer mais là ça serait, à ce moment-là, un ou l'autre. Et est-ce qu'il est envisageable? Il pourrait arriver que sur les terrains de l'université, si le besoin s'en fait sentir, il puisse y avoir un terrain de soccer, mais rien n'est arrêté et on ne peut pas prendre d'engagement à ce moment-ci.

690 **LE PRÉSIDENT :**

695 Et comment cette chose-là va progresser? Est-ce que votre comité-conseil va continuer de cheminer avec vous dans l'élaboration des différentes hypothèses?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

700 Vous parlez du comité-conseil de citoyens?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

705 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

C'est-à-dire que pour les aménagements de parcs ou les décisions ou les arbitrages qu'il y aurait à être pris, ce serait conjointement avec l'arrondissement, mais les arbitrages ultimes reviendront à la Ville de Montréal ou à l'arrondissement d'Outremont. Pour ce qui est des

710 terrains Université de Montréal, les terrains privés, bien, là ce sera une décision de l'université,  
le cas échéant, en fonction de nos besoins et de la programmation de nos résidences  
étudiantes, etc. si, oui ou non, on aurait besoin, comme pour le CEPSUM par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

715

Merci.

**M. PAUL-GUY DUHAMEL :**

720

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

725

Merci, monsieur.

Alors, madame Marie St-Arnaud, s'il vous plaît.

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

730

Bonsoir, messieurs!

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame!

735

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

740

Je m'appelle Marie St-Arnaud, je suis résidente d'Outremont sur la rue Outremont plus  
particulièrement. J'ai deux questions mais je crois que monsieur le président va m'accorder une  
troisième question étant donné que c'est la semaine où l'on célèbre la Journée internationale de  
la femme.

745

Alors, je constate parmi les officiels ici qu'on a cinq hommes à la table qui représentent  
l'Université de Montréal, quatre hommes comme commissaires, trois hommes à la Ville de  
Montréal et cinq, je crois, qui représentent l'arrondissement d'Outremont, alors sans compter  
les quelques femmes qui sont professionnelles, donc «back benchers» pour l'Université de  
Montréal. J'aimerais savoir s'il y a des femmes dans tout ce projet-là qui ont des postes  
stratégiques. C'est ma première question.

**LE PRÉSIDENT :**

750

Alors, l'Université de Montréal?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

755           Écoutez, oui, tout à fait. On a dans nos équipes de professionnels plusieurs femmes qui  
ont travaillé très, très fort et qui ont contribué au concept d'aménagement des parcs, à la  
circulation, à différents aspects. Au sein même de la direction de l'université, il y a des femmes  
aussi qui ont participé aux grandes orientations, aux décisions et aux grands arbitrages et qui  
vont continuer d'accompagner le projet. Je pense, par exemple, à madame Martha Crago qui  
760 est la vice-rectrice internationale et responsable aussi des étudiants, de la vie étudiante, qui va  
être responsable entre autres choses de tout ce qu'on va retrouver au niveau des aménagements  
pour les étudiants, des résidences étudiantes. Ce n'est que circonstanciel si, ce soir, nous  
nous retrouvons 4 personnes de la gent masculine à la table.

765           **LE PRÉSIDENT :**

          Merci. Dans notre cas, vous n'oublierez pas évidemment que la présidence du bureau  
est assurée par madame Louise Roy, évidemment. Nous sommes trois commissaires et un  
secrétaire général de la commission. Madame Roy est très sensible à cette dimension-là et,  
770 dans notre cas ici, c'est conjoncturel à cause de la date, et comme le nombre de commissaires  
possible, il y a une liste dans laquelle elle doit choisir, et les demandes, les femmes disponibles  
au moment où on siège n'étaient pas là. Mais la remarque va être transmise pareille à madame  
Roy, soyez en sûre, et je sais que, règle générale, elle est très attentive à ça.

775           Du côté de la Ville de Montréal, est-ce qu'on peut savoir s'il y a eu des femmes dans les  
niveaux stratégiques dans les considérations?

**M. LUC GAGNON :**

780           Bien sûr. Je réponds d'abord du côté service corporatif et monsieur Tittley pourrait  
compléter pour l'arrondissement. Oui, effectivement, dans l'équipe de la division du  
développement urbain, nous avons plusieurs collègues féminines qui ont pris part à l'élaboration  
du projet mais également dans les instances consultatives. Il faut se rappeler que le projet, en  
plus d'être traité par l'arrondissement et par le service corporatif, est soumis à des instances qui  
785 bonifient le projet, un peu comme l'Office le fait depuis la semaine dernière, le Comité-conseil  
d'architecture et d'urbanisme de la Ville qui est composé également de professionnelles du milieu  
qui ont eu à faire des commentaires et à apporter une bonification au projet. Donc, il y a un  
équilibre certain que je peux confirmer de ce côté-là.

790           Maintenant, du côté de l'arrondissement, monsieur Tittley?

**M. ALAIN TITTLEY :**

          Bien, écoutez, du côté de l'arrondissement, évidemment il y a deux femmes sur le

795 conseil d'arrondissement, madame Marie Cinq-Mars et madame Anna Nunes. Cette dernière  
est également vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme qui a émis des  
recommandations, deux fois plutôt qu'une, sur le projet qui est présentement à l'étude. Et puis à  
notre Service de l'aménagement urbain et du patrimoine, nous avons, outre son directeur,  
800 madame Chantal Séguin qui est chef de division et madame Djemila Hadj-Hamou qui est chef de  
section, deux femmes extrêmement compétentes qui ont travaillé très fort à bonifier le projet.  
Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

805 Merci. Alors, votre autre deuxième question.

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

810 J'espère que toutes ces femmes vont continuer à contribuer à améliorer le projet,  
puisque le processus ne doit pas être terminé. Mes deux questions. La première concerne les  
alternatives qu'on aurait ou qu'on n'aurait pas étudiées au projet.

815 Je trouve que suite à l'abandon du projet du CHUM sur le site de la gare de triage, le  
projet de l'Université de Montréal est arrivé, en tout cas pour ma part, un peu comme sortant  
d'une boîte à surprise. Je sais que ça a été pendant un an étudié en comité restreint, mais ça  
m'a donné un peu l'impression qu'il y avait un deuxième projet dans leur poche.

**LE PRÉSIDENT :**

820 Qui? De qui parlez-vous?

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

825 L'Université de Montréal.

**LE PRÉSIDENT :**

L'université.

830 **Mme MARIE ST-ARNAUD :**

835 Oui. Et j'aimerais savoir s'il y a eu des appels d'offres, s'il y a eu plusieurs alternatives  
étudiées et, si oui, j'aimerais bien les voir. Si l'université a envisagé la possibilité de lancer un  
concours d'architecture comme ça se fait souvent dans le cas des bâtiments publics. C'est cette  
question-là. Puis s'ils se sont associés à différents organismes pour l'étude alternative. Je pense  
au CRE de Montréal, à l'organisme Vivre en ville, à Équiterre qui travaille sur le transport

urbain. Il y a toutes sortes, il y a des organismes pour les campus verts. Donc, au niveau des alternatives, qu'est-ce qui a été fait?

840 **LE PRÉSIDENT :**

Sur la question du concours d'architecture, ça a déjà été posé, on a eu déjà une réponse de l'université. Je vais aller vérifier sur les appels d'offres. Est-ce que l'université a étudié plusieurs scénarios? Et est-ce qu'il y a eu un appel d'offres général de fait?

845

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Oui, il y a eu un appel d'offres général de fait. Peut-être, si vous me permettez juste un bref rappel historique pour situer les choses dans les différents projets, parce que madame n'a pas tout à fait tort lorsqu'elle disait : «L'université semble avoir un deuxième projet dans sa poche. » En fait, c'était le projet initial.

850

Il faut se rappeler que le projet Outremont est dans la mire de l'université depuis 2003. Donc, bien avant que tout le débat autour de la localisation du CHUM apparaisse au niveau de l'opinion publique ou des médias. À l'époque, on se souviendra, en 2003, les décisions du gouvernement du Québec étaient très claires à l'effet que le CHUM était localisé au 6000, St-Denis. Et pour l'université, c'était une chose entendue et reconnue.

855

Et donc, nous, à l'époque en 2003, lorsqu'on a commencé à envisager et à amorcer des discussions avec le Canadien Pacifique sur la possibilité d'une éventuelle transaction, nous le faisons dans la perspective d'un campus universitaire pour répondre à nos besoins. Et donc, ce n'est qu'un concours de circonstances qui nous a conduits à ce qu'on peut appeler maintenant la saga du CHUM qui est maintenant derrière nous, qui a fait qu'en cours de route, voyant que le 6000, St-Denis n'était plus dans les cartons du gouvernement, on s'est dit, bien peut-être que le site Outremont pourrait accommoder. Je ne reviens pas sur cet épisode, les décisions sont prises.

860

865

Mais suite à la décision du gouvernement du Québec de loger le site au 1000, décision à laquelle on s'est rangés et on travaille ardemment à ce que ce projet-là se fasse le plus rapidement possible, on est revenus finalement à notre réflexion initiale qui était l'aménagement d'un campus universitaire. Donc ça, c'est pour le premier volet de la question.

870

Pour l'autre volet, effectivement, il y a eu un appel d'offres qui nous a conduits à choisir la firme Cardinal Hardy et il est prévu en temps opportun qu'il y ait un concours d'architecture pour les aménagements. Et on entend, on le mentionnait, faire en sorte que l'ensemble de nos pavillons soient reconnus ou certifiés LEED, et il est clair que pour ce faire, on travaillera conjointement avec des organismes ou des partenaires pour en faire un projet exemplaire et innovateur sur le plan environnemental notamment.

875

880 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez de ces organismes, vous faites allusion à ceux que madame évoquait, le CRE, Vivre en ville, Équiterre?

885 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

Par exemple. Ou pour en nommer d'autres, l'Agence métropolitaine de transport qui a le programme Allego pour encourager le transport en commun. Oui, tout à fait. C'est de cet ordre-là.

890

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je résume, vous avez fait un appel d'offres pour la firme d'architecture?

895 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

D'urbanisme.

**LE PRÉSIDENT :**

900

D'urbanisme, pardon. Ensuite, vous n'éliminez pas l'idée d'un concours d'architecture au moment de construire les édifices.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

905

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

910

Et d'associer aussi dans la mise en place un certain nombre d'organismes spécialisés dans des choses plus fines.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

915

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

920

Bon. C'est le premier niveau de réponse, madame.



**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

925 Merci. Ma deuxième question concerne la circulation, même si on en a déjà beaucoup  
parlé et je participerai aux ateliers thématiques. J'aimerais savoir pourquoi les études de  
circulation ont délimité la zone d'étude au nord de la rue Van Horne. Parce que je suis résidente  
de la rue Outremont, mais c'est un aspect de mon commentaire, mais j'ai aussi beaucoup  
d'inquiétude parce qu'il y a des écoles, il y a trois écoles situées au sud de la rue Van Horne, il y  
a plusieurs garderies et on prévoit sur la rue Outremont en allant vers le nord de Van Horne une  
930 augmentation de trafic à l'heure de pointe de 88 %. J'aimerais savoir ce qu'il en sera devant les  
écoles et qu'est-ce que l'université compte faire pour sécuriser la vie de nos enfants dans ce  
secteur-là.

**LE PRÉSIDENT :**

935 Alors, pouvez-vous nous donner une réponse sur la détermination de la zone d'étude,  
s'il vous plaît. Je pense que c'est ce qu'il y a de premier.

**Mme SUZANNE DEMEULES :**

940 D'abord, pour la zone d'étude, de concert avec la Ville de Montréal, la zone d'étude est  
déterminée dans des limites où il y a des impacts significatifs sur la circulation. Donc, au-delà  
d'un certain nombre de véhicules additionnels qu'on ajoute aux intersections, on parle de l'ordre  
de 50 véhicules de plus par mouvement ou par intersection, à ce moment-là on va étendre notre  
secteur d'étude jusqu'à temps qu'on atteigne cette limite-là en termes de débit additionnel. Donc,  
945 le secteur d'étude a été défini avec la Ville de Montréal dans cette mesure-là. C'est pour ça  
qu'on arrive à la rue Van Horne dans la partie sud.

Madame faisait mention pourquoi on était allés à Van Horne comme limite dans la partie  
sud. Donc c'est en termes de débit. Je pense que la Ville de Montréal peut compléter parce qu'il  
950 y a des exigences spécifiques d'établies dans un guide et on a suivi exactement ces notions-là.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Donc, au lieu de déterminer une zone d'étude a priori, vous déterminez la zone d'étude  
à partir de l'estimation de l'augmentation du trafic.

**Mme SUZANNE DEMEULES :**

960 Exact. De l'augmentation significative de circulation sur les axes, aux intersections. Je  
pense que les gens de la Ville à ce moment-là pourraient aller plus en profondeur dans  
l'explication.

**LE PRÉSIDENT :**

965 On a y aller, puis je vais revenir avec vous sur la deuxième partie de la question de madame, quelles mesures ont été prises pour assurer la protection auprès des écoles ou des endroits plus exposés. Alors, la Ville de Montréal, s'il vous plaît?

**M. LUC GAGNON :**

970 Monsieur le président, vous avez vu se joindre à moi, à ma gauche, mon collègue Gilles Lalonde, qui est ingénieur et membre de la Direction de la planification des transports. Gilles a collaboré aux travaux menés par la Ville et l'arrondissement et l'Université de Montréal pour ce qui est de l'encadrement de l'étude de circulation. Il faut comprendre que lorsqu'un promoteur  
975 prépare un projet de cette envergure-là, on demande, on exige qu'une étude de circulation soit produite. Cette étude-là est faite sur la base de paramètres très, très, très précis et standardisés. Évidemment, on ne leur fait pas la vie facile, c'est une tâche assez aiguë, mais considérant les impacts que ça peut avoir sur le projet et sur la vie des résidents, on tient à ce que l'étude soit encadrée de façon très professionnelle. Et je vais maintenant laisser Gilles peut-  
980 être expliquer de façon plus précise comment cette étude-là est montée.

**M. GILLES LALONDE :**

985 Je ne préciserai peut-être pas toute la procédure parce que c'est quand même pas mal long, il y a douze pages d'exigences, mais pour répondre plus spécifiquement à la question sur la limite sud de l'étude, qui est l'artère Van Horne, c'est justement parce que les affectations de trafic se font sur le réseau artériel, et si on était allés plus au sud de Van Horne, on n'aurait pas pu percevoir de différence au niveau des débits de circulation sur les rues. Chaque rue locale,  
990 on n'aurait pas affecté de trafic, selon les méthodes standard d'étude. Vous ne comprenez pas?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire que, moi, je viens de l'environnement. D'habitude, on détermine une zone...

995

**M. GILLES LALONDE :**

Oui.

1000

**LE PRÉSIDENT :**

... d'étude d'abord. Et, ensuite, on fait les relevés.

**M. GILLES LALONDE :**

1005

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1010

Et là, vous faites le contraire.

**M. GILLES LALONDE :**

1015

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous faites le relevé et ensuite, à partir de ça, vous déterminez la zone d'étude.

1020

**M. GILLES LALONDE :**

Oui. C'est ce qui a été expliqué tout à l'heure. On regarde la zone où il y a augmentation des débits jusqu'à 50 véhicules par heure sur un mouvement. Dans tout le territoire autour.

1025

**LE PRÉSIDENT :**

Et cette augmentation de débit, elle est déterminée par un modèle mathématique que vous mettez en œuvre en lui donnant des informations préliminaires.

1030

**M. GILLES LALONDE :**

Bien, un modèle mathématique, non.

**LE PRÉSIDENT :**

1035

Non?

**M. GILLES LALONDE :**

1040

C'est une affectation de trafic qui est faite de façon logique, en fonction des parcours les plus probables, que les gens qui vont se destiner dans le secteur ou ceux qui partent du secteur pour aller vers l'extérieur, les parcours les plus probables, et ces parcours-là empruntent en général, dans 95 % des cas, le réseau artériel. Et il va emprunter des rues locales lorsqu'il arrive à destination. Donc, si on avait étendu le territoire au-delà de Van Horne, on n'aurait pas

1045

trouvé de débit, selon nos méthodes.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous me parlez d'un document de douze pages?

1050

**M. GILLES LALONDE :**

Oui.

1055

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez me le déposer, s'il vous plaît?

**M. GILLES LALONDE :**

1060

Oui. J'en ai une copie ici.

**LE PRÉSIDENT :**

1065

Mais déposez-le auprès de la commission. Ça va. Merci.

Monsieur Dériger?

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1070

Monsieur Lalonde, avant de quitter, peut-être une précision. Dans l'étude de la circulation, on fait état de deux zones : une zone d'étude restreinte et une élargie. Dans la zone élargie, on va jusqu'à la rue Canora. Pourquoi que la zone élargie n'a pas été plus élargie à ce moment-là vers le sud?

1075

**M. GILLES LALONDE :**

La zone élargie ne couvre que les carrefours sur le réseau artériel. Et il y a eu un examen qui a été fait, un examen toujours logique, pour voir quels seraient les carrefours importants qui pourraient être affectés par des nouveaux débits. Et on est arrivés à identifier ceux qui sont dans la zone élargie.

1080

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, le carrefour Canora pourrait être un carrefour qui aurait pu être affecté.

1085

**M. GILLES LALONDE :**

Oui. Exactement.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1090

Merci beaucoup.

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

1095

Bon, je ne suis pas vraiment satisfaite par les réponses, monsieur le président. J'ai demandé, j'ai posé la question concernant la sécurité des enfants.

**LE PRÉSIDENT :**

1100

Oui, c'est la deuxième partie que je dois retourner en demandant...

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

C'est vrai. D'accord.

1105

**LE PRÉSIDENT :**

Je l'avais entendue et je n'avais pas fini.

1110

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

Excusez-moi. Mais je fais une estimation rapide. Je veux juste dire que je crois qu'il y a environ 2 000 enfants en âge préscolaire et primaire et secondaire qui transitent dans le quartier juste situé au sud de la rue Van Horne entre Outremont et Stuart, à cause de l'école primaire Lajoie, l'école primaire Guy-Drummond, je pense, et le Collège Stanislas. Alors, peut-être que ça nécessiterait d'élargir la zone d'étude?

1115

Et, deuxièmement, j'ai peine à comprendre que s'il y a 88 % d'augmentation à la pointe du soir sur la rue Outremont, qui est prévue sur la rue Outremont dans son secteur nord, j'ai de la misère à comprendre qu'il n'y aura pas plus que 50 véhicules dans la partie sud, une augmentation de 50 véhicules dans la partie sud d'Outremont.

1120

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame donne une autre indication. Est-ce que dans la détermination des zones d'étude, vous tenez compte du public qui peut être affecté? Elle évoque une nombreuse population d'enfants qui, j'imagine, ne se comportent pas dans le trafic de la même manière que les adultes. Est-ce que ça influence la détermination de la zone d'étude?

1125

1130 **M. GILLES LALONDE :**

Oui, certainement, mais comme je vous ai dit, dans ce cas-là, toutes les rues locales au nord de la rue Van Horne sont incluses dans l'étude et les débits supplémentaires sur chacune de ces rues-là vont être connus par les résultats de l'étude.

1135

**LE PRÉSIDENT :**

Mais madame invoquait les enfants, 2000 enfants au sud.

1140 **M. GILLES LALONDE :**

Oui, mais il pourrait y en avoir un million, mais l'affectation du trafic serait la même. Et on ne retrouverait pas dans les calculs des débits, on ne trouverait pas suffisamment de débits dans ces rues-là pour pouvoir les inclure dans la zone d'étude.

1145

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous pourriez en avoir une augmentation. . .

1150 **M. GILLES LALONDE :**

Il peut y en avoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1155

. . . qui n'est pas de 50, mais qui existe.

**M. GILLES LALONDE :**

1160

Oui. Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

1165

Et vous avez un public plus à risque et vous m'aviez dit que la détermination du public pouvait changer la zone d'étude. Il s'agit juste de comprendre la logique du système dans lequel on joue

**M. GILLES LALONDE :**

1170

On étend la zone d'étude uniquement sur le territoire où il va y avoir des augmentations significatives. Et le chiffre qui est reconnu un peu partout dans les méthodes classiques, un peu

partout dans le monde, c'est à peu près de l'ordre de 50 véhicules par heure d'augmentaiton.

**LE PRÉSIDENT :**

1175

Et quel que soit le public affecté.

**M. GILLES LALONDE :**

1180

Bien, oui, mais écoutez, si vous vous retrouvez devant un hôpital ou devant un foyer de personnes âgées, puis qu'il est juste sur le coin, on va l'étendre, effectivement. Mais on n'ira pas chercher deux, trois coins de rue plus loin les écoles et tout ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1185

Très bien. Merci.

**M. ALAIN TITTLELEY :**

1190

Monsieur le président, est-ce que je peux ajouter un complément de réponse?

**LE PRÉSIDENT :**

1195

Oui.

**M. ALAIN TITTLELEY :**

1200

Je vous ferai juste remarquer que dans tout le périmètre qui a été décrit, je ne peux pas vous dire à toutes les intersections mais à la très grande majorité de intersections dans le périmètre, il y a des brigadiers en fonction qui assurent la circulation des enfants et qui protègent les enfants aux intersections dans ce secteur-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1205

Très bien. Poursuivons sur votre mesure. Donc, là où dans le périmètre étudié il y aurait une augmentation significative de voitures de 50, y aura-t-il des mesures complémentaires mises en œuvre pour protéger les populations plus à risque, notamment les enfants? C'est-à-dire, est-ce que ça suppose une augmentation de présence de brigadiers ou autres?

1210

**M. ALAIN TITTLELEY :**

Dans le secteur au sud auquel fait référence madame, il y a déjà des brigadiers très nombreux aux intersections. C'est déjà un fait acquis. C'est la situation actuelle. Il est évident

1215 que s'il y a des intersections qui présentent des risques et qui sont fréquentées par des jeunes enfants qui traversent, il y aura des ajouts éventuellement de brigadiers, mais il va falloir le faire à la lumière de la situation lorsqu'elle va se présenter.

**LE PRÉSIDENT :**

1220 Monsieur Gagnon?

**M. LUC GAGNON :**

1225 Information complémentaire. On a amorcé des discussions avec le Service de police justement pour identifier le type de mesures qui seraient nécessaires pour assurer cette sécurité.

**LE PRÉSIDENT :**

1230 Merci. Madame, premier niveau de réponse.

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

1235 Est-ce que je peux poser une petite question technique? Je vous remercie. J'aimerais juste savoir si au moment des ateliers thématiques sur la circulation, il y aura des représentants de la STCUM ou des gens qui s'occupent du transport public à la Ville de Montréal aux ateliers thématiques?

**LE PRÉSIDENT :**

1240 Je ne peux pas vous donner cette réponse-là maintenant, mais voyez le secrétaire de la commission tantôt à la pause.

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

1245 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Il pourra vous dire quels seront les experts qui seront présents.

**Mme MARIE ST-ARNAUD :**

Merci.



1255 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boisvert, s'il vous plaît.

1260 **M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :**

Dans la continuité de la question de madame, je reviens peut-être d'ailleurs sur une question qui vous a déjà été posée lors de la première soirée, je pense, de consultation, d'information et je vais tenter de reposer la question autrement.

1265 En ce qui concerne l'augmentation de la circulation sur l'avenue Outremont, côté nord de Van Horne, on sait d'abord que l'avenue Outremont est plus large du côté sud de Van Horne et moins large du côté nord. Et je pense qu'au comité-conseil d'arrondissement, il y a eu des questions qui ont été soulevées concernant la sécurité des usagers du parc Kennedy, des usagers aussi même éventuellement des espaces récréatifs, des équipements récréatifs qui  
1270 seraient déplacés autour des bretelles du viaduc. Mais là, je reviens à Outremont. Il y a une hypothèse qui a été énoncée aussi à l'effet que s'il y avait trop de circulation éventuellement sur l'avenue Outremont, qu'on pourrait disons transférer cette circulation-là sur Stuart, si on la prolongeait plus au nord.

1275 Y a-t-il vraiment une augmentation significative sur l'avenue Outremont qui risque de mettre la sécurité des usagers du parc en danger? Je pense que jusqu'à maintenant, on n'a pas eu de réponse sur ce sujet-là.

1280 **M. LUC GAGNON :**

La réponse précise à votre question va pouvoir vous être donnée par les consultants de l'Université de Montréal. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le portrait qui est donné, c'est le portrait à terme. Donc, au terme des 15 ou 20-25 ans de développement de l'université, il y aura donc une augmentation certaine du débit de circulation. Tout au long du chantier, il y aura  
1285 un suivi qui va être fait pour être en mesure d'apporter les correctifs ou les aménagements pour s'assurer de la sécurité. C'est une priorité pour l'arrondissement, pour la Ville, également pour l'université.

Outremont a déjà mis en place avec succès sur plusieurs rues de son territoire des mesures d'apaisement de la circulation – en français et non pas traffic calming – donc des mesures qui font en sorte que même s'il y a de la circulation, celle-ci se fait plus lentement  
1290 justement pour assurer la sécurité des piétons âgés, moins âgés, les cyclistes, donc de tous les usagers du domaine public.

1295 La grille de rues que l'on voit actuellement, c'est une vision idéale, évidemment. Écoutez, dans sa conception même, il y aura peut-être même des aménagements avec des

1300 élargissements de trottoir qui viendront dès les premières phases s'assurer que la circulation soit ralentie et assure donc cette sécurité-là. Et comme on disait tout à l'heure, il y a toute une série de mesures complémentaires, mais drôlement importantes, que ce soit en termes d'accompagnement par des brigadiers scolaires, des feux de circulation, des feux prioritaires pour les piétons, du marquage au sol, donc toute une série de mesures qui vont être mises en place pour s'assurer que cet objectif de sécurité là soit rencontré.

1305 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, on a renvoyé la question à l'Université de Montréal. Alors, l'augmentation significative sur la rue Outremont dans le secteur plus étroit.

1310 **Mme SUZANNE DEMEULES :**

1315 Oui, monsieur le président. En fait, le parc existe déjà. Il y a déjà une circulation devant le parc et l'arrondissement a déjà des mesures. En fait, le stationnement est interdit en bordure du parc de façon à ce que les conducteurs aient le champ de vision dégagé pour voir les activités dans le parc et voir les enfants, pressentir ou prédire un peu le comportement des enfants. Donc, en ce sens, il y a déjà une mesure qui existe.

1320 La deuxième mesure, c'est la signalisation. La vitesse affichée face au parc est de 30 kilomètres/heure de façon à ralentir la circulation. Et notre étude fait part de certaines recommandations pour renforcer la sécurité. Comme monsieur Gagnon le mentionnait, on propose de faire du marquage au sol, du marquage sur la chaussée de façon à amplifier l'arrivée au parc, de le rendre encore plus visible. Il y a d'autres mesures physiques qui sont l'aménagement de plateaux surélevés pour encore une fois ralentir les véhicules, mais aussi pour le piéton. Quand le piéton est sur le plateau, il est surélevé et devient à la même hauteur que les yeux du conducteur. Donc, de cette façon, le piéton est mieux vu, plus visible de la part du conducteur et ce qui permet d'être protégé.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

1330 Alors, je reviens. Vous me donnez des mesures mais la question de mon collègue était : y aura-t-il une augmentation significative dans cette section-là de la rue Outremont?

**Mme SUZANNE DEMEULES :**

1335 En fait, madame avait les chiffres exacts. En période du matin, on parle d'une augmentation de l'ordre de 50 % sur l'avenue Outremont et, ça, dans les deux directions. Il faut que je vous rappelle que c'est une situation qui est à l'ultime. C'est une situation aussi qui est un achalandage critique où on est en période d'ouverture de classe. Et en période du soir, on parle d'une augmentation de l'ordre de 88 %. Donc, on parle d'un volume qui augmente de 150

1340 véhicules/heure. On est à 170 véhicules/heure actuellement et il y a une augmentation à la période du soir de 150 véhicules/heure.

**LE PRÉSIDENT :**

1345 Et, à ce moment-là, est-ce que vos prédictions sont un débordement vers Stuart?

**Mme SUZANNE DEMEULES :**

1350 Il y a une planification qui a été faite aussi sur Stuart, tant en entrées qu'en sorties, mais malheureusement l'étude fait état du double sens sur Stuart alors que, actuellement, la rue Stuart est à sens unique vers le nord. Donc, les chiffres que j'ai, c'est plus à double sens. Par contre, on prévoit quand même une augmentation le matin de l'ordre de 90 %. C'est sûr qu'on parle de petits chiffres. Et le soir, de 85 %.

1355 Pourquoi je dis qu'on parle de petits chiffres? Il y a aussi des normes, des seuils au niveau de l'achalandage sur des rues locales. Donc, ce seuil-là, on parle de l'ordre de 250 véhicules/heure à 300 véhicules/heure, dépendamment de la longueur et du raccord de la rue locale par rapport à son milieu. Donc, quand on parle de longue rue comme Stuart ou comme l'avenue Outremont, on peut dire que le seuil tolérable en termes de véhicules devrait être de l'ordre de 250 à 300 véhicules/heure. Donc, si on part de Stuart, dans le futur, on aura  
1360 le matin près de 200 véhicules/heure et le soir, de l'ordre de 200. Donc, on n'atteint pas ce seuil.

1365 Quand on arrive sur Outremont, la pointe du matin, on a près de 290 véhicules/heure le matin. Donc, on vient tout près du seuil, on atteint le seuil maximal et, le soir, on dépasse légèrement ce seuil de 20 véhicules/heure. Donc, on est à 300 véhicules/heure. Donc, on n'est pas en situation critique en ce sens où je vous parle d'une situation à l'ultime et je vous parle d'une situation où on est en période de rentrée des classes, où on a supposé que la totalité de l'achalandage scolaire, la clientèle de l'université se retrouverait sur le site ce jour-là, alors qu'on  
1370 sait que quotidiennement, il y a plus une diffusion dans la semaine en termes de présence de la clientèle.

**LE PRÉSIDENT :**

1375 Merci. Monsieur Jean Décarie, s'il vous plaît. Monsieur Doray, voulez-vous fermer le dossier d'inscriptions? Bonsoir, monsieur Décarie!

**M. JEAN DÉCARIE :**

1380 Bonsoir! Jean Décarie, je suis résidant d'Outremont. Je suis aussi urbaniste à la retraite. Je connais assez bien le dossier parce que j'ai travaillé intimement au projet de 1994 et

je ne m'en ennuie pas, je ne suis pas du tout nostalgique, mais il reste que je pense qu'il faut peut-être revenir à certains éléments qui avaient été proposés dans ce projet-là.

1385 On ne peut pas y revenir parce que la donne est complètement changée maintenant, évidemment. De toute façon, la population d'Outremont est fatiguée du dossier. Ça fait 25 ans qu'on se chicane là-dessus et je pense que s'il y a un projet qui peut régler le problème, tout le monde va être à peu près d'accord. Encore faut-il voir quand même au niveau des impacts et en particulier au niveau des impacts sur la circulation, et ma seule question va porter là-dessus. Je vais un peu la contextualiser quand même.

1390 Le projet à l'époque proposait 1 900 unités de logement, plus des commerces sur le prolongement de la rue Beaubien jusqu'au pied du viaduc. Et il a été bloqué en grande partie à cause justement des impacts appréhendés par d'aucuns sur la circulation. On se retrouve ici avec 200 logements, donc pratiquement 1 000 de moins, mais avec 10 000 à 12 000 personnes qui vont venir tous les jours sur le site.

1400 C'est sûr que ce n'est pas tout à fait la même chose au niveau de la circulation parce que c'est une destination, ce n'est pas une origine. Donc, les gens vont rentrer ici le matin et vont en sortir le soir. Donc, ils sont à contre-courant des mouvements pendulaires habituels. Ça, on est d'accord là-dessus. Donc là-dessus, on peut compter qu'il y a une certaine atténuation du problème.

1405 Mais il reste que chacune de ces 12 à 14 000 personnes doit être considérée comme une espèce d'électron libre, comme une unité de consommation qui peut se déplacer à toute heure du jour et même de la nuit éventuellement, et qui va choisir elle-même comment elle va se déplacer. Et je pense que là, on a un problème. On a un problème. Tous les chiffres dont on parle, je n'ai pas l'expertise de ça, j'ai consulté l'étude qui montre que, actuellement, on est dans le F partout et qui, par ailleurs après avoir fait l'analyse, montre qu'il y aura une amélioration pratiquement de la situation, ce que je ne comprends pas avec autant de monde

1410 que ça. Peu importe cette situation-là, peut-être qu'ils vont arriver à nous prouver qu'effectivement, il n'y aura pas trop de problèmes de ce côté-là.

1415 Mais je propose – et c'est là ma question – qu'on revienne à la proposition d'origine qui structurait dans le fond le projet de 1994, c'est-à-dire le prolongement de la rue Beaubien directement jusqu'au pied du viaduc. C'était une des propositions les plus importantes à l'époque parce qu'elle permettait deux choses, trois choses en fait.

1420 C'était de dégager cette nouvelle population de 1 900 logements qui se trouvaient dans un cul-de-sac dans le fond, un.

Deux, de servir de gouttière à l'entrée de la ville pour éviter que la circulation de transit vers le centre-ville passe par les rues résidentielles, essentiellement le matin Davaar et le soir

1425 McEachran et aussi un peu, mais un peu moins quand même, Rockland. Donc, c'était très important de dévier cette circulation vers les grandes voies d'accès au centre-ville que sont le matin l'avenue du Parc et Saint-Urbain.

1430 La troisième chose, le troisième objectif de cette ouverture-là, c'était de dévier systématiquement le trafic de camionnage qui actuellement transite par la rue Van Horne, parce qu'il n'y en a pas d'autres. C'est le seul transit à travers à Outremont actuellement pour le camionnage, c'est Van Horne, ce qui pose un énorme problème. Van Horne a beaucoup de problèmes, comme vous le savez peut-être, un problème où il y a un roulement de commerces considérable, à qui il manque d'ailleurs une partie de sa clientèle au nord évidemment. Donc, le projet de développer le nord permettait de conforter le marché de la rue Van Horne, le marché de proximité en tout cas. Donc, dévier cette circulation de camionnage à travers Beaubien vers 1435 Bates, donc pour ne plus qu'on puisse avoir de camionnage sur Van Horne.

1440 Ces trois objectifs-là, à mon sens, restent complètement valables. On n'a pas réglé la situation. En bloquant le projet, évidemment, on est resté dans le statu quo. On a simplement fait de l'aménagement d'apaisement de circulation sur les rues de transit, ce qui n'arrange pas du tout la situation. Au contraire, ça fait que la congestion dure plus longtemps parce que c'est plus long à évacuer tout ce monde-là. Donc, ce n'est pas une solution. Il faut donc revenir à ça, le transit camionnage également est toujours là. Donc, on a un problème.

1445 Je ne vois pas ici pourquoi on n'a pas profité de l'occasion... je ne suis pas du tout contre le projet, encore une fois, je pense que c'est peut-être intéressant, d'ailleurs j'ai retrouvé la signature d'Aurèle Cardinal qui est vraiment très bien, et j'aime beaucoup l'idée de la rambla qui permet de faire une espèce de rambla à la barcelonaise, qui permet d'isoler un peu le développement institutionnel du reste de l'île, mais pourquoi on n'a pas fait ça? Je ne comprends pas.

1450 Sans compter qu'au moment de la... je pense qu'en 2005, il y a eu d'autres propositions qui ont été étudiées dans la perspective du... oui?

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais devoir vous cesser. Vous m'avez dit : «J'ai une seule question. » Je pense qu'il faudrait...

1460 **M. JEAN DÉCARIE :**

Il fallait la contextualiser. Pour que vous la compreniez mieux, il faut la contextualiser. J'achève de toute façon.

**LE PRÉSIDENT :**

1465

C'est parce qu'on vient de m'apporter une liste de 8 autres personnes qui viennent de s'ajouter, alors la soirée va être longue.

**M. JEAN DÉCARIE :**

1470

Je ne savais pas qu'on pouvait ajouter des gens.

**LE PRÉSIDENT :**

1475

J'ai fermé le secrétariat. Alors...

**M. JEAN DÉCARIE :**

1480

J'achève. Donc, l'idée, c'est ça. C'est de voir... Parce que là, dans le projet de 2005, je pense, je me souviens d'avoir vu ça dans le journal, on prolongerait, on était revenus sur l'idée de prolonger Beaubien avec un tunnel, mais on l'arrêtait en T sur la rue Champagneur à l'époque, si je comprends bien. Cette fois-ci, on la retrouve en T sur la rue Durocher et, de là, la circulation en transit va devoir faire un décroché pour aller rejoindre les deux contre-allées de la rambla, de l'esplanade, qui ne sont pas du tout conçues ni physiquement ni dans l'esprit de la rambla comme étant des voies de transit intensives. C'est tout petit. S'il fallait que les gens se mettent à prendre ça puis aller à toute vitesse pour rejoindre l'échangeur ou en sortir, je pense qu'on fausserait complètement l'esprit qu'on a voulu créer avec cette rambla-là qui est très belle.

1485

1490

Alors, je ne comprends pas. Ma question, c'est ça. Pourquoi on refuse encore une fois de prolonger directement la rue Beaubien, de la faire remonter pour emprunter l'emprise de la rambla sud dans le fond, exactement, et rejoindre le bas du viaduc, ce qui permettrait de simplement déplacer un peu la rambla vers le nord, tout simplement, et on n'aurait plus besoin de ce double accès-là.

1495

Sans compter que – là, il y a une sorte d'ironie – c'est de faire passer la rambla sous la voie ferrée avec un viaduc qui va faire, ma foi, à peu près 50 mètres de long, je ne sais pas si vous voyez ce que ça coûte ça, tout ça pour faire passer du gazon, je trouve ça cher. Je pense que c'est un peu luxueux, sans compter que ça aboutit nulle part parce qu'on s'arrête justement dans un site qui est resté à vocation commercialo-industrielle qui a de la misère à survivre. Tant qu'à le faire, ouvrons donc jusqu'à l'avenue du Parc.

1500

**LE PRÉSIDENT :**

1505

On va aller vérifier.

Vous avez entendu la démonstration de monsieur Décarie. Est-ce que vous avez étudié l'hypothèse d'un prolongement de la rue Beaubien de la façon dont monsieur Décarie l'évoque.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

1510

Oui. D'abord, juste une remise en contexte, parce qu'on a mentionné un achalandage de 14 000 personnes. Je rappelle que nos scénarios les plus conservateurs sont à l'effet qu'il n'y aura pas plus de 10 000 étudiants et plus 1 500 employés, donc 11 500 personnes fréquentant le campus sur une base hebdomadaire. Et dans nos estimés de circulation, on a voulu scénariser le pire. Donc, la journée de la rentrée, là où tout le monde se présente en même temps pour avoir son horaire, donc on a tout mis. Mais dans les faits, ça ne se produit jamais, ça, les gens viennent sur une base...

1515

1520

Donc, ceci étant dit, la question est tout à fait pertinente. Je n'ai pas une connaissance fine, vous m'en excuserez, du projet de 94, mais oui, on a regardé le prolongement de Beaubien. Une des raisons pour lesquelles on ne l'a pas retenue, elle est très technique, mais c'est que pour avoir un dégagement suffisant sous la voie ferrée, à la hauteur ici, parce que le corridor ferroviaire est fixe, il est déterminé par CP, il faut amorcer la descente un petit peu idéalement avant la rue Hutchison. Donc, on a un problème pour accéder à certains bâtiments, notamment tous les bâtiments qui sont ici, et Beaubien n'est pas très large à ce niveau-ci. Donc, il y avait un problème technique qui se posait.

1525

1530

Je ne connais pas la configuration des voies prévues en 94, où est-ce qu'il y avait des interventions hors site, mais il y avait un problème technique qui se posait ici, de même ici pour remonter, toujours dans la perspective d'avoir un dégagement suffisant hauteur de voie ferrée. Donc, ici, on a beaucoup plus d'espace pour manoeuvrer en restant dans les terrains contrôlés par l'université, donc sans avoir à faire d'expropriation.

1535

Donc, c'est une des dimensions qui, pour nous, était majeure. Mais la réponse est, oui, ça avait été envisagé, mais ça n'a pas été retenu. Et peut-être monsieur...

**M. JEAN DÉCARIE :**

1540

Est-ce que je peux faire un commentaire?

**LE PRÉSIDENT :**

Un instant, il y a un complément de réponse.

1545

**M. MICHEL DUFRESNE :**

Oui. Par rapport à la proposition antérieure des années 90, juste pour vous donner une indication, la proposition actuelle, il y a 14 % de rues qui est proposé. Dans la proposition de

1550 90, il y en avait 26 % de rues qui était proposé. Et ce que ça voulait dire la proposition de 90, c'est que toutes les rues nord-sud étaient prolongées du côté nord, là où était prévu le prolongement de Beaubien. Donc, on ajoutait un nombre de rues en termes de surface.

1555 Ça, pour moi, ça va à l'encontre des objectifs de développement durable. C'est ouvrir aussi toutes les rues locales à un transit, autant un transit nord-sud, que tous les gens qui pourraient emprunter n'importe quelle rue locale vers cette nouvelle rue de transit là qui est la rue Beaubien.

1560 Je sais qu'il y a beaucoup de gens qui ont commenté le fait qu'il y a une espèce d'intersection en T. Je vous dirais que c'est vraiment un parti pris qu'on a pris. C'est le parti pris du projet qui s'inscrit un peu dans l'apaisement de la circulation. C'est-à-dire que, oui, les gens ont cette possibilité de traverser le site, mais les intersections et le fait qu'on a une voirie unique, c'est-à-dire une seule voie dans les deux directions, fait en sorte qu'on crée des conditions davantage de rues locales que d'une collectrice de transit. Et c'est un signe très clair qu'on veut donner que c'est un quartier qu'on traverse autant institutionnel, résidentiel, que c'est une rue de transit qui coupe, qui charcute un quartier en deux par des voies rapides avec très, très peu de mesures d'apaisement.

1570 Ça a été un parti pris très clair qui a été discuté ici avec autant les gens de l'arrondissement de la ville-centre que du côté de l'université.

**M. JEAN DÉCARIE :**

Je peux répondre.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Décarie. C'est parce qu'on n'est pas en processus contradictoire là.

**M. JEAN DÉCARIE :**

1580 Non, non, non, mais il reste qu'il y a des choses qui ne se tiennent pas debout là. Le projet à l'époque, ce n'était pas des rues avec 10 000 personnes dessus. C'était des rues résidentielles. Donc, évidemment, l'idée, c'était de prolonger la trame parce qu'on prolongeait à la fois la trame spatiale et le tissu social. Ce n'était pas un projet tombé du ciel comme celui-ci ou comme celui du CHUM. C'était un prolongement et un développement de la trame d'Outremont. Ça n'a rien à voir. Cet argument-là ne tient pas debout.

**LE PRÉSIDENT :**

1590 Très bien.



**M. JEAN DÉCARIE :**

1595 L'autre chose. Dans le premier projet, et je ne comprends pas parce que c'est Aurèle qui a fait les deux, la rue Beaubien amorçait dès la rue Durocher une légère courbe pour aller passer et rejoindre l'axe de ce qui est maintenant la voie sud, la contre-allée sud de la rambla. Donc, la descente, elle était tout à fait possible.

1600 D'ailleurs, regardez le plan, vous allez voir ce que ça prend comme distance pour passer de Van Horne sous la voie ferrée là-bas, ou de l'autre de côté de Beaubien pour descendre, c'est exactement le même genre de... donc, on passe très bien. Il n'y avait aucun problème à ce moment-là. On n'avait pas besoin de reculer jusqu'à Hutchison. C'est complètement fallacieux de dire des choses comme ça. Je ne comprends pas, surtout que c'est le même bonhomme qui a fait les deux plans. Alors, ça ne tient pas debout cet argumentaire-là. Soyons sérieux.

1605

**LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est la réponse qu'ils m'ont donnée.

1610

**M. JEAN DÉCARIE :**

Ah! oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1615

Vous avez le droit de le penser.

**M. JEAN DÉCARIE :**

1620

Mais ça commence à nous poser des questions sur le genre de réponses qu'on a ce soir et qu'on avait l'autre soir aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

1625

Très bien. Merci, monsieur Décarie.  
Madame Maryse-Pascale Leduc, s'il vous plaît.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1630

Bonsoir, monsieur. Alors, effectivement, je suis résidente d'Outremont. Comme je disais tout à l'heure, la coquetterie va m'empêcher de dire depuis combien d'années, qu'il suffise que vous sachiez que je jouais autour du bassin du parc Saint-Cyrile avant qu'il soit le

1635 parc d'Outremont. J'habite actuellement au coin de Ducharme et Outremont. Je suis donc très préoccupée par ce qui se passe sur l'avenue Outremont. Et je ne suis pas la seule, après avoir entendu toutes les questions qui se sont posées ce soir.

1640 Là-dessus, il y aurait une question que je poserais. C'est à la Ville. Pourquoi ils ont fait le choix de n'ouvrir qu'une rue et, pour reprendre un terme de monsieur Arbour à l'époque, de faire de l'avenue Outremont une davaarisation de la rue Outremont?

Parce qu'à l'époque, la rue Davaar était un champ de course. On l'a rétrécie. Ça n'en reste pas moins que c'est une rue très passante et l'avenue Outremont, qui est l'avenue des écoles, comme on a mentionné, du parc, etc., de garderie, va connaître le même sort.

1645 Alors, à l'époque, il y avait eu plusieurs mémoires, que monsieur Boisvert, la semaine dernière, m'a dit qu'il n'avait pas lus. Il pourrait être souhaitable que les commissaires actuels lisent, parce que les préoccupations semblent à peu près les mêmes finalement. Et dans ces mémoires-là, on avait mentionné tous ces problèmes de circulation et on avait même dit dans un comité que:

1650 *Nous avons sans cesse répété que le développement de la gare de triage était le moment idéal pour soit solutionner le problème de transit ou l'aggraver à tout jamais.*

1655 Et je pense qu'il y a des gens qui vont reconnaître les termes qu'ils ont déjà utilisés lors de ces rapports.

1660 Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas choisi au moins d'ouvrir, s'ils ouvrent, de l'Épée, Champagneur, Stuart, Dollard, Outremont? On risque d'avoir moins une piste de course sur l'avenue Outremont, qui sera à deux voies en plus, contrairement à Davaar et McEachran. Si on ouvre toutes les voies, on se dit que les gens qui vont à l'université, dépendant de quel pavillon ils vont aller, peuvent prendre soit une, soit l'autre, soit l'autre, mais ils ne passeront pas tous à la même place.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne voudrais pas que vous me fassiez un mémoire, là. Donc, votre question, c'est : pourquoi on...

1670 **Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Pourquoi n'avoir ouvert qu'une rue tant qu'à ça. Premier volet.

**LE PRÉSIDENT :**

1675 Très bien. Monsieur Gagnon.

**M. LUC GAGNON :**

1680 Oui. Pour cette question, monsieur le président, je vais faire écho aux propos que tenait monsieur Dufresne tout à l'heure quant au parti pris du concept. Évidemment, le prolongement des rues s'arrime avec le concept proposé par l'université. Et le parti pris qui est derrière ce concept-là, c'est un parti pris en faveur du transport collectif et du transport actif.

1685 On aurait pu effectivement prolonger toutes les rues d'Outremont à l'intérieur du site, ce qui aurait, d'une part, effectivement permis une distribution différente des patterns de circulation, mais qui aurait surtout rendu le site plus accessible. Et rendant le site plus accessible, il y aurait eu plus d'achalandage d'automobiles sur l'ensemble des rues, on aurait donc eu à terme un pattern de circulation beaucoup plus élevé, en termes d'achalandage, qu'on ne l'a actuellement.

1690 Le parti qui est pris, c'est vraiment de restreindre l'accès au site, de restreindre l'accès au futur campus de façon à ce que les gens misent davantage sur le transport collectif et le transport actif.

1695 Quant au choix d'Outremont en particulier, il y a une question de gabarit de rues et de localisation des accès aussi aux stationnements, sur lesquels on pourra revenir tout à l'heure, qui sont accessibles par le biais de la rue Bates dans le prolongement de cette rue-là. Et donc, essentiellement, c'est une question de parti pris d'aménagement.

**LE PRÉSIDENT :**

1700 Donc, vous avez vu cette hypothèse-là, mais vous l'avez volontairement refusée à cause de la stratégie que vous avez retenue.

**M. LUC GAGNON :**

1705 En fait, ça n'a pas été une hypothèse. Dès le départ, dans les principes directeurs qui ont été énoncés par la Ville et par l'arrondissement, il y avait cette préoccupation-là de diminuer le trafic automobile par différents moyens. Puis l'université, à travers ses alternatives d'aménagement, a privilégié justement une trame de rues qui est moins perméable, rendant ainsi  
1710 l'accès moins intéressant pour les véhicules automobiles.

**LE PRÉSIDENT :**

1715 Merci.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Alors, je constate que c'est un voeu pieux.

**LE PRÉSIDENT :**

1720

C'est-à-dire que vous pouvez bien constater ce que vous voulez, vous êtes libre de vos constatations. La réponse qu'il vous donne, c'est que ça a été envisagé mais que leur stratégie, c'est le contraire de l'hypothèse que vous avez. Et je pense là-dessus, il y a des hypothèses inconciliables et que vous avez une opinion différente de la Ville.

1725

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Tout à fait.

1730

**M. ALAIN TITTLEY :**

Monsieur le président, excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

1735

Oui.

**M. ALAIN TITTLEY :**

1740

Est-ce que vous me permettez que j'ajoute juste une information complémentaire...

**LE PRÉSIDENT :**

Là-dessus, oui, bien sûr.

1745

**M. ALAIN TITTLEY :**

... pour éclairer le commentaire de madame. C'est que madame a fait référence à la davarisation de la rue Outremont.

1750

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Davarisation. Bien, monsieur Arbour doit connaître le terme.

1755

**M. ALAIN TITTLEY :**

Je vous ferai juste remarquer que le flot de circulation sur la rue Davaar est de l'ordre de 800 à 1 000 véhicules à l'heure de pointe, alors que sur la rue Outremont, selon les chiffres qui nous sont donnés par la maison CIMA, il serait de l'ordre de 300. Donc, ce n'est pas tout à fait du même ordre. Mais je comprends votre préoccupation, cela dit.

1760

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1765

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Qui n'est pas seulement la mienne, par contre.

1770

Maintenant si on passe au stationnement, monsieur voulait en parler, moi aussi. Alors, donc, je vais la faire en plusieurs volets, si vous permettez, ma question. Comme je n'ai que deux questions, je vais faire des volets sur le stationnement.

1775

On a mentionné la semaine dernière qu'il y aurait des espaces enlevés de stationnement sur l'avenue Outremont. Je me demandais combien.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, combien de stationnements sont enlevés...

1780

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Sur l'avenue Outremont.

1785

**LE PRÉSIDENT :**

... sur l'avenue Outremont?

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1790

C'est ce qu'on a dit. Dans un des plans, on avait vu une petite flèche qui mettait des places enlevées, puis il y en avait sur l'avenue Outremont. Je ne sais pas à quelle hauteur et je ne sais pas combien. C'est une question.

1795

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Oui. On me souffle à l'arrière que c'est pour permettre un virage à gauche ou à droite, on parle de trois ou quatre cases qui seraient retirées.

1800

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

À quelle place? Est-ce qu'on le sait? Si c'est pour permettre un virage, on doit savoir où?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

1805

À l'intersection Van Horne, pour un virage à droite.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1810

À l'ouest d'Outremont.

**LE PRÉSIDENT :**

Là, faites attention, parce que...

1815

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Moi, je vous parle.

1820

**LE PRÉSIDENT :**

... parce que si la réponse vient de la salle, elle ne vient pas du promoteur et on ne peut pas la recevoir.

1825

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Moi, je vous regardais, je disais: «trois, quatre places à l'ouest», je répétais...

**LE PRÉSIDENT :**

1830

Oui.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1835

... en souhaitant que vous questionniez c'est quoi ces trois, quatre places-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1840

Entendons-nous là, vous avez demandé la quantité. La réponse a été de trois, quatre pour permettre...

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1845

Et j'ai demandé: «Où?»

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va vérifier où. Est-ce que vous pouvez me répondre où?

1850 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

C'est ici.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1855

«Ici», pouvez-vous me préciser c'est quoi là? Ayez pitié de mes yeux, s'il vous plaît.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

1860

Van Horne et Outremont.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Côté est? Côté ouest?

1865

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Côté ouest.

1870 **Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Côté ouest. Donc, entre Saint-Cyrille et Van Horne.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

1875

C'est exactement ça.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1880

Trois, quatre places là, c'est à peu près les places qu'il y a, parfait.

Maintenant à la Ville toujours, monsieur le président, les places de stationnement qui sont actuellement situées, parcomètres, à l'arrière de l'avenue Ducharme entre Outremont et Champagneur, qu'est-ce qu'il advient de ces places de stationnement là de parcomètres?

1885

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a une modification? Est-ce qu'il y a des changements qui sont apportés?

1890 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

Non.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1900 Les parcomètres restent?

**M. ALAIN TITTLEY :**

Il n'y a pas de changement pour l'instant.

1905

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Bien, là, «pour l'instant» vient me faire sourciller, monsieur le président.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y en a pas.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1915

Il y en a pas, il y en a pas?

**LE PRÉSIDENT :**

1920 Il n'y en a pas pour l'instant.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

On l'enlève?

1925

**LE PRÉSIDENT :**

On parle d'un projet sur vingt ans, madame.



1930 **Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

D'accord. Donc, il n'y en a pas.

**LE PRÉSIDENT :**

1935

Alors, là, la réponse est que maintenant il n'y a pas de...

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1940

Combien de places de stationnement a-t-on enlevées en mettant le parc canin auprès du viaduc Rockland?

**LE PRÉSIDENT :**

1945

Est-ce que vous avez une évaluation de l'enlèvement du parc canin?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

1950

En fait, le stationnement, il est relocalisé sous le viaduc. Je crois, au total, qu'on perd deux cases. 65. Donc, on me dit que c'est exactement le même nombre de cases.

**LE PRÉSIDENT :**

La même chose.

1955

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Sous le viaduc, le stationnement entre le parc canin et le terrain de baseball? C'est ça?

1960

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Exactement.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

1965

D'accord. Donc, on garde le même nombre là.

1970

Maintenant, une autre question. Le terrain vague qui est situé toujours entre Outremont et Champagneur est actuellement utilisé par la Ville comme dévidoir de stationnement quand il y a des travaux à différents endroits dans Outremont, quand il y a des tempêtes de neige, quand les sites, où la Ville d'Outremont va déposer sa neige, bloquent pour une raison ou pour une autre, ils vont mettre la neige là. Qu'est-ce qui se passe avec ce terrain-là?

1975 **LE PRÉSIDENT :**  
Est-ce que vous avez...

**M. ALAIN TITTLE :**

1980 C'est un terrain qui appartient à la Ville de Montréal. Conséquemment, il est prévu que ce terrain-là soit réservé à un développement résidentiel.

**LE PRÉSIDENT :**

1985 Savez-vous combien, le terrain actuellement, il a combien de places de stationnement? Est-ce qu'il est déterminé?

**M. ALAIN TITTLE :**

1990 C'est un terrain vague au moment où on se parle.

**LE PRÉSIDENT :**

1995 C'est un terrain vague qui est utilisé...

**M. ALAIN TITTLE :**

2000 Qui est utilisé occasionnellement, tantôt pour y déposer de la neige, tantôt...

**LE PRÉSIDENT :**

Sans que vous y exerciez une contrainte particulière.

**M. ALAIN TITTLE :**

2005 C'est exact.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2010 Enfin, un encouragement certain dans plusieurs cas. Ce n'est pas une contrainte mais un encouragement. Qui est utilisé l'été aussi pour tous les gens qui viennent à la piscine en voiture. Donc, cet espace-là disparaît. C'est ce que j'entends.

**LE PRÉSIDENT :**

2015 Il disparaît à des fins résidentielles.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2020 À des fins résidentielles, d'accord. Maintenant, quand il y a tempête de neige, comme on a eu la semaine dernière où ce stationnement-là était plein parce que les rues, bon, il faut qu'elles soient nettoyées à un moment ou à un autre, où est-ce qu'on les met les voitures qui vont là actuellement?

**LE PRÉSIDENT :**

2025 Vous voulez que je demande à la Ville où se stationnent les voitures alors qu'il y a une tempête de neige et...

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2030 Bien, je comprends qu'il y a un réchauffement climatique mais on peut encore se dire qu'il va avoir quelques tempêtes.

**LE PRÉSIDENT :**

2035 Il y en a eu une il n'y a pas très longtemps.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2040 Et le terrain était plein.

**LE PRÉSIDENT :**

2045 Mais vous le demandez pour maintenant ou pour plus tard?

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2050 Bien, si c'est des maisons qui sont là...

**LE PRÉSIDENT :**

2055 Donc, où iront ces autos.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Oui, c'est ça, l'utilisation qu'on en fait actuellement, qu'est-ce qui est prévu...

**LE PRÉSIDENT :**

2060 Est-ce qu'il y a des prévisions de la part d'Outremont?

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2065 Un terrain de dévidoir de neige aussi...

**M. ALAIN TITTLE :**

2070 C'est un terrain vague qui est utilisé de façon très ponctuelle comme terrain de stationnement. Notamment le dimanche matin, les fidèles qui fréquentent l'église maronite au coin de l'avenue...

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2075 Oui, entre autres.

**M. ALAIN TITTLE :**

... Ducharme et McEachran vont se stationner sur ce terrain-là.

2080 **Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Samedi soir aussi.

**M. ALAIN TITTLE :**

2085 Mais ce n'est pas un parc de stationnement qui est destiné à cette fin-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2090 Et donc, vous n'avez pas de prévision par rapport à la situation future de ce terrain.

**M. ALAIN TITTLE :**

2095 Bien, comme il est utilisé de façon strictement ponctuelle, il n'y a pas d'études qui ont été faites là-dessus, non.

**LE PRÉSIDENT :**

2100 Très bien. Il n'y a pas de prévision, madame.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2105 D'accord. Simplement pour fins de précision, ce n'était pas un stationnement, mais la Ville a quand même fait des lignes pour délimiter les endroits de stationnement sur ce terrain-là. Simplement pour fins de...

**LE PRÉSIDENT :**

2110 Mais c'est quoi la finale de votre question?

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2115 C'était de savoir les voitures, c'est parce que je m'inquiète. Parce que ce terrain-là, même s'il est utilisé de façon ponctuelle, selon monsieur Tittley, comme résidante dont la cour donne sur ce terrain-là, le ponctuel est assez fréquent. Comme tous les jours d'été quand il y a la piscine et qu'il fait chaud, tous les gens qui ne peuvent stationner aux alentours, et là, déjà on va enlever quelques places en plus, stationnent là. L'hiver, les gens...

**LE PRÉSIDENT :**

2120 C'est parce que vous me faites une démonstration.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2125 Non, non, mais c'est ça, je demandais quelle était la mesure compensatoire. Il n'y en a pas.

**LE PRÉSIDENT :**

2130 Il n'y en a pas.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2135 Il n'y en a pas. Alors, je vais m'arrêter là. Il y en avait plusieurs autres questions, mais je sais que c'était deux questions. Alors, je vais arrêter là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

2140 Disons que la deuxième avait plusieurs sous-questions.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Il y avait plusieurs volets, oui.

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

2150 **Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Oui, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2155 Je vais demander à l'université: est-ce que vous avez fait une étude particulière sur le stationnement dans votre étude. Est-ce qu'il y a une étude plus précise sur le stationnement, sur le nombre de places enlevées, le nombre de places créées, particulièrement par rapport au stationnement existant?

2160 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

En fait, sur le site à proprement parler, oui, on en a débattu. Il y a les stationnements. Il y a volontairement un objectif de réduire l'offre des stationnements souterrains de l'Université de Montréal pour encore une fois...

2165

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça, on le sait. Mais madame, on voit bien qu'elle interroge, l'intervenante essaie d'identifier les nuisances ou la diminution de stationnement offert sur le territoire déjà construit. Est-ce que vous avez une analyse à ce niveau-là?

2170

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Oui. Vous la retrouvez... mais écoutez, c'est très marginal là. On parle d'une dizaine de cases au total. Il y a deux ou trois coins de rue qui sont identifiés dans l'étude de stationnement où, pour permettre un virage à gauche ou à droite, on prévoit retirer des cases.

2175

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2180 Donc, il y en a plus.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais il n'y a pas de synthèse spécifique là-dessus.

2185

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Non.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2195

Si vous permettez, parce que la semaine dernière, la diapositive était passée assez rapidement. Là, je vois qu'il y a une flèche, deux flèches, trois flèches sur les endroits où on enlève du stationnement. J'en avais remarqué juste un à l'époque, là, mais je vois qu'il y en a d'autres.

2200

Ils m'ont ouvert la porte. Le 800 logements, est-ce qu'ils gardent la même philosophie...

**LE PRÉSIDENT :**

2205

Mais là, on ne recommencera pas.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Non, mais c'est le stationnement aussi, dans leur 800 logements...

2210

**LE PRÉSIDENT :**

La réponse a été que les 816 logements prévoyaient une place de stationnement pour chacun des logements dans les bâtiments.

2215

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Est-ce que c'est selon le nombre d'un voeu pieux de réduction de voitures ou selon les normes actuelles, actuellement, qui est 1.5, je pense, par logement?

2220

**LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous revenir sur les stationnements...

2225

**M. ALAIN TITTLE :**

Ce sont les normes actuelles.

**LE PRÉSIDENT :**

2230

... pour les logements, s'il vous plaît?

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2235

Les normes actuelles?

**Mme SUZANNE DEMEULES :**

2240

Est-ce que c'est possible de répéter la question, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. On veut savoir le nombre de places de stationnement pour les logements.

2245

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Les 800 logements.

**LE PRÉSIDENT :**

2250

Les nouveaux logements prévus.

**Mme SUZANNE DEMEULES :**

2255

Donc, chaque logement, vous l'avez mentionné, monsieur le président, chaque logement aura une place dédiée sous les unités de logement, donc hors rue. Il ne faut pas oublier qu'il y a création de nouvelles rues qui vont apporter de nouvelles cases de stationnement sur rue.

2260

Et dans notre étude de circulation, il y a un volet «stationnement» et on a évalué les besoins. On a évalué l'offre actuelle, l'offre future et les conclusions mènent à une adéquation. Donc, les pertes sont négligeables, sont marginales, et le gain qu'on fait avec les nouvelles rues vient compenser la demande et les besoins dans le futur.

2265

Donc, il ne faut pas oublier encore une fois que le projet, on l'évalue à l'ultime avec une clientèle exceptionnelle d'une journée de rentrée. Donc, tous ces besoins-là ont été évalués dans le même objectif, dans la même notion, la même vision.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2270

Est-ce que je peux demander, monsieur le président? Dans les 800 logements, est-ce qu'on prévoit que les gens qui sont dans ces logements-là stationnent sur la rue? Est-ce que c'est ça?



**LE PRÉSIDENT :**

2275 Non, non. Pour chacun de ces logements...

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2280 Elle a dit: «une place», mais quoi?

**LE PRÉSIDENT :**

... il y a une place souterraine.

2285 **Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Une place par logement?

**LE PRÉSIDENT :**

2290 Une place par logement.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2295 Alors, ce qui est un petit peu en dessous des...

**LE PRÉSIDENT :**

2300 Est-ce que c'est en dessous de la norme reconnue?

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

Il me semblait que c'était 1.5. Je peux me tromper là.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

Une place de stationnement par logement, souterrain.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2310 Il me semblait que c'était 1.5.

**M. ALAIN TITTLE :**

2315 La norme actuelle est de ,75 par unité de logement, donc  $\frac{3}{4}$  d'une place, qui est la norme.  
Il y en a aura une.

**LE PRÉSIDENT :**

2320 Donc, il y en aura une. C'est au-dessus de la norme.

**Mme MARYSE-PASCALE LEDUC :**

2325 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

2330 Merci, madame.  
Monsieur Marc Vanier Vincent, s'il vous plaît.

**M. MARC VANIER VINCENT :**

Bonsoir, monsieur le président.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

**M. MARC VANIER VINCENT :**

2340 On s'est vus plusieurs fois cette semaine et la semaine passée. Écoutez, j'ai l'impression que je vais beaucoup détonner de la suite des commentaires et des questions qui ont été évoqués aujourd'hui et depuis les trois dernières sessions d'information.

2345 On parle que de trafic et puis, moi, je vais sembler être peut-être très poétique ce soir par contre, par rapport à tout ce qui s'est dit, mais peut-être que ça va lever des questions importantes aussi, parce que mon questionnement est plutôt sur une direction de collectivité plus que sur des chiffres et des pourcentages.

2350 Alors, vous m'avez permis un peu de latitude au début, je vais prendre à peu près trois minutes pour lire mon texte et ma question est à la fin. Est-ce que ça vous va?

**LE PRÉSIDENT :**

2355 Ça va.

**M. MARC VANIER VINCENT :**

Je ne pourrai pas déborder parce que c'est tout là.

2360

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous surveille sur le trois minutes. Allez-y.

2365

**M. MARC VANIER VINCENT :**

D'accord. Alors, ma question passe par, en fait, une courte anecdote familiale. Parce qu'en effet, en 1899, pilotant la première voiture à Montréal, un membre de ma petite famille, monsieur Ucal Dandurand, déambulait sur la Côte Beaver Hall avec le maire de Montréal du temps, monsieur Raymond Préfontaine. L'apparition de cette voiture fut suivie par d'autres dans un esprit de modernisme visionnaire pour le temps. Ce modernisme de fin de siècle, bien que louable, nous a amenés vers le cauchemar urbain que nous connaissons et que nous entendons ce soir, à part les autres soirées.

2370

Attendu que, des dires des promoteurs universitaires et de nos représentants municipaux, ce projet se veut novateur et résolument tourné vers l'avenir par la promotion du transport actif et en commun;

2375

– attendu que ce projet pourrait être l'étincelle nécessaire et féconde à un vent d'actions positives des citoyens et un début de réponse active de notre ville à la présence par trop abondante de l'automobile;

2380

– attendu que ce projet est échelonné sur vingt ans ou même plus et que, pendant ce laps de temps, on peut très bien imaginer l'instauration palpable d'une façon de penser le déplacement urbain en termes plus verts, ce projet pourrait potentiellement faire écho à Terre de Hommes qui, il y a déjà quarante ans, voulait entre autres démontrer notre liberté face à la présence urbaine de l'automobile. Il pourrait, à ce niveau seul, devenir une vitrine mondiale inégalée et la fierté des Montréalais de l'université en matière d'urbanisme humanisé et responsable;

2385

– enfin, attendu que bon nombre de familles montréalaises sûrement seraient très fières de s'installer ici parce qu'elles ont déjà fait le choix de vivre sans automobile et que ce projet valoriserait cette attitude responsable face à la problématique qu'on connaît;

2390

ma question: pourquoi notre administration municipale et l'Université de Montréal persistent-ils à laisser une place à l'automobile dans ce projet et de ce fait manquer un rendez-vous important avec une façon de voir neuve, incitative et surtout respectueuse des citoyens déjà en place et de ceux qui ont choisi de donner de l'importance au transport en commun? Il n'y a pas là un discours contradictoire de la part de nos décideurs?

2395

2400 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, est-ce que vous avez étudié l'hypothèse de pousser beaucoup plus loin les contraintes que vous voulez mettre au trafic et de faire une option radicale dans le sens d'interdire le trafic.

2405

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Écoutez, nous sommes partisans de l'approche des petits pas. Nous pensons que c'est un geste significatif qui est posé. Il est clair qu'on pourrait dans l'absolu aller plus loin.

2410

Vous avez entendu comme moi, monsieur le président, les commentaires de ces maintenant quatre soirées. Je ne suis pas certain que si nous étions allés, au moment où on se parle, plus loin que ce qui est déjà soumis, l'acceptabilité du projet dans les communautés respectives aurait été la même. Il y a des sensibilités quant à la circulation à la voiture. Je ne suis pas sûr que si on avait tout mis piéton, les choses auraient été les mêmes.

2415

Donc, on est allés aussi loin qu'on croyait pouvoir le faire. On est ouverts à plus dans le temps, les universités ont aussi pour rôle d'être à l'avant-garde, mais il faut s'assurer que les collectivités suivent là.

2420

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous pensez avoir pris la position prudente.

2425

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Bien, c'est une approche équilibrée à tous points de vue.

**LE PRÉSIDENT :**

2430

Est-ce que la Ville de Montréal aurait souhaité que l'université aille plus loin dans la restriction du trafic, qu'elle ne le fait maintenant?

**M. LUC GAGNON :**

2435

Bien, écoutez, dans un monde idéal, je pense qu'on est tous d'accord que évidemment moins de voitures est le mieux.

2440

Je vous dirais qu'avec l'université, on a travaillé vraiment de façon acharnée à réduire la présence d'automobiles, à réduire le nombre de stationnements, à réduire l'achalandage en

véhicules automobile par toutes sortes de moyens. Il faut se rappeler quand même que la fourniture d'espaces de stationnement est la moitié moindre que ce qui est exigé par la réglementation.

2445 Et puis là, si je fais une pause pour parler de ce projet-là et je parle d'autres projets sur lesquels on travaille actuellement à Montréal, il y a vraiment un changement de mentalité, d'une part, chez les gestionnaires municipaux et, d'autre part, chez les promoteurs où on prend davantage en compte l'importance de réduire la présence de l'automobile.

2450 Donc, les démarches qu'on a faites avec l'université, c'est ce qu'on continue à faire avec de plus en plus de promoteurs, et avec succès je vous dirais. Mais encore une fois, je fais écho aux propos de monsieur Chabot à cet égard-là, il y a une question d'équilibre qu'il faut maintenir.

2455 Effectivement, monsieur proposait une vision de société, mais une vision qui est à long terme. Je ne crois pas qu'on soit encore rendus là. Et puis comme on disait tout à l'heure, l'éventail d'interventions auquel on a eu droit depuis quelques soirs confirme cette approche-là. C'est-à-dire que, oui, c'est important de réduire la présence de l'automobile, de prévoir moins de stationnement, mais il y a des besoins quand même à prévoir. Et puis on sait très bien que si on n'en prévoit pas du tout, les gens vont tourner autour pour trouver une place à quelque part.

2460 Donc, c'est une question d'équilibre et, oui, on est à l'aise avec la proposition actuelle.

**LE PRÉSIDENT :**

2465 Merci.

**M. MARC VANIER VINCENT :**

2470 Est-ce que je peux juste compléter une petite question ad lib cette fois-ci, pas de papier?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2475 **M. MARC VANIER VINCENT :**

2480 Vous parlez de la politique des petits pas. Mais là, vous avez affaire à une politique de petits pas qui va durer de vingt, peut-être plus longtemps, de vingt à vingt-cinq ans. Alors, si vous n'instaurez pas dès le départ une possibilité d'aller vers un monde meilleur, mais moi peut-être que je vous parais bien naïf, mais à quelque part il faut jeter les bases pour ça. Et la seule manière de le faire, souvent c'est de causer un geste un peu dramatique.

Je vais vous donner un exemple qui est une image très, très concrète. Quand, par

2485 exemple, la compagnie Apple a arrêté de faire des lecteurs disquette, ils ont mis le lecteur CD, les gens ont comme crié au meurtre au départ, mais finalement ils se sont rendu compte que c'est une bonne chose. Alors, ce geste dramatique là apporte des conséquences peut-être qui sont un petit peu déconcertantes au départ, mais elles donnent la voie, elles pavent la voie, excusez-moi d'utiliser cette image-là parce qu'on ne parle pas de voiture là, mais elles pavent la voie vers quelque chose qui est beaucoup plus profond.

2490 Est-ce que vous êtes en train tout simplement de sabrer dans une belle possibilité en ne regardant pas ce geste-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2495 Je pense que c'est plus un commentaire, par exemple, qu'une question. Mais on peut la transformer.

**M. MARC VANIER VINCENT :**

2500 Je suis désolé. Je suis un naïf et un idéaliste, mais que voulez-vous.

**LE PRÉSIDENT :**

2505 On a tous le droit d'être naïf. C'est un premier pas. Vous estimez que c'est un premier pas. Est-ce que vous avez une stratégie pour aller encore plus loin dans les années à venir? Pour l'instant, vous nous donnez un portrait vingt ans. Mais voulez-vous améliorer ce portrait vingt ans au fur et à mesure?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

2510 Vous avez raison, on parle de petits pas, mais je vous dirais : on fait des petits pas mais on marche vite, si vous me passez l'expression.

2515 Et juste pour donner un exemple, en 98, les études origine-destination étaient à l'effet que 56 % de nos étudiants utilisaient le transport en commun. La dernière qui date d'une année ou deux, on est maintenant à 60 % de nos étudiants qui utilisent le transport en commun, parce que l'université notamment a mis en place toutes sortes de mesures, vélo en accès libre, réduction de l'offre de stationnement. Donc, il y a des mesures.

2520 Et c'est clair que l'objectif de développement durable, l'objectif de limiter et même voir à terme d'éliminer l'utilisation de la voiture par nos personnels et nos étudiants, il y aura toujours un pourcentage, on ne pourra jamais arriver à zéro, c'est un objectif auquel on souscrit.

2525 De même que l'objectif d'avoir des pavillons LEED or pour l'ensemble du campus et de s'inscrire comme un exemple en matière de développement durable, en même temps il y a un

pragmatisme qui nous amène, je reviens à ce que je disais, à une approche par étape, au fur et à mesure, mais en étant quand même novateur et en faisant preuve d'un certain leadership, nous l'espérons.

2530

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous recevez, par ailleurs, la critique de gens qui disent: «Vous auriez pu aller beaucoup plus audacieusement dès le départ.»

2535

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Oui.

2540

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci.

**M. MARC VANIER VINCENT :**

2545

Alors, on reviendra dans vingt-cinq ans ou dans vingt ans pour constater...

**LE PRÉSIDENT :**

2550

J'espère qu'on se reverra avant ce temps-là, mais on ne sait pas.

Monsieur David Cantona, s'il vous plaît. Monsieur Stéphane Goyette. Madame Raymonde Nadeau. Madame Catherine Séguin. Bonsoir, madame Séguin.

2555

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

Bonsoir. Je suis résidente d'Outremont depuis quelques années déjà. Ma première question porte sur les chiffres concernant les besoins en espaces institutionnels.

2560

Donc, ce serait possible de répéter les chiffres qui concernent le besoin actuel en espaces institutionnels et les possibilités du site selon le plan actuel? Je crois qu'on a parlé d'un besoin de 40 000 mètres carrés reconnu par le ministère de l'Éducation et d'une possibilité de 275 000 mètres carrés en espaces institutionnels dans le site.

2565

Et dans une deuxième partie à cette question, j'aimerais également connaître les superficies du campus principal sur la montagne tant au niveau de la superficie totale que de la superficie des espaces institutionnels.

**LE PRÉSIDENT :**

2570

Répétez-moi encore le dernier bout, sur le campus?

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

2575

Oui, le campus principal de la montagne. Et donc, la superficie totale et la superficie des espaces institutionnels, le rapport si on veut.

**LE PRÉSIDENT :**

2580

Oui, monsieur.

**M. PIERRE SIMONET :**

2585

Alors, on va au départ s'entendre sur l'unité utilisée, ce seront des mètres carrés nets. Le chiffre de 275 000 mètres carrés qui a été donné pour le potentiel de construction à Outremont est un chiffre en mètres carrés bruts. Les mètres carrés nets sont les mètres carrés utilisables. Donc, le 275 000 mètres carrés bruts doit être transformé en mètres carrés nets et ceci donne environ 175 000 mètres carrés nets.

2590

Le déficit d'espace normé par le ministère est de l'ordre de 40 000 mètres carrés nets. C'est un chiffre établi suivant les normes ministérielles. Or, ces normes ministérielles sous-estiment les besoins d'espace.

2595

Pour ce qui a trait, par exemple, aux espaces de recherche, nos étudiants au cycle supérieur après un certain temps de cheminement, cinq sessions pour une maîtrise, dix sessions pour un étudiant au Ph.D, n'existent plus pour le ministère. Or, dix sessions, c'est un doctorat en trois ans et une session. Je vous dirais que seulement un petit pourcentage de nos étudiants sont capables de le faire dans un laps de temps aussi court, la moyenne d'un doctorat se situe entre quatre et cinq ans et non trois ans.

2600

Donc, nous avons des étudiants qui ne sont pas décomptés par le ministère, mais qui sont bien inscrits à l'université, qui sont dans nos laboratoires de recherche et qui ont besoin d'espace. Les espaces de clinique ne sont pas des espaces normés par le ministère. Nous avons des cliniques intra muros, qu'il s'agisse de médecine dentaire, qu'il s'agisse d'optométrie ou de psychologie, nous avons aussi une clinique en nutrition.

2605

2610

D'autre part, ces normes ministérielles se trouvent à changer avec le temps. En 2002, le ministère a changé ses normes et nous a fait disparaître de nos inventaires et de nos espaces normés reconnus 16 000 mètres carrés associés à la recherche. Les espaces normés sont essentiellement des espaces liés à l'enseignement et un peu à la recherche. Mais de moins en



moins, le ministère de l'Éducation diminue la reconnaissance qu'il a des mètres carrés liés aux activités de recherche. Or, l'Université de Montréal est la première université de recherche au Québec.

2615           Donc, par rapport au déficit normé, nos besoins sont supérieurs. Ils sont supérieurs d'à peu près 30 000 mètres carrés nets. Donc, nos besoins se situent à l'heure actuelle aux alentours de 69 000, 70 000 mètres carrés nets. D'autre part, dans l'inventaire des espaces disponibles que fait le ministère, nous avons des espaces en location. Nous avons sur l'île de Montréal de l'ordre de 6 000 mètres carrés en location qui sont à nos charges et pour lesquels nous ne sommes pas réellement financés.

2620  
2625           Donc, nos besoins se situeraient plutôt aux alentours de 75 000 mètres carrés nets à l'heure où se parle. Les experts en développement de campus, les architectes et les spécialistes de construction de campus nous recommandent fortement de conserver au moins 100 000 mètres carrés nets de réserve pour les développements futurs de l'Université de Montréal.

2630           Et je vous dirais que le pavillon Roger Gaudry, qui est le pavillon principal construit dans les années 40, représentait à peu près 60 000 mètres carrés nets. L'ensemble du campus de la montagne, c'est à peu près dix fois ça. On est légèrement inférieurs à 700 000 mètres carrés nets. Or, vous voyez que de 1943, date à laquelle le pavillon Roger Gaudry a commencé à être occupé jusqu'à maintenant, nous avons multiplié par 10 nos espaces, tout simplement parce que l'université a continué à se développer. Comme institution d'enseignement, comme institution de savoir et de par notre position comme université de recherche au Québec et au Canada, nous aurons à poursuivre notre développement.

2635           Donc, l'espace de 175 000 mètres carrés nets n'est pas en excédent en fonction de nos besoins actuels et des projections de développement que nous faisons sur les vingt prochaines années.

2640           **LE PRÉSIDENT :**

2645           Juste une vérification. Dans la deuxième partie de sa question, madame a demandé le campus principal la place totale et les espaces institutionnels. Vous avez répondu en d'autres valeurs. Pouvez-vous répondre d'une manière plus particulière?

**M. PIERRE SIMONET :**

2650           Je vous dirais que les espaces sur le campus principal sont légèrement inférieurs à 700 000 mètres carrés nets.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que vous appelez 700 000 mètres carrés nets, c'est ce qu'on peut appeler chez madame l'espace institutionnel?

2655

**M. PIERRE SIMONET :**

Oui.

2660

**LE PRÉSIDENT :**

Et l'espace global est de combien?

**M. PIERRE SIMONET :**

2665

Ah! écoutez, la superficie exacte du campus, l'ensemble du terrain, non, je ne la connais pas.

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

2670

Je veux juste être certaine. Les résidences universitaires ne sont pas considérées comme des espaces institutionnels ou oui?

**LE PRÉSIDENT :**

2675

Les résidences sont considérées comme des...

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

2680

Et les stationnements.

**LE PRÉSIDENT :**

2685

Les résidences d'étudiants font partie.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Actuellement, oui.

2690

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Dans le nouveau projet qui est là, les résidences universitaires feront-elles partie aussi du...

2695 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

En fait, pour l'instant, la réponse est oui, mais la catégorisation est beaucoup tributaire du mode de gestion retenu. En d'autres mots, si un partenaire privé décidait de développer les résidences universitaires, ce qui existe, par exemple, ailleurs au Canada, il est loin d'être clair qu'il aurait une reconnaissance du statut institutionnel, essentiellement pour des fins de fiscalité.

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Quand j'ai posé la question dans une session antérieure, vous m'avez dit que les résidences seraient confiées à un entrepreneur, ne seraient pas...

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Oui, mais on ne parlait pas des résidences étudiantes. On parle des résidences, les habitations de logement. Les résidences étudiantes, là il n'y a pas de décision de prise. Celles qu'on a sur le campus sont gérées par l'Université de Montréal, c'est des activités autofinancées. Celles qu'on aura à Outremont pourraient être gérées ou par l'université ou par un consortium, il y a différents scénarios, ou complètement par le privé. Si tel était le cas, à ce moment-là, avec égard, il ne devrait pas y avoir de reconnaissance du statut institutionnel de ces terrains-là.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Est-ce que ça va, madame?

2720 **Mme CATHERINE SÉGUIN :**

Oui, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2725

Merci.

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

2730 Donc, ma seconde question. Est-ce que la gare Outremont UdeM qu'on pourrait appeler serait sur la même ligne de train que la gare située à Ville Mont-Royal et celle située sur du Parc? Et si oui, je...

**LE PRÉSIDENT :**

2735

Attendez un peu. Reposez-moi. Est-ce que la gare d'Outremont est sur la même ligne...

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

2740 Oui, sur la même ligne de train, je crois c'est Saint-Jérôme, est sur la même ligne que la gare située à Ville Mont-Royal que celle située sur du Parc.

**LE PRÉSIDENT :**

2745 Et sur du Parc. Oui?

**M. PIERRE SIMONET :**

2750 Alors, la ligne qui desservirait la gare à construire est la ligne qui vient de Saint-Jérôme. La gare du Parc se situe sur cette ligne. Par contre, la gare située à Ville Mont-Royal est sur la ligne qui vient de Deux-Montagnes, qui n'est pas la même ligne ferroviaire.

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

2755 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2760 Donc, cette gare-là est liée à celle de Deux-Montagnes.

**M. PIERRE SIMONET :**

Non, de Saint-Jérôme.

2765 **LE PRÉSIDENT :**

De Saint-Jérôme.

**M. PIERRE SIMONET :**

2770 De la Ville de Saint-Jérôme.

**LE PRÉSIDENT :**

2775 Très bien.

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

2780 Maintenant, compte tenu du fait que les gares, la gare de du Parc et Jean-Talon/du Parc, donc seraient très près de celle-ci, qu'est-ce qui nous garantit qu'une gare va bel et bien être aménagée? Enfin, c'est un peu ça. Et aussi...

**LE PRÉSIDENT :**

2785 Quelles sont les garanties qu'on a que la gare d'Outremont soit aménagée?

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

2790 Oui. En fait, j'exprime peut-être un doute, en fait, qu'elle va bel et bien être aménagée, parce qu'il y en a une tout près. On sait que les trajets en train sont assez longs. Donc, est-ce qu'ils feraient un arrêt supplémentaire pour l'université, alors que du Parc est tout près.

Et maintenant, si jamais il n'y a pas d'arrêt, il n'y a pas de gare, qu'est-ce qui va se passer avec la passerelle de prévue?

2795

**M. PIERRE SIMONET :**

2800 Écoutez, je vous répondrai que l'AMT actuellement est intéressée à implanter une gare, en tout cas entame les démarches pour voir la pertinence d'une telle gare et évaluer les coûts d'implantation.

2805 En ce qui concerne les gares sur cette ligne ferroviaire, je vous dirais que la distance entre la gare Parc et la gare Chabanel, qui vient d'être inaugurée dans les mois qui viennent de s'écouler, correspond à peu près à la même distance. Donc, au plan ferroviaire, c'est tout à fait possible d'implanter des gares relativement rapprochées. Ça a été fait, en tout cas.

**LE PRÉSIDENT :**

2810 Est-ce que vous avez un engagement ferme de CP de... c'est bien la gare du CP dont on parle?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

2815 Non, c'est l'AMT, l'Agence métropolitaine de transport.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est l'AMT, très bien, il n'y a pas d'engagement.

2820 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

En fait, non. Il y a des discussions, il y a des études qui se poursuivent, il n'y a pas d'engagement ferme. Par contre, le gouvernement du Québec dans son annonce de décembre dernier de 30 M\$ prévoit une enveloppe pour les fins de financement de la gare.

2825

**LE PRÉSIDENT :**

Et la question qu'évoque madame, dans l'hypothèse où la gare n'est pas, qu'advient-il de la passerelle?

2830

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Bien, on fait le pari qu'elle aurait lieu. Mais on aurait quand même, s'il advenait que la gare ne soit pas construite, on aurait quand même besoin de la passerelle parce que ça assure aussi le lien au métro l'Acadie.

2835

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2840

**Mme CATHERINE SÉGUIN :**

Merci beaucoup.

2845

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va, merci, madame. Alors, on a fini la liste de la semaine dernière et il va nous rester maintenant la liste de ce soir. Seriez-vous d'accord pour une petite pause de dix minutes?

2850

Je m'excuse, il y a monsieur Daniel Mathieu que je n'ai pas reçu. Je pensais que j'avais fini cette liste-là. Venez, monsieur Mathieu, je vous demande pardon. Je ferai la pause après.

**M. DANIEL MATHIEU :**

2855

Je vais commencer peut-être juste par un commentaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Effectivement, je trouve un peu dommage, compte tenu de l'ensemble des problématiques qu'il y a et compte tenu du fait que le promoteur compte beaucoup sur le transport en commun pour desservir la zone, je trouve dommage qu'il n'y ait ni un représentant de l'AMT ni de la STM qui soit présent sur le panel. Je pense que de voir leur intérêt envers ce dossier et de comprendre leur vision de la chose, ça aurait été drôlement intéressant. Puis je pense qu'on a un atelier sur la circulation dans lequel il faudrait qu'ils soient; je ne sais pas s'ils vont y être.

2860

**LE PRÉSIDENT :**

2865 Je pense qu'ils s'y seront, oui, mais c'est à confirmer auprès de mon collègue.

**M. DANIEL MATHIEU :**

2870 Peut-être juste un dernier point par rapport à ça. En plus que les zones de stationnement qui vont être enlevées sur l'avenue Outremont – en fait, c'est 30 mètres, ce n'est pas trois ou quatre cases, ça correspond plus à six ou sept cases – sont l'espace qui est habituellement requis pour un arrêt d'autobus, puis il aurait été drôlement intéressant de savoir si en plus du trafic qui est évalué d'augmenter sur l'avenue Outremont, est-ce qu'on a l'intention de mettre un arrêt d'autobus et éventuellement des lignes d'autobus qui passent par là régulièrement. Ça change un peu la  
2875 donne, disons, pour les résidents du quartier.

Sinon, j'aurai une seule question, rapidement. C'est plus les vingt années de construction ou enfin les vingt années d'aménagement qu'il va y avoir sur le site du campus. C'est vingt ans de transport de marchandises, c'est vingt ans de bruit, c'est vingt ans de désagrément. Je voudrais  
2880 savoir si l'université a prévu effectivement vraiment un plan solide de façon de réduire les désagréments qui sont liés par vingt années de construction, principalement le transport de marchandises, pour s'assurer que ça ne circulera pas par les rues résidentielles.

**LE PRÉSIDENT :**

2885 Je pense que là-dessus, il y a des étapes. Ce n'est pas un vingt ans continu.

**M. DANIEL MATHIEU :**

2890 Oui, je comprends, mais je veux dire, si chacune des phases dure une, deux ou trois années, c'est quand même ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2895 S'il vous plaît, vous avez compris la question? Le vingt ans qui est prévu sur l'horizon, est-ce que c'est vingt ans de dérangement de construction sans cesse ou quelles sont les étapes prévisibles à ce moment?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

2900 Non. Ça se fait en différentes phases. La première phase, qui consiste à l'enlèvement des voies ferrées, la réhabilitation des sols et la construction des premiers bâtiments, devrait s'échelonner d'ici à 2010, 2011 et il n'y aura aucune ouverture vers le sud jusqu'à l'inauguration de ces premiers pavillons-là.

2905

Le meilleur exemple qu'on puisse donner, il y a eu des travaux de démolition, comme vous le savez, l'automne dernier du hangar de marchandises et toute la circulation des camions s'est faite via l'avenue du Parc vers l'est sans perturber d'aucune façon les activités des gens d'Outremont. Et c'est clair que c'est la même stratégie qui va être prise à chacune des étapes de faire en sorte que tout ce qui est camions lourds, circulation, circule là où c'est permis, d'ailleurs, parce que dans les rues résidentielles ils n'ont pas accès, à savoir principalement ou essentiellement par l'avenue du Parc.

2910

**LE PRÉSIDENT :**

2915

Est-ce que vous êtes venu à d'autres rencontres? Est-ce que vous êtes venu...

**M. DANIEL MATHIEU :**

2920

J'étais venu à la présentation générale qui avait été faite la première fois. J'étais présent.

**LE PRÉSIDENT :**

2925

Vous n'êtes pas revenu?

**M. DANIEL MATHIEU :**

2930

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il y a eu une question très spécifique sur l'échéancier d'ici 2011 et notamment une question d'une madame pour la cour de triage.

2935

**M. DANIEL MATHIEU :**

En fait, j'étais là, oui, effectivement, à la dernière session de questions. Je l'ai entendue.

**LE PRÉSIDENT :**

2940

Là, il y avait un encadrement qui était...

**M. DANIEL MATHIEU :**

2945

En fait, moi, c'est simplement l'assurance que je voulais avoir qu'il n'y aura pas de transport de camionnage directement dans les rues résidentielles d'Outremont. Je comprends



qu'il faut quand même qu'ils amènent le matériel, mais est-ce qu'ils vont passer par l'ouest, par Bates, ou est-ce qu'ils vont passer par l'est, par du Parc, ou en fait est-ce que c'est prévu ces dérangements-là?

2950

**LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier la nature des dérangements prévisibles.

2955

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Les travaux seront exécutés ou par l'université pour les pavillons ou par la Ville dans le cas des rues ou de la voirie. C'est clair que de part et d'autre comme donneurs d'ouvrage – en tout cas pour l'université, je suis convaincu que c'est pareil pour mes vis-à-vis la Ville – tout ce qui est camionnage, circulation au niveau des chantiers va se faire par l'est ou par Bates, mais par les rues où le camionnage est permis. Il n'est pas du tout question que ça circule par les rues résidentielles d'Outremont.

2960

**LE PRÉSIDENT :**

2965

Très bien. À la Ville de Montréal, s'il vous plaît.

**M. LUC GAGNON :**

2970

Je vais commencer par la fin de la réponse qui vient d'être donnée. Il n'est pas question que le camionnage passe évidemment dans les rues résidentielles d'Outremont. Alors, la circulation lourde, le camionnage va sortir par le secteur Atlantic, le secteur à l'est, pour aller rejoindre le réseau camionnage de la Ville de Montréal qui circule sur l'avenue du Parc.

2975

Un petit complément peut-être de monsieur Tittley, monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2980

**M. ALAIN TITTLEY :**

2985

C'est une information effectivement complémentaire. La réglementation à Outremont prévoit qu'à chaque fois qu'un PIIA est émis par le Service de l'aménagement urbain du patrimoine, il y a des exigences pour un plan de gestion, qui permet d'identifier des mesures de mitigation pour que les désagréments soient les moins importants possible. Donc, à chaque fois qu'un projet de construction sur le site va être soumis pour une demande de PIIA, évidemment il y a des demandes qui seront exigées de la personne qui fera la construction.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais juste revenir sur la présence ou l'absence de l'AMT. C'est la Ville de Montréal qui a décidé que l'AMT n'y serait pas?

2995 **M. LUC GAGNON :**

3000 C'est-à-dire qu'on est en discussion avec, d'une part, l'AMT et la STM pour les différents éléments qui les concernent. On a pris les informations dont on pensait avoir besoin pour pouvoir fournir les réponses à la commission dans le cadre de la présente consultation publique. Il faut comprendre qu'il n'y a pas de décision arrêtée ni par l'AMT, et encore moins par la STM qui vient tout juste d'être impliquée dans ce projet-là qui s'échelonne encore, on le répète souvent, mais sur vingt ou vingt-cinq ans.

3005 Donc, il y a des éléments de décision qui doivent être pris par l'AMT et par la STM en regard de leur réseau respectif avant qu'ils puissent faire des annonces. Mais je peux vous assurer qu'il y a un arrimage qui se fait entre la planification du développement du projet et les besoins évidemment en termes de desserte au transport collectif tant par l'AMT que la STM.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, les oreilles doivent leur chauffer de temps en temps. Merci.

**M. DANIEL MATHIEU :**

3015 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3020 Alors, je fais une pause de dix minutes et je reviens donc avec les personnes qui veulent poser des questions complémentaires.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

3025

**LE PRÉSIDENT :**

3030 Il est 9 h 15. Je vais essayer de permettre à toutes les personnes ici de poser leurs questions, d'avoir des réponses. Je vous demanderais de m'aider et d'être le plus précis possible pour qu'on puisse bien travailler sans, par ailleurs, trop s'user. Alors, avec le froid qui fait dehors, ça ne sera pas drôle quand on va sortir.

Alors, j'inviterais maintenant madame Annie Chelin, s'il vous plaît.

3035 **Mme ANNIE CHELIN :**

Bonsoir, messieurs.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame.

**Mme ANNIE CHELIN :**

3045 Pourriez-vous m'accorder le privilège de trois questions, dont deux questions très courtes?

**LE PRÉSIDENT :**

3050 Posez-moi d'abord la première, on va voir.

**Mme ANNIE CHELIN :**

3055 C'est une question de précision sur le nombre de logements. Il a été question de 816 logements. Enfin, du moins, c'est ça que j'ai retenu. Et j'ai cru comprendre, lors de la séance de consultation de Parc-Extension, qu'il y avait des logements sur site et des logements hors site. Je voulais simplement savoir si les 816 logements étaient la totalité des logements sur site et hors site. Enfin, comment ça se répartissait.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Oui, monsieur Chabot.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

3065 La réponse, c'est oui, c'est 816 au total.

**LE PRÉSIDENT :**

3070 Combien sur site?

**M. MICHEL DUFRESNE :**

3075 482 sur site et hors site, 334.

**LE PRÉSIDENT :**

330...

3080 **M. MICHEL DUFRESNE :**

334.

**LE PRÉSIDENT :**

3085

Et 816, c'est bien le total? Il n'y a pas d'autres logements?

**M. MICHEL DUFRESNE :**

3090

C'est ça, exactement, 816 logements.

**LE PRÉSIDENT :**

3095

Alors, voilà madame.

**Mme ANNIE CHELIN :**

3100

D'accord, merci. L'autre courte question. J'ai compris donc, à travers les présentations et les réponses aux questions, que la fonction publique de l'arrondissement d'Outremont avait été impliquée dans le processus. Et comme je ne connais pas l'ensemble de la documentation, qui est assez volumineuse, entourant le projet, j'aimerais savoir où se trouvent les recommandations ou les orientations qui auraient été proposées en amont du projet par les services d'Outremont aux professionnels engagés par l'Université de Montréal. Donc, je fais référence au Service des travaux publics, de l'aménagement, des finances, enfin tous les services qui sont concernés par le projet.

3105

**LE PRÉSIDENT :**

3110

Alors, vous parlez d'orientations et de?

**Mme ANNIE CHELIN :**

3115

Bien, les avis ou les recommandations, je ne sais pas comment appeler ça, là, ou les propositions ou...

**LE PRÉSIDENT :**

Les directives qui ont été données par...

3120 **Mme ANNIE CHELIN :**

Oui, oui, par les services techniques.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tittley.

**M. ALAIN TITTLEY :**

3130 Oui. Alors, deux avis ont été émis par le Comité consultatif d'urbanisme. Les deux avis sont disponibles sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal.

**LE PRÉSIDENT :**

3135 Est-ce qu'il y a eu d'autres... là, ce sont des comités.

**M. ALAIN TITTLEY :**

Ce sont des recommandations écrites et ce sont des documents.

3140

**LE PRÉSIDENT :**

Dans le fonctionnarisme courant d'Outremont, est-ce qu'il y a d'autres modes de fonctionnement par lesquels vous avez donné des directives au promoteur ou des questions?

3145

**M. ALAIN TITTLEY :**

Je vais passer la parole à mon collègue.

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. LUC GAGNON :**

3155

Oui, effectivement, il y a eu le volet analyse par les instances que sont le CCU et le Comité d'architecture et d'urbanisme. Il faut comprendre que le projet qui a été présenté est le reflet de longues discussions, négociations entre l'arrondissement, le service corporatif et puis l'Université de Montréal. Et tout ceci a démarré sur la base de principes directeurs qui ont été mis de l'avant. Donc ce qu'on a évoqué à plusieurs reprises, il y a des indications qui ont été

3160

fournies à l'Université de Montréal quant au type de développement qui était privilégié par la Ville et par l'arrondissement, donc une série de principes directeurs qu'il me fera plaisir de vous transmettre à titre d'information.

3165 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, ces principes étaient écrits et ils ont été transmis au promoteur?

3170 **M. LUC GAGNON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3175 Vous pouvez m'en déposer copie, s'il vous plaît?

**M. LUC GAGNON :**

Bien sûr.

3180

**LE PRÉSIDENT :**

Et ça, ça a été fait par la ville-centre ou par l'arrondissement d'Outremont?

3185 **M. LUC GAGNON :**

Conjointement. Dans l'ensemble de la démarche, c'est une démarche conjointe ville-centre, comme vous le dites, et arrondissement.

3190 **Mme ANNIE CHELIN :**

Mais ma question était spécifique à l'arrondissement d'Outremont et c'est les services donc de l'arrondissement d'Outremont. J'aurais voulu savoir s'ils ont été impliqués donc spécifiquement en amont du projet en émettant des principes ou des recommandations.

3195

**LE PRÉSIDENT :**

Là, on nous a répondu que les principes directeurs avaient été émis par la Ville de Montréal en collaboration avec Outremont.

3200

**Mme ANNIE CHELIN :**

C'est ça.

3205 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Donc, la réponse, c'est oui à la question.

3210 **Mme ANNIE CHELIN :**

Oui. Et ce n'est pas... bien, pas tout à fait. Et il n'était pas question évidemment de l'avis du comité consultatif dans ma question.

3215 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est autre chose.

3220 **Mme ANNIE CHELIN :**

J'aurais aimé savoir maintenant, c'est un petit peu la même question, mais non pas en amont du projet, mais en aval, c'est-à-dire est-ce qu'il y a eu une évaluation des services de l'arrondissement, puisqu'on est directement concernés quand même, des Services des travaux publics, de l'aménagement et des finances, une évaluation, là, de cette proposition qui nous est montrée.

3225

**LE PRÉSIDENT :**

3230 Alors, non seulement vous avez donné des directives, des principes directeurs, etc., est-ce qu'au plan de l'évaluation de ce qui est retenu, particulièrement dans ce qui touche l'arrondissement Outremont, est-ce qu'il y a eu une évaluation par vos services.

**M. ALAIN TITTLE :**

3235 Écoutez, oui, il y a eu une évaluation par le conseil de l'arrondissement qui a fait une recommandation et qui a référé donc le projet à l'Office de consultation publique, et nous sommes ici pour entendre les commentaires des citoyens qui souhaitent bonifier la proposition qui est sur la table.

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est parce que madame est plus spécifique, elle veut parler des services internes de notamment travaux publics et autres. Est-ce qu'il y a eu une analyse sectorielle de vos départements à l'intérieur de la fonction publique d'Outremont.

3245 **M. LUC GAGNON :**

Oui, bien sûr, et ces évaluations-là se retrouvent à l'intérieur des deux sommaires décisionnels, des deux dossiers décisionnels donc qui sont disponibles sur le site de l'Office, qui portent la résolution à laquelle monsieur Tittley faisait référence. Donc, il y a deux sommaires  
3250 décisionnels qui présentent l'évaluation de l'arrondissement sur les modifications réglementaires et sur les modifications au Plan d'urbanisme.

**LE PRÉSIDENT :**

3255 Mais ces avis-là sont des avis conjoints de la ville-centre et d'Outremont?

**M. LUC GAGNON :**

Ils sont pilotés par l'arrondissement mais évidemment avec notre collaboration.  
3260

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on n'a pas à l'état brut l'opinion, par exemple, des travaux publics d'Outremont seule. Si je comprends, ils sont amalgamés dans une démarche plus globale.  
3265

**M. LUC GAGNON :**

Effectivement.

3270 **Mme ANNIE CHELIN :**

Voilà, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3275 Est-ce que ça marche?

**Mme ANNIE CHELIN :**

3280 Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que vous vouliez savoir, je pense?  
3285

**Mme ANNIE CHELIN :**

Oui, tout à fait.



**LE PRÉSIDENT :**

3290

Merci.

**Mme ANNIE CHELIN :**

3295

Maintenant, la question principale...

**LE PRÉSIDENT :**

3300

La vraie question, oui.

**Mme ANNIE CHELIN :**

3305

... qui va être précédée donc d'un préambule. Beaucoup de citoyens, parce que j'en ai entendu donc qui se sont présentés avant moi, et j'en suis, sont préoccupés par le financement du projet, puisqu'il s'agit d'un projet financé non par des fonds privés mais par des fonds publics, par l'état des revenus et des dépenses pour l'arrondissement pour assurer les services et les immobilisations à venir, et par les impacts du changement de zonage sur le compte de taxes des Outremontais.

3310

Évidemment, beaucoup d'entre nous ont comme référence le projet de 94 ou 95, où ces questions avaient été abordées dans un rapport qui avait été mis à la disposition du public. Dans ce rapport, on avait appris que les retombées dues au projet de zonage résidentiel apporterait une augmentation des revenus fiscaux annuels de l'ordre de 4 M\$ à Outremont; un petit peu moins, bien sûr, s'il y avait eu une réduction des hauteurs au projet initial comme il en avait été question.

3315

Aujourd'hui, je constate que les citoyens ne disposent d'aucune information pertinente reliée aux impacts financiers. Les intervenants précédents qui ont abordé cette question se sont fait répondre de façon évasive et les réponses baignaient dans une pensée magique, plutôt enfin que je vais qualifier d'étonnante. Cet aspect du projet est en train de devenir un irritant majeur pour ceux qui ont à coeur le devenir d'Outremont, parce que nous devons garder comme repère que la cour de triage est la dernière réserve foncière d'Outremont et notre droit à l'erreur est nul.

3320

Alors, d'autre part, et corrigez...

3325

**LE PRÉSIDENT :**

Là, vous me faites plus un mémoire, un commentaire.

**Mme ANNIE CHELIN :**

3330

Non, non. Non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

3335

Vous avez une opinion sur...

**Mme ANNIE CHELIN :**

3340

Non, non, je veux arriver là. C'est parce qu'il y a un peu...

**LE PRÉSIDENT :**

Posez-moi votre question.

3345

**Mme ANNIE CHELIN :**

Mais c'est-à-dire qu'il y a deux aspects, il y a la constatation, d'une part, qu'on n'a pas d'étude sur les impacts financiers. C'est ce que je viens de vous dire.

3350

Et maintenant, j'aimerais apporter donc un autre argument, c'est le fait qu'on a devant nous, donc l'objet de cette consultation, c'est un projet de dérogation à un règlement de zonage. C'est ça l'objet de cette consultation. Et ce qui nous est donné comme documentation soumise à la consultation, ce sont les impacts des dérogations sur la morphologie urbaine, la voirie, les infrastructures, la circulation, etc., et on n'a aucun élément tangible sur les impacts financiers, et pourtant le changement de zonage à l'étude ici a nécessairement des impacts financiers.

3355

Donc, c'est à mon avis un corollaire indispensable pour que les citoyens puissent avoir un avis éclairé et se prononcer sur le changement de la forme urbaine qui est proposée et qui est directement liée donc à un projet de déréglementation de zonage.

3360

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va aller vérifier s'il y a une étude d'impact.

3365

**Mme ANNIE CHELIN :**

Alors, ma question, elle est très, très précise. Les pouvoirs publics pourraient-ils mettre à la disposition des citoyens, comme ça avait été fait donc en 94, un rapport évaluatif professionnel sur le financement des infrastructures publiques et non pas...

3370

J'ai rapidement vu les documents qui avaient été remis suite aux questions précédentes.

3375 Le 120 M\$, c'est une liste d'épicerie. Mais moi, je souhaiterais vraiment que ce soit un rapport professionnel, que des professionnels s'engagent sur l'évaluation des coûts des infrastructures étant donné qu'il s'agit de l'argent public. Et un rapport prospectif donc sur l'état futur des revenus et des dépenses pour l'arrondissement d'Outremont.

3380 Je n'ose pas croire que la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Outremont se lancent à l'aveuglette dans un projet comme ça sans avoir de documents, d'études provisionnelles et un rapport donc également prospectif sur les impacts sur la dotation de l'arrondissement et évidemment le compte de taxes des Outremontais.

**LE PRÉSIDENT :**

3385 Alors, Ville de Montréal, est-ce que vous avez produit ou vous voulez produire cette étude d'impact financier à caractère professionnel.

**M. LUC GAGNON :**

3390 Bien sûr, monsieur le président, comme j'ai mentionné à quelques reprises depuis le début des consultations, les coûts d'infrastructure évalués à 120 M\$ par l'université sont en voie d'être validés par nos services techniques. Donc, le coût d'infrastructure qui véhicule actuellement, c'est l'évaluation de l'université. On le valide.

3395 Et sur cette base-là, il y a une analyse fiscale, une analyse financière, une analyse fiscale qui va être conduite de façon à préciser les retombées pour la Ville. C'est un projet qu'on estime à quelque 950 M\$ en termes de valeur foncière. En termes d'en lieu de taxes, l'évaluation qui est faite par l'université encore une fois chiffre ces retombées à 20 M\$ par année. Donc, c'est un projet qui génère beaucoup de retombées sur les taxes municipales et pour l'arrondissement.

3400 En ce qui a trait à la dotation, comme on l'évoquait, la dotation de l'arrondissement est discutée à chaque année dans le cadre du budget ville. Il y a des discussions entre l'arrondissement et puis la Ville sur les besoins futurs, sur les besoins nouveaux plutôt engendrés par le redéveloppement d'un secteur comme ça. Parce que, oui, il y a plus de rues, il y a plus de parcs à entretenir; donc, l'arrondissement va demander à ce que ses enveloppes soient ajustées en conséquence. C'est dans la suite de ce processus-là que cette dotation-là va être établie.

**LE PRÉSIDENT :**

3410 Est-ce que ça va être fait par vos services ou par les firmes extérieures à l'administration?

**M. LUC GAGNON :**

C'est fait à l'interne par des services de la Ville.

3415 **LE PRÉSIDENT :**

Quand ce rapport-là sera-t-il prêt?

3420 **M. LUC GAGNON :**

Je ne peux pas vous le préciser, monsieur le président, je n'en ai pas d'idée.

**LE PRÉSIDENT :**

3425 Est-ce que ça sera terminé avant la décision de la Ville sur le projet ou après?

**M. LUC GAGNON :**

3430 Ça risque sans doute d'être complété après le dépôt du rapport de l'Office pour sûr. Quant à la décision future de la Ville, tout dépend à quel moment est prise cette décision-là. Ce sera aux élus de décider s'ils ont suffisamment d'information entre les mains pour pouvoir aller de l'avant avec la décision, décision qui leur appartient.

**LE PRÉSIDENT :**

3435 Quand vous faites ce genre d'étude, est-ce que cette étude est rendue publique, dans les lignes courantes habituelles? Vous ne le savez pas?

**M. LUC GAGNON :**

3440 Je n'ai jamais vu d'étude de cette nature rendue publique.

**LE PRÉSIDENT :**

3445 Très bien.

**Mme ANNIE CHELIN :**

3450 C'est ça, c'est ce que j'ai appelé tout à l'heure la pensée magique. Je pense que ça continue là.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est un commentaire. Je comprends ça.

3455 **Mme ANNIE CHELIN :**

Oui, mais...

3460 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends votre commentaire.

**Mme ANNIE CHELIN :**

3465 Ma question évidemment, c'est est-ce que ce n'est pas prématuré de demander les avis des citoyens sur une forme urbaine quand l'autre aspect de la dérogation du règlement n'est pas traité? Est-ce que ce n'est pas prématuré?

3470 **LE PRÉSIDENT :**

Je n'ai pas le droit de vous répondre. Je n'ai pas d'opinion. Je n'ai pas le droit d'avoir d'opinion, moi. Vous, vous avez le droit d'avoir une opinion.

3475 **Mme ANNIE CHELIN :**

Mais à qui je peux poser cette question-là? Parce qu'on demande donc à des citoyens un avis sans qu'ils aient en main toute la documentation pertinente pour se prononcer, puisqu'il va y avoir des impacts financiers.

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous émettez une opinion et je la reçois. Je ne peux pas y répondre.

3485 **Mme ANNIE CHELIN :**

Mais est-ce que l'Office de consultation publique remplit son rôle?

**LE PRÉSIDENT :**

3490 Mais oui, il remplit son rôle. Mais je ne peux pas prendre position. Moi, j'ai pour mandat d'étudier. Là, vous ne me posez pas une question, vous me faites un commentaire. Je reçois votre commentaire, mais je ne peux pas y répondre.

3495 **Mme ANNIE CHELIN :**

Mais en 95, on avait ces études-là. Comment se fait-il que l'Office de consultation

publique ne puisse pas prendre ses responsabilités et demander que ces études-là soient fournies aux citoyens pour que les citoyens puissent se prononcer, étant donné que c'est un volet majeur dans l'objet de la consultation.

3500

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3505

**Mme ANNIE CHELIN :**

Je n'ai pas de réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

3510

Claude Gladu, s'il vous plaît.

**M. CLAUDE GLADU :**

3515

Bonjour, monsieur le président, messieurs les commissaires.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

3520

**M. CLAUDE GLADU :**

3525

Je n'ai pas assisté à toutes vos présentations, peut-être que je suis un petit peu dans l'erreur, mais je voulais savoir de la part de l'université et de la Ville de Montréal si les pavillons vont être reliés par une passerelle ou un couloir souterrain, une passerelle aérienne ou un couloir souterrain relié au métro, au centre de ce projet-là, étant donné l'achalandage, le va-et-vient de 5 000 personnes à la fois. Et puis c'est assez important qu'il y ait une bouche de métro pour les étudiants.

3530

Une chose aussi que je voulais apporter, Outremont est saturée au point de vue développement. Il restait seulement ce site-là. Le site de l'Université de Montréal, l'Université de Montréal a acheté ce site-là pour construire des pavillons d'enseignement. Est-ce qu'ils ne pourraient pas laisser à un autre endroit les résidences?

3535

Outremont ne peut pas se permettre 800 résidences de plus à cet endroit-là. Les gens sont inquiets. La circulation est dense. Elle va être trop dense. C'est un quartier résidentiel, ce n'est pas un quartier qui est prêt à recevoir 800 résidences de plus.

**LE PRÉSIDENT :**

3540

Très bien.

**M. CLAUDE GLADU :**

3545

Par contre, je peux vous suggérer, et je sais que l'université ne s'arrêtera pas là, à partir de ce soir, vous pourriez établir ici au nord de la rue Beaumont et prendre possession soit par expropriation. Il n'y a aucune résidence, il n'y a personne qui demeure là. Il y a un centre d'achats qui a de la misère à faire ses choses, ses affaires. Il y a des bâtisses qui pourraient être converties, des bâtisses médicales qui pourraient être converties en pavillons de l'Université de Montréal et ça pourrait... là, vous auriez de la place pour mettre vos 800 résidences. Parce que la rue Jean-Talon, c'est une rue à haut débit et qui traverse la ville de l'est jusqu'à Décarie, qui rejoint l'autoroute Décarie et qui touche à l'Acadie qui rejoint l'autoroute du nord.

3550

Ma troisième question, je vais...

3555

**LE PRÉSIDENT :**

Là, vous en avez déjà trois. Ajoutez-en pas. Alors, à propos de la passerelle ou du tunnel, est-ce qu'il y a un lien direct entre les pavillons et la station de métro?

3560

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Le lien pour rejoindre le métro, c'est le lien qui est proposé ici. Là, on parle du métro l'Acadie. Et ce qui est prévu, c'est une passerelle donc qui va passer par-dessus la voie ferrée. Mais il n'y a pas à proprement parler d'édicule du métro sur le site de l'université. C'est l'édicule qu'on connaît sur l'Acadie.

3565

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les pavillons universitaires qui seront éventuellement construits vont communiquer entre eux par des tunnels ou par des passerelles intérieures ou comment?

3570

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Fort probablement, comme on disait tout à l'heure, il y aura un concours d'architecture, la programmation n'est pas définie, mais il est clair qu'on va souhaiter par des tunnels ou de différents liens qu'il y ait une continuité entre les différents pavillons de l'université pour...

3575

**LE PRÉSIDENT :**

3580

Mais il n'est pas envisagé en termes de tunnel une communication entre les édifices à

construire et le métro.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

3585

Non. Ça a été regardé, mais des raisons de coûts essentiellement, beaucoup trop onéreux.

**LE PRÉSIDENT :**

3590

Très bien. Est-ce que l'Université de Montréal a envisagé de réaliser son projet sans construire les unités de logement prévues?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

3595

C'est-à-dire que l'approche qui a été prise, encore une fois on revient aux principes initiaux qui ont été élaborés de concert avec l'arrondissement et la Ville, était une approche où on misait sur la mixité, et donc du développement institutionnel mais aussi du développement résidentiel pour répondre à certains besoins qui avaient été exprimés en la matière.

3600

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que c'est la Ville de Montréal qui vous incite à mettre des logements sur le site proposé ou si c'est conforme à votre propre pensée?

3605

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

C'est une volonté commune, d'un commun accord, et la Ville et l'université.

3610

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gladu dit que, actuellement, il y a une saturation de logements dans Outremont. Je dois comprendre que la Ville de Montréal ne partage pas cette idée-là.

3615

**M. LUC GAGNON :**

Non. Effectivement, il y a encore du potentiel de développement à des fins résidentielles en bordure du triage. Effectivement, on se serait posé la question si on avait eu à étudier un projet entièrement résidentiel, comme c'était le cas dans les années précédentes.

3620

Je comprends, en fonction des commentaires et des questions qu'on a depuis quelques jours, que l'enjeu de circulation, de stationnement nous aurait peut-être amenés à questionner davantage sur l'importance du développement résidentiel. Mais tout compte fait, à l'échelle où



3625 on se trouve, le fait d'avoir 800 résidences de plus dans ce secteur-là nous semble tout à fait acceptable.

**LE PRÉSIDENT :**

3630 Monsieur Gladu.

**M. CLAUDE GLADU :**

3635 Monsieur le président, j'aimerais que la Ville de Montréal me dise si dans quelques semaines, après les élections, le nouveau gouvernement qui va arriver pourrait décréter *Une île une ville* et Ville Mont-Royal redeviendrait Montréal, est-ce que ça changerait quelque chose?

**LE PRÉSIDENT :**

3640 Je ne vous laisse pas aller là-dessus. Parce que là, on fait de la science fiction, de la politique fiction.

**M. CLAUDE GLADU :**

3645 Le centre d'achats Beaumont, il n'y a aucune résidence là. Ça pourrait être annexé à l'Université de Montréal et, là, on aurait la place.

**LE PRÉSIDENT :**

3650 Ça, j'ai posé cette question-là à l'Université de Montréal la semaine dernière, s'ils avaient envisagé de construire des pavillons ou d'étendre son territoire, ses actions au-delà de la rue, au nord de la rue Beaumont, et vous m'avez répondu non, si ma mémoire est bonne.

**M. CLAUDE GLADU :**

3655 Ils ne vous ont pas dit la vérité.

**LE PRÉSIDENT :**

3660 Répétez votre position là-dessus.

**M. CLAUDE GLADU :**

Ils ne vous ont pas dit la vérité.

3665 **M. ALEXANDRE CHABOT :**

Pour l'université, il est clair qu'on n'a pas d'intention au nord. La cour est suffisante pour nos besoins et bien assez grande. On rappelle que certains intervenants nous reprochaient de dire: «Vingt ans, c'est trop long comme développement», donc, on en a bien assez.

3670

Par contre, rien n'empêche que ce secteur-là, qui a besoin d'être requalifié, pourra accueillir des éléments complémentaires développés par des tierces parties, ou privées ou publiques, qui voudront profiter de la proximité du campus pour faire certains développements. Et c'est fort probablement ce qui risque d'arriver sur l'avenue Beaumont notamment et dans le secteur Atlantic également.

3675

**LE PRÉSIDENT :**

Et là, vous dites la vérité?

3680

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Je dis toujours la vérité.

3685

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3690

**M. CLAUDE GLADU :**

C'est parce que je suis sûr que les universités ont un pouvoir d'expropriation et qu'ils s'agrandissent d'année en année, et je vois un beau potentiel pour le site d'Outremont.

3695

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez là un bon mémoire. Revenez nous dire ça en mémoire. Mais là, pour la période des questions, je pense que... merci, monsieur Gladu.

3700

**M. CLAUDE GLADU :**

Merci.

3705

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Yves Dallaire, s'il vous plaît.

**M. YVES DALLAIRE :**

Bonsoir, monsieur le président.

3710

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur Dallaire.

3715

**M. YVES DALLAIRE :**

J'ai une question. Ma question va porter sur les espaces verts, les espèces de parcs linéaires, les aires de récréation.

3720

D'entrée de jeu, je dois dire que je suis assez favorable au projet de l'Université de Montréal. C'est un beau projet. Ce que monsieur Décarie a qualifié de rambla, ça me semble bien faire le trait d'union et servir de zone de tampon avec le développement actuel d'Outremont.

3725

Par contre, étant père de trois enfants et qui sont assez actifs au niveau des activités ici à Outremont, les activités sportives, ma principale préoccupation est au niveau de l'allocation de ces espaces-là en plateaux sportifs. L'espace de 27 mètres de large me semble, à moins que je me trompe, la démonstration reste à faire, ça me semble assez difficile pour aménager des plateaux sportifs.

3730

Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu dans la définition ultérieure du projet de prévoir une allocation de la superficie qui serait différente, de façon à dégager une superficie plus importante pour justement l'allocation des espaces de jeux?

3735

Entre autres, je pense notamment aux aires de terrain de microsoccer. Tous les parents qui ont des enfants qui jouent au soccer le samedi matin, je pense peuvent en témoigner, il y a une explosion des inscriptions et les espaces actuels semblent être un petit peu limités.

**LE PRÉSIDENT :**

3740

L'Université de Montréal, est-ce que la forme de l'esplanade, d'abord, pour vous, est une chose qui est figée dans le béton et dans le vert? Excusez-moi, je ne veux pas dire dans le béton, elle est dans le vert.

3745

C'est clair qu'une forme de 27 mètres de large ne permet pas l'établissement d'un minisoccer, c'est probablement trop court. Devant une requête comme celle-là, comment vous la recevez?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

3750 Mais écoutez, je ne suis pas un spécialiste du minisoccer pour connaître les superficies. Il est clair que la promenade de même que l'ensemble de l'aménagement forment un tout. Encore là, il y a un équilibre qui s'est instauré entre les différentes composantes du projet et les différents éléments de programmation. On peut difficilement intervenir sur un élément sans débalancer tout le reste.

3755

Donc, je peux difficilement vous répondre spécifiquement pour dire: est-ce qu'on pourrait supprimer l'esplanade et relocaliser les espaces verts ailleurs? Évidemment, c'est un jeu de domino. C'est l'ensemble de l'aménagement qui serait remis en cause.

3760

Je ne peux que, pour ce qui est de l'université, reprendre la réponse que je vous fournissais tout à l'heure, à savoir, nous aurons, nous-mêmes, dans nos propres bâtiments des besoins pour certaines installations sportives. Ce ne sera probablement pas le minisoccer, pour être franc, mais on parle de piscine, par exemple, ou même de soccer intérieur, il pourrait avoir différents aménagements.

3765

Ces réflexions-là ne sont pas arrêtées, mais il est clair qu'il y aura des installations sportives pour l'Université de Montréal sur le site. Et tout comme on le fait actuellement au CEPSUM, il y aura des ententes à convenir avec les arrondissements, notamment celui d'Outremont, pour permettre l'utilisation de ces infrastructures-là à la communauté.

3770

**M. YVES DALLAIRE :**

Mais monsieur le président, je tiens à préciser que je ne remettais pas le concept de l'esplanade en question.

3775

**LE PRÉSIDENT :**

Non.

3780

**M. YVES DALLAIRE :**

Je demandais simplement s'il n'y avait pas lieu d'identifier des terrains, parce que la cour de triage est grande. Comme c'est le dernier terrain d'importance à Outremont et comme il y a un besoin d'équipements sportifs, c'est l'occasion ou jamais de se doter de ces équipements-là, sans nécessairement remettre l'esplanade en question.

3785

**LE PRÉSIDENT :**

Sans remettre l'esplanade en question, sans remettre l'ensemble du concept en question.

3790

**M. YVES DALLAIRE :**

Oui. Est-ce qu'il y a d'autres portions de terrain qui pourraient être réservées.

3795

**LE PRÉSIDENT :**

Vous penseriez à moins de construction de logements, par exemple, ou à d'autre chose?

3800

**M. YVES DALLAIRE :**

C'est un élément de réflexion que j'intègre pour la bonification du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3805

Est-ce qu'une idée comme celle-là est recevable et envisageable. Est-ce qu'il y a des révisions modestes du plan prévu qui permettraient d'accueillir des idées comme celle-là?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

3810

En principe, la réponse est oui. Il faut respecter le programme de 275 000 mètres carrés qui correspond à nos besoins. Mais dans le cadre des discussions à venir sur la programmation des parcs avec l'arrondissement, il pourrait être tout à fait envisageable qu'il y ait des aménagements pour permettre de répondre à des besoins spécifiques.

3815

**LE PRÉSIDENT :**

Et l'aménagement est capable d'entendre ces questions-là et de regarder à nouveau le projet avec le promoteur? Monsieur Tittley.

3820

**M. ALAIN TITTLEY :**

3825

Bien sûr. Il est important de mentionner, vous avez fait référence au soccer évidemment, qui est une activité sportive qui est en très forte progression à Outremont, le CCU dans une de ses recommandations a invité la commission à se pencher sur la vocation du terrain actuellement utilisé pour la balle molle, pour la pratique de la balle molle. Ce terrain-là pourrait, tout dépendant des avis qui seront exprimés dans le cadre des consultations publiques, pourrait être changé de vocation et éventuellement peut-être être transformé en un terrain de soccer, par exemple, pour essayer de subvenir aux besoins croissants dans ce secteur-là.

3830

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

**M. YVES DALLAIRE :**

3835 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3840 Merci, monsieur.  
Monsieur Claude Rainville, s'il vous plaît.

**M. CLAUDE RAINVILLE :**

3845 Bonjour, messieurs les commissaires.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

3850 **M. CLAUDE RAINVILLE :**

3855 J'ai une question plutôt pratique concernant les travaux qu'il va avoir bientôt, les travaux de décontamination. À ma connaissance, ce genre de travaux-là entraîne souvent des déplacements de mammifères, de rats, de souris, de tous ces voisins qu'on ne voit pas beaucoup mais qui sont directement derrière chez moi. Donc, j'essaie de voir si...

**LE PRÉSIDENT :**

3860 Vous voulez qu'ils restent là, qu'ils ne viennent pas chez vous.

**M. CLAUDE RAINVILLE :**

3865 Bien, pour l'instant, c'est des bons voisins. On a un accommodement assez raisonnable pour l'instant. Donc, je voudrais savoir si au niveau de la décontamination, il est prévu certains mécanismes de rétention ou je ne sais pas quoi. Donc, c'est ça ma première question.

**LE PRÉSIDENT :**

3870 Très bien. Alors, l'Université de Montréal, s'il vous plaît.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Il est clair que la plupart des rongeurs qui sont sur le site, parce qu'effectivement il y en

3875 a, sont là à cause des transbordements de conteneurs. Donc, l'élimination pourrait déjà contribuer à en éliminer plusieurs et il devra y avoir des mesures transitoires pour capturer les animaux, les relocaliser de concert avec l'arrondissement, bien entendu.

**LE PRÉSIDENT :**

3880 Quelles sont les garanties que monsieur a qu'il n'y aura pas justement une espèce de fuite hors du site de la part des rongeurs pour aller dans le quartier avoisinant? Est-ce qu'il y a des garanties de mesures qui sont annoncées là-dessus?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

3885 Bien, c'est-à-dire que les mesures vont être prises pour que ça ne soit pas le cas, effectivement. Pouvez-vous répéter votre question? Je ne saisis pas très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

3890 C'est parce que, ce que je m'interroge, c'est quelles sont ces mesures et quel est leur taux d'efficacité.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

3895 Là, le taux d'efficacité, ça, on ne pourrait vous répondre. Il faut comprendre que l'ensemble de la décontamination va faire l'objet de consultations tenues par le MDDEP, le ministère du Développement durable et de l'environnement, et qu'à cette étape-là on pourra exposer une stratégie complète sur l'ensemble des interventions. Mais c'est déjà une dimension  
3900 qu'on a en tête, à savoir qu'il va falloir qu'il y ait des mesures de mitigation ou de contrôle. Mais au moment où on se parle, on ne peut pas vous faire la liste détaillée de ce qui sera mis en place pour faire en sorte...

**LE PRÉSIDENT :**

3905 Et quand on va arriver à cette étape-là, est-ce que l'Université de Montréal ou le ministère du Développement durable vont donner de l'information pour permettre à monsieur d'avoir réponse à sa question?

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

3910 Oui. Il y a des séances publiques qui sont prévues tant sur les modalités de décontamination et ce genre de détail, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

3915 Voilà.

**M. CLAUDE RAINVILLE :**

3920           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3925           Donc, soyez vigilant, il va y avoir là-dessus de nouvelles informations qui vont venir.

**M. CLAUDE RAINVILLE :**

3930           D'accord. Deuxième question un peu plus théorique, qui est une hypothèse. Donc, je vais la lire.

3935           Le registre qui serait déposé en vertu d'un éventuel référendum portera-t-il uniquement sur le changement de zonage de résidentiel à institutionnel résidentiel? Et, si oui, ce serait quand?

**LE PRÉSIDENT :**

3940           Ça, c'est à la Ville de Montréal qu'on va vérifier ça. Est-ce qu'il y aura un référendum sur le changement de zonage?

**M. LUC GAGNON :**

3945           Non, il n'y aura pas de référendum. La loi provinciale qui institue la Charte de la Ville de Montréal a prévu que dans le cas des projets qui sont traités en vertu de l'article 89, la procédure d'approbation référendaire ne s'applique pas, pour l'excellente raison justement qu'il y a un débat public qui est tenu pendant l'élaboration du projet par le biais de l'Office de consultation publique.

3950           C'est un processus qui se veut transparent, qui a une grande couverture et qui permet aux gens de venir exprimer leur opinion, qui est donc un processus très constructif, qui permet donc aux gens de faire valoir leurs préoccupations qui sont transmises par l'Office et dont le conseil municipal se saisit pour bonifier le projet.

3955           Donc, contrairement à la procédure référendaire qui met un «go, no go» au projet, c'est un processus qui se veut constructif et qui permet de bonifier le projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3960           Donc, à la question que vous posez, la réponse est qu'il n'y aura pas de référendum.



**M. CLAUDE RAINVILLE :**

3960           Très bien, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

                  Merci, monsieur.  
3965           Monsieur Stefan Pleszczyński, s'il vous plaît.

**M. STEFAN PLESZCZYŃSKI :**

                  Bonsoir, monsieur le président.  
3970

**LE PRÉSIDENT :**

                  Bonsoir.

3975           **M. STEFAN PLESZCZYŃSKI :**

                  Je suis résidant à Outremont depuis au-dessus de vingt ans aussi et je suis venu aux autres soirées. J'écoute les questions, j'écoute les réponses et je pense, comme une grosse partie de mes concitoyens ici, plus que j'entends les réponses, plus que mon inquiétude grandit.  
3980

                  J'ai deux petites questions. Je vais être bref. Mais je sens qu'on est un quartier où les gens ont choisi d'habiter depuis longtemps par son caractère spécial, par la vie paisible qu'on y a, en fait la nature de ce quartier finalement. Moi, j'ai élevé mon enfant. Il vient, il y a cinq jours, d'avoir son enfant, il pense l'élever à Outremont. Il y a un historique qui va beaucoup plus loin que ma courte vie jusqu'à date.  
3985

                  Et là, comme disait madame St-Arnaud, je pense qu'on nous arrive avec un projet qui est extrêmement impressionnant par sa grandeur. C'est une densité énorme, ça implique, ça va impliquer, je pense que tout le monde le sait des deux côtés des tables que ça va impliquer des énormes changements à ce quartier.  
3990

                  Et malheureusement, peut-être parce que c'est tout simplement trop tôt, mais les réponses sont extrêmement vagues à la question. Pratiquement tous les citoyens que j'écoute... et j'en ai tellement de questions que je me résume à une ou deux, finalement, mais je trouve en tout cas que c'est extrêmement, extrêmement vite peut-être, ça ne me semble pas prêt pour moi comme suggestion.  
3995

                  Quand j'entends parler des problèmes de circulation qui vont s'améliorer avec l'ajout de 10 000 personnes et une des raisons c'est que les gens vont emprunter la promenade, mais en même temps, la promenade, c'est la zone verte où les enfants vont jouer; quand j'entends  
4000

même parler du fait qu'on ne peut pas devenir plus vert, on ne peut pas pousser plus vers une université plus verte parce que les gens semblent préoccupés par leur auto, mais pourtant on est préoccupés par la surutilisation de l'auto et non pas l'inverse, en tout cas, je trouve que tout ça semble très rapide.

4005

Ma question, c'est, il va avoir un énorme impact sur notre quartier, est-ce que la Ville de Montréal et/ou l'université ont été voir dans d'autres villes, dans d'autres projets comme cela pour voir quels sont les impacts de ce genre de méga super projet? Parce que je veux dire, c'est absolument énorme sur notre petit quartier.

4010

Je regarde ma petite maison maintenant et je me dis: «Dans combien d'années je vais perdre le coucher de soleil?» En tout cas, plein de questions que tout le monde a. Et on dit que c'est du nombrilisme. Peut-être, mais vous savez, le nombril, ce n'est pas juste les gens qui l'ont, les institutions l'ont aussi. La seule différence, c'est que leur nombril est plus gros. Alors, je ne me gêne pas de le dire. Je suis préoccupé comme tout le monde chacun par leurs choses.

4015

La question est ça. Est-ce qu'on a été voir, étudier comment d'autres villes, d'autres mégaprojets, quels impacts ils ont eu sur leur quartier résidentiel comme celui-ci et quelles solutions ont été amenées pour minimiser cet impact-là et être bons voisins.

4020

Parce que moi, je suis très ouvert comme bien des gens je pense ici, très ouvert à un projet comme celui-là. C'est un beau projet, oui, mais... et je pense que toute la ville est ouverte à ça. Mais en même temps, il faut amener quelque chose. Il y a un retour ici. Moi, si je perds mon coucher de soleil et si mes rues sont pleines d'étudiants qui passent à tout bout de champ, jour et nuit, c'est quoi l'échange. Je veux comprendre.

4025

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

4030

**M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

Ça, c'est une question.

4035

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, l'Université de Montréal, est-ce que vous avez étudié d'autres projets semblables dans d'autres milieux et quels sont les effets positifs et négatifs de ce genre de projet?

4040

**M. MICHEL DUFRESNE :**

Alors, ce qu'on a fait comme démarche au préalable, et il y a une partie qui se retrouve en annexe du document principal, on a fait une recherche sur des précédents qu'on dit, c'est-à-

4045 dire d'autres projets soit de requalification de zone industrielle ou de requalification de campus, et  
on a essayé plutôt de regarder ce qu'il y avait à l'intérieur de ces campus-là comme dénominateur  
commun, c'est-à-dire qu'est-ce qui fait la qualité de ces lieux-là.

4050 Alors, entre autres, on a sorti des éléments comme le fait que c'était fortement piétonnisé,  
le fait qu'il y avait un penchant vert qu'on retrouvait beaucoup dans ces nouvelles approches-là  
d'aménagement. Il y avait un lieu civique central qui était comme un lieu de convergence, de  
regroupement, un noeud, si vous voulez, dans le coeur du projet. Donc, il y avait toutes ces  
différentes composantes-là qui faisaient qu'on retrouvait un petit peu cette qualité-là de projet dans  
ces nouveaux campus-là.

4055 Dans certains cas, ça a été justement les mêmes conditions où on avait un campus  
universitaire qui se développait davantage et qui se retrouvait dans un autre lieu, donc comment  
ils faisaient ce pont-là entre les deux lieux. Est-ce que c'était un pont par le biais de transport en  
commun, par le biais d'un réseau piéton ou autres?

4060 Alors, on a regardé tous ces éléments-là et on a essayé d'extraire ce qui serait les  
composantes du projet qui sont ici. La résultante, c'est le lieu central, qui est la place civique, qui  
est la promenade. C'est le fait qu'on a essayé le plus possible de privilégier les déplacements  
piétonniers, c'est-à-dire les corridors piétonniers, plutôt que prolonger toutes les rues nord-sud sur  
le territoire entre Bates et Outremont, par exemple.

4065 Et bien entendu, je pense qu'on a essayé de trouver un équilibre entre la densité qui est  
conditionnée par les implantations institutionnelles, le six et huit étages, avec des hauteurs  
différentes de plancher-plafond. Alors, c'est la raison pour laquelle on a pris le parti de localiser  
tous les bâtiments institutionnels du côté nord de l'esplanade, entre autres afin qu'il n'y ait pas  
4070 d'impact sur l'ensoleillement sur les secteurs résidentiels qui se retrouvent au sud.

4075 Parce que les impacts d'ensoleillement se font davantage soit sur la voie ferrée en ce qui a  
trait aux bâtiments institutionnels. Du côté sud, il y a des bâtiments de six étages côté de  
l'esplanade, mais l'ombre projetée se retrouve quand même que partiellement ou, en tout cas, à  
certaines périodes de la journée sur la promenade. Mais il n'y a pas d'impact sur l'ensoleillement  
du côté sud sur les résidences, sauf évidemment dans les périodes très tard en après-midi, mais  
l'impact est à peu près très faible. Et ça se retrouve à la fin du document, on voit toutes les  
heures, de 9 h jusqu'à 5 h, au niveau de l'ensoleillement.

4080 Donc, je vous dirais, pour répondre à votre question, on n'a pas fait une analyse de dire :  
«Quels sont les impacts qu'il a pu avoir projet par projet». Je dois vous dire que c'est la chose la  
plus difficile à se documenter, parce que c'est très rare qu'on retrouve des études a posteriori de  
dire: «Est-ce que ça a eu des impacts sur la circulation», sur ci, sur ça. C'est malheureusement  
très peu documenté.

4085 On voit les résultats en termes de qualité spatiale. On voit la qualité du cadre bâti, des

4090 espaces verts à maturité et autres. Mais de dire, par exemple, je ne sais pas, est-ce qu'il y a eu quelqu'un qui a fait une étude comparative en termes de, par exemple, retombées fiscales sur ces projets-là, ça n'a pas été fait, à ma connaissance. S'il y en a, j'aimerais bien qu'on me les donne mais, à ma connaissance, il n'y en a pas.

**LE PRÉSIDENT :**

4095 L'étude que vous avez faite a été une recherche documentaire, une recherche dans les...

**M. MICHEL DUFRESNE :**

4100 Oui. C'est une recherche qui a été faite sur les sites Internet, sur des publications, dont on retrouve peut-être un résumé en quatre, cinq pages sur certains... on a retenu, dans le fond, quelques cas d'universités qui nous semblaient représentatives de quelque chose qui représentait une qualité d'aménagement et une réussite en termes de...

**LE PRÉSIDENT :**

4105 Je comprends. C'est parce que vous avez répondu à monsieur plus en termes des avantages à votre projet. Vous n'avez pas répondu beaucoup en termes d'impact sur la communauté qui reçoit le projet. Et c'est ça qui inquiète monsieur.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

4110 Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

4115 Est-ce qu'il y a un exemple d'université qui s'est déplacée comme ça? Et est-ce qu'on a les résultats du quartier qui a reçu l'université de cette manière? Et quels sont les impacts qui ont suivi?

**M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

4120 Parce que, monsieur le président, aux États-Unis, il y a beaucoup d'exemples. Je ne suis pas urbaniste, mais je sais qu'à Berkley, à Boston, il y a eu plusieurs instances comme ça où est-ce que...

4125 Là, on parle vraiment de complexe universitaire dans un milieu résidentiel et cette interface-là... moi, ce qui m'intéresse, ce n'est pas de la lecture vraiment là-dessus, mais c'est des contacts professionnels et sérieux pour comprendre qu'est-ce qui est arrivé et aussi qu'est-ce qui peut être envisagé.

4130 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

4135 **M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

Parce que si je comprends bien, on parle de quelque chose de remarquable. Et pour l'instant, ce qui est remarquable, c'est juste la façon que tout le monde est complètement démuné d'information pour l'instant.

4140 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Écoutez, je peux peut-être vérifier si ça a été documenté au niveau des impacts. Comme je vous dis, c'est quelque chose qui est très difficile parce que, règle générale, ce n'est pas colligé l'après-projet. C'est rarement... mais je vérifierai demain. Il y a quand même plusieurs personnes de notre équipe, dont plusieurs femmes, qui ont fait des recherches à cet effet-là. Un petit clin d'oeil pour le 8 mars.

4145 **LE PRÉSIDENT :**

On voit l'effet correcteur de la première question.

4150 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Mais qui ont documenté... je pense qu'il y a eu deux ou trois semaines de recherche qui a été faite au tout début du mandat pour discuter avec le client un peu de la vision qu'on avait du projet à terme.

4155 **LE PRÉSIDENT :**

Mais à votre connaissance, il n'y a pas eu de mission, par exemple ou à Berkley ou à Boston, ou dans d'autres villes qui auraient fait des projets qui ressemblent au vôtre pour avoir de vivant les pous et les contres ou les nuisances potentielles d'un tel projet.

4160 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Non. Mais comme je vous dis, ça va me faire plaisir de vérifier demain et, s'il y avait quelque chose, je vous les transmettrai. Merci.

4165 **LE PRÉSIDENT :**

4170 S'il vous plaît.

**M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

4175 La même question s'adresse finalement aussi à la Ville de Montréal, parce que c'est au niveau pas seulement de comprendre l'effet d'une façon passive, mais plutôt de voir, de comparer peut-être ou partager avec d'autres d'une façon...

**LE PRÉSIDENT :**

4180 Bien sûr. La Ville de Montréal fait partie des grandes villes du monde. Vous participez à des dizaines de colloques internationaux. Avez-vous de l'information là-dessus? Avez-vous de votre côté envoyé une mission ou autre ou un observateur à quelque congrès pour ramasser un peu les résultats de semblables expériences?

4185

**M. LUC GAGNON :**

4190 Il n'y a pas eu de mission d'organisée en ce sens-là. L'approche qu'on a prise, c'est de regarder dans notre cour, en fait, de regarder des exemples montréalais d'intégration universitaire dans un quartier. C'est le cas, par exemple, avec l'Université de Montréal dans le quartier Côte-des-Neiges, qui est en interface avec des milieux résidentiels, et de tirer de ça une série de principes.

4195 Je reviens aux principes directeurs justement qui nous permettent d'en arriver avec un concept qui prévoit une grande esplanade qui, oui, marque une séparation entre un milieu universitaire, un milieu résidentiel, mais qui permet justement le mariage entre ces deux vocations-là.

4200 C'est clair que ce projet-là, comme dans tout projet, aura des impacts. Il y a des gens qui vont passer sur les rues à pied ou en voiture. Les exemples qu'on aurait pu tirer d'une étude d'impact d'un cas semblable ou s'inspirant de principes pareils aux États-Unis, par exemple, n'auraient pas nécessairement été tous transférables à Montréal, ne serait-ce que sur le plan de la perception de l'analyse qu'on ferait de l'impact sur la circulation de ce projet-là, tout simplement parce que les habitudes de déplacement sont propres à certains milieux.

4205

4210 Par exemple, le taux d'utilisation du transport collectif à Montréal se distingue de celui d'autres grandes villes américaines comparables. Donc, on ne pourrait pas prendre pour acquis les impacts qu'on retrouve dans ces milieux-là et les appliquer directement ici. Donc, on s'est inspirés plutôt des exemples qu'on avait à Montréal pour évaluer les différents impacts.

4210

**M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

C'est une belle façon de dire que, non, finalement on n'a pas regardé ailleurs.

4215 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4220 **M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

C'est ça, d'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

4225 Je suis intrigué dans ce sens-là, parce que quand j'ai posé la question sur le trafic, vous m'avez répondu que vous utilisiez les modèles courants qui étaient valables aussi dans les autres villes. S'il y a une spécificité sur la forme des autres éléments, on utilise par ailleurs des instruments universels ou courants dans d'autres secteurs.

4230 **M. LUC GAGNON :**

Oui, mais qui sont ajustés en fonction de notre réalité. Par exemple, sur le taux... là, je vais essayer d'adapter mon vocabulaire avec celui de mes collègues ingénieurs en transport. La génération des simulations en matière de déplacement a utilisé le taux d'utilisation du transport collectif qu'on retrouve à Montréal et particulièrement dans le cas du campus actuel de l'Université de Montréal. Donc, on n'a pas pris un taux d'utilisation américain. On a pris un taux réel, qui est celui de Montréal.

4235 **LE PRÉSIDENT :**

4240 Très bien.

**M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

4245 Ma deuxième question serait que, étant donné que ce n'est vraiment pas comparable avec Côte-des-Neiges autant au niveau du développement de l'université sur six siècles là-bas... six décennies plutôt, pas aussi longtemps, mais quand même...

**LE PRÉSIDENT :**

4250 La soirée nous fait vieillir vite.

**M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

4255 La soirée est longue. C'est un autre quartier, c'est un autre développement. On parle d'une incrustation extrêmement... même si on parle de vingt ans, on parle de quelque chose d'extrêmement rapide dans un vieux quartier, un quartier qui, comme tout le monde l'a dit, est

4260 très saturé à tous les niveaux. Il demeure encore un endroit où est-ce qu'on veut vivre, mais il a ses problèmes de saturation et on veut incruster rapidement d'une énorme population, ajouter beaucoup de circulation.

4265 Puis vraiment, je pense que personne à qui j'ai parlé la semaine passée ou ce soir comprend toutes ces équations-là de circulation, comment c'est mieux pour nous d'avoir 10 000 personnes de plus par jour qui traversent nos rues, comment c'est sécuritaire pour les enfants d'avoir cinquante autos à la minute ou à l'heure ou je ne sais pas quoi qui passent sur la rue.

4270 Franchement, là, je pense que vous le sentez de toute façon sur les deux côtés, en répondant aux questions, que les gens quelque part sont inquiets. Ils sont inquiets pas parce que... je ne pense pas qu'on prend pour acquis qu'il y a mauvaise foi, du tout. Je pense qu'on veut vraiment trouver, en fait, une façon de pouvoir laisser un projet arriver qui à la base peut être intéressant et qui peut vraiment être innovateur. Et je pense qu'on est ouverts à ça. Mais je pense que tout le monde sent que c'est rapide, tout le monde sent qu'il n'y a pas assez de réponse.

4275 Et ma dernière question, c'est tout simplement est-ce qu'on est ouvert à faire, de la part de l'université et de la part de la Ville, de laisser le temps, de un, du côté de la Ville et d'être ouvert d'esprit; de l'autre côté, de faire d'autres études au niveau d'autres personnes, au niveau, disons, de la circulation, l'utilisation...

4280 L'espace vert, c'est un mot énorme. Je veux dire, c'est très beau la promenade. C'est très, très beau, mais ce n'est pas ce qu'on appellerait normalement un parc. C'est très joli esthétiquement, mais ce n'est pas une place où est-ce que les gens vont pique-niquer et jouer au football. C'est une place où est-ce que tu vas prendre un café entre deux cours. Et ce n'est certainement pas moi qui vais aller dans la cour intérieure de l'université pour profiter de ce qui est appelé «espace vert».

4285

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Votre question est posée.

4290

**M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

Oui. Ma question, c'est tout simplement est-ce que...

4295

**LE PRÉSIDENT :**

Elle est posée. Alors, je veux savoir la contrainte de délai que vous avez et, deuxièmement, la possibilité de mener des études complémentaires.



**M. ALEXANDRE CHABOT :**

4300

Écoutez, il est clair que la volonté, c'est que le projet va évoluer sur vingt ans et conséquemment, à chacune des étapes, la relation avec l'arrondissement, avec le milieu d'accueil va évoluer elle aussi. Ça ne s'arrêtera pas le jour où la Ville va nous donner l'autorisation du Plan d'urbanisme, où on va repartir avec nos plans et dire: «Bon, bien, on construit puis on ne parle plus à personne.» C'est clair que chacune des itérations, chacune des phases va faire l'objet d'échanges, que ce soit sur le plan de la circulation, sur le plan de l'aménagement.

4305

Premier geste à poser, c'est de débarrasser ce secteur-là de la ville du triage. On parle d'impacts sur le quartier. C'est quand même considérable de retrouver, en 2007, dans un quartier résidentiel justement une trame industrielle. On commence par ça. Il y a une première phase qui consiste à enlever les voies ferrées, décontaminer, construire nos premiers pavillons. Mais c'est une approche.

4310

On parlait de principes directeurs. Avant même de donner le mandat par appel d'offres à nos concepteurs, on s'est assis avec la Ville, on s'est assis avec un comité de citoyens. Il n'y a rien de parfait, on n'a jamais prétendu l'être non plus. Mais il y avait une volonté de bonifier les choses et de prendre en compte ces préoccupations-là. Le seul engagement qu'on peut prendre ce soir, c'est de poursuivre dans cette perspective d'échanges, de bonification des choses. En même temps, il faut quand même avancer.

4315

4320

Je reprends mon exemple des petits pas. On pourrait faire des études à n'en plus finir, il y a quand même des gestes qui doivent être posés. Mais il est clair qu'il y a de l'ouverture pour un dialogue en continu au fur et à mesure de différentes étapes avec le quartier, avec la ville-centre et avec les différents partenaires.

4325

**M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

Monsieur le président, j'apprécie l'ouverture de continuer le dialogue. Mais je pense que moi, c'est avant le changement de zonage que j'aimerais savoir si les citoyens d'Outremont peuvent avoir les réponses à leurs questions, qui n'ont pas été données durant ces jours-là et donc qui veulent dire d'autres études ou d'autres idées qui peuvent peut-être faire un lien entre les intérêts de l'université, celle de la Ville et celle de la population qui habite, qui est là avant tout le monde finalement.

4330

4335

Donc, ce n'est pas tellement le dialogue, mais c'est maintenant, avant que la décision soit prise.

**LE PRÉSIDENT :**

4340 Avant que les décisions soient prises. C'est pour ça que je demandais la question des délais, est-ce que les délais pour vous sont contraignants. Parce que s'il y a d'autres études, il y a un retard dans la prise de décision.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

4345 Bien, écoutez, il est clair que la participation financière du gouvernement du Québec, elle est annoncée. Je crois comprendre par plusieurs intervenants qui sont venus me rencontrer personnellement qu'il y a une volonté aussi de plusieurs résidants que le CP cesse ses activités sur le site le plus rapidement possible. Et donc, il peut avoir une certaine marge au niveau des études, mais on n'a pas trois ans devant nous non plus, là, pour peaufiner le projet. Il faut quand même avancer.

**LE PRÉSIDENT :**

4355 Et vous urgez pour avoir une décision.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

4360 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Du côté de la Ville de Montréal, est-ce que l'échéance...

4365 **M. LUC GAGNON :**

L'échéance, en fait, est celui de l'Université de Montréal. C'est un processus d'accompagnement où on souhaite rendre disponibles les informations requises pour que, d'une part, les citoyens soient éclairés, que les élus puissent prendre une décision éclairée également. Alors, la suite évidemment est dans le rapport de l'Office qui jugera de la suffisance ou les deux, ou de l'adéquation plutôt des informations qui auront été données.

**M. STEFAN PLESZCZYNSKI :**

4375 Bien, parce qu'on compte sur nos élus de nous représenter et ils ne peuvent pas nous représenter dans nos opinions si nos opinions ne peuvent pas être formées parce que ça arrive tellement rapidement. Je sais que ça mijote depuis quelques années pour vous mais, pour la plupart des citoyens ici, c'est extrêmement rapide. Il y a des questions qui carrément ne sont pas répondues, autant au niveau des finances qu'au niveau de la circulation, qu'au niveau de plein d'affaires.

4380

4385 Je veux dire, il ne faut pas se cacher ici, il n'y a pas... oui, il y a un besoin, mais on a tous des besoins. Le besoin, ce n'est pas une raison pour faire quelque chose. Le besoin, c'est une motivation tout simplement. Je pense qu'on compte sur vous pour nous représenter ici, puis je pense qu'il y a un manque d'information à tous les niveaux si j'écoute les trois derniers soirs d'audition.

**LE PRÉSIDENT :**

4390 Merci, monsieur.  
Monsieur Daniel Chartier, s'il vous plaît. Bonsoir.

**M. DANIEL CHARTIER :**

4395 Bonsoir. Je voudrais poser deux questions qui semblent indépendantes mais qui pourraient avoir des effets convergents sur la mise en valeur du site à l'étude.

4400 La première concerne la pertinence de préserver les vues vers le mont Royal et le campus principal de l'Universitas Montis Regis, l'Université du mont Royal, en latin. Les analyses de Cardinal Hardy, page 22, montrent que la partie est de la gare de triage offre des vues intéressantes vers la montagne, ce qui est en vert ici.

4405 Quand on regarde les projets qui avaient été menés par monsieur St-Cyr à Angus il y a une décennie ou plus, un projet un peu d'une ampleur comparable, le projet, à un moment donné, il y a eu une volonté juste de glisser l'axe des rues pour viser vers le mont Royal. En tout cas, c'est une des techniques. Il y en a d'autres, comme monsieur Boisvert connaît bien le dossier du campus principal, c'est la cour d'honneur et tous les projets qui regardaient vers le nord, il y avait une vision pour garder les aires ouvertes.

4410 Ceci étant dit, la question est : est-ce que le projet à l'étude relierait visuellement le nouveau campus avec le campus de la montagne, c'est-à-dire un lien stylistique, un lien visuel entre les deux, mais principalement depuis le site vers la montagne, ou est-ce que les aménagements et bâtiments proposés masqueraient complètement la montagne depuis les rues, places publiques et parc, parce que je vois que le parc est situé complètement à l'ouest – s'il était  
4415 à l'est, on verrait peut-être quelque chose – et places publiques du nouveau campus.

**LE PRÉSIDENT :**

4420 Alors, question du paysage. Donc, est-ce qu'on protège les vues, on assure les vues sur le mont Royal.

**M. MICHEL DUFRESNE :**

4425 Oui, excusez-moi, je voulais juste valider ma réponse. Alors, c'est sûr qu'actuellement, bon, le site étant non construit, on a quand même, je vous dirais, une percée visuelle assez large sur le mont Royal en regardant en direction sud. Alors, évidemment, avec le parti de prolonger certaines rues ou certains axes piéton et avec l'implantation de ces îlots-là, on change un peu ces conditions-là.

4430 Cependant, à partir de la promenade, donc étant donné que la promenade est relativement large, on parle de 27 mètres, en regardant en direction ouest ou sud-ouest, il y a quand même des ouvertures qui vont être maintenues et particulièrement quand on s'approche près de Stuart, c'est-à-dire près du centre, où on se trouve ici, où il y a une ouverture vers le campus.

4435 Mais il est clair que les constructions qui sont proposées du côté sud de la promenade, dans le prolongement des parcelles, dans le prolongement des rues fait en sorte que, évidemment, ces vues-là ne sont plus de la même façon.

4440 Ce qu'on propose aussi, c'est que vous avez vu sans doute, il est suggéré que plusieurs toitures vont devenir accessibles, c'est-à-dire ce sera des toits-terrasses. Donc, à partir des toitures, il y aura des points de vue qui seront mis en valeur, soit des accès publics ou des utilisateurs des bâtiments, à ces terrasses-là permettant d'avoir un point de vue surélevé. Mais à partir, évidemment, à cause de la construction côté sud, il y a beaucoup moins de vues qui sont offertes, là, vers le mont Royal.

4445

**M. DANIEL CHARTIER :**

4450 Bien, passons. Je vais peut-être passer un commentaire. Il pourrait y avoir une cour d'honneur comme dans le cas de... il y a une minuscule cour d'honneur actuellement. S'il y avait une cour d'honneur plus ample à quelque part, cette relation-là...

4455 En plus, comme disait le CCU, il y a un problème. Il disait: il manque des axes visuels dans les mémoires du Comité d'aménagement et d'urbanisme. Par rapport à l'axe principal, les éléments qui structurent la perception de l'espace actuellement, c'est comme, bon, il y a un mur, un grand mur de bâtiment mais, à quelque part, s'il y avait une ouverture qui correspondait, qui aurait une... ça permettrait d'avoir des vues peut-être sur Montréal. Mais là, c'est une proposition.

**LE PRÉSIDENT :**

4460

Non, non, mais ça, vous allez déposer un mémoire là-dessus.

**M. DANIEL CHARTIER :**

4465 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4470 Je suis à peu près sûr. Je vous regarde faire là et...

**M. DANIEL CHARTIER :**

4475 Ma deuxième question concerne un sujet beaucoup plus complexe, concerne la ligne de train de banlieue qui mène de Blainville au centre-ville de Montréal. Actuellement, la ligne de train fait un long détour par Côte-de-Liesse, qui est fort coûteux à opérer et puis ce qui fait qui décourage beaucoup d'usagers qui arrivent de la couronne nord.

4480 Si on a une vision d'intégrer du transport à quelque part, cette ligne-là devrait se rendre directement au centre-ville. Nos métros sont engorgés et, à quelque part, il faut que les trains se rendent directement au centre-ville. Moi, je ne connais pas en détail les études de l'AMT, je ne les ai pas vues, mais à quelque part ce territoire-là semble un des territoires principaux où peut se faire justement une plongée. Je sais que c'est coûteux, mais si on ne veut pas le faire d'ici cinq ans, peut-être que, dans dix ans, il y a du monde qui va vouloir le faire. Mais à quelque part, il ne faut pas se fermer la porte actuellement.

4485 Donc, ce que je me demandais, c'est si on était au courant d'études de la part de l'AMT des territoires possibles de plongée d'un train pour aller se connecter avec celui qui passe à Ville Mont-Royal et qui, par conséquent, là donnerait une véritable desserte extraordinaire du campus avec le centre-ville. Le campus serait relié directement au centre-ville, alors qu'actuellement c'est la croix et la bannière. Donc, à quelque part s'il y avait une plongée comme ça, ce serait où?

4495 Est-ce que la proposition de campus sur la table permettrait un jour de connecter adéquatement ce train de banlieue à la gare centrale, bon, le long de Jean-Talon dans la partie est du campus? Puis aussi, c'est que s'il y a un prolongement éventuel, est-ce que la gare proposée serait au bon endroit?

4500 À ce moment-là, c'est parce qu'il y a des... c'est vraiment majeur, parce que c'est un élément structurant tant au niveau... là, personne en a parlé, mais j'imagine, un jour, il va avoir du transport en commun qui va se rendre à cette gare-là. S'il y a une gare, il y a un transport en commun, puis il y a même du monde qui va venir débarquer... il y a des autos. Ça devient un générateur d'automobiles. Même les gens d'Outremont vont être bien heureux d'avoir... en tout cas, il y a du monde qui va se rendre là, que les gens d'Outremont soient contents ou pas. Là, c'est majeur dans la structuration du territoire.

4505 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez savoir si une hypothèse comme celle-là est envisagée par l'AMT.

4510 **M. DANIEL CHARTIER :**

Si l'AMT a étudié ça. C'est un site. Puis si oui, ça aurait été quoi le corridor? Puis si tel est le cas, il faudrait regarder quelque chose.

4515 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien sûr. Alors, la Ville de Montréal, s'il vous plaît.

**M. LUC GAGNON :**

4520 Une petite précision d'abord sur la fin de la question. Il faut comprendre que cette gare-là est une gare de destination. Donc, les gens vont prendre le train de banlieue ailleurs pour se destiner à cette gare-là et donc descendre à pied. Ce n'est pas une gare d'origine d'où les gens embarqueront pour se destiner au centre-ville, évidemment. Donc, il n'y a pas de stationnement incitatif qui est prévu aux abords de cette gare-là.

4525

En ce qui a trait à la question de monsieur comme tel...

**M. DANIEL CHARTIER :**

4530

Moi, je pensais à du monde d'Outremont qui voudrait aller vers Saint-Jérôme.

**M. LUC GAGNON :**

4535 En ce qui a trait à la question de monsieur comme telle, l'AMT est en réflexion sur différents éléments de son réseau et il y a eu dans le passé – puis je pense que c'est encore le cas maintenant, on va le valider – une préoccupation à l'effet de réduire les temps de parcours et de se rendre plus rapidement au centre-ville.

4540 Mais de là à dire que cette plongée, comme vous l'appellez, pourrait se faire à partir du site Outremont, je ne sais pas. On va consulter l'AMT là-dessus et on pourra fournir une réponse plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

4545

On sent qu'il y a dans votre tête une proposition. Ça va. Merci.

**M. DANIEL CHARTIER :**

4550 J'espère qu'on va avoir vraiment des réponses de l'AMT sur ce site-là ou, en tout cas, à quelque part il y ait quelque chose.

**LE PRÉSIDENT :**

4555 Je pense que, effectivement, il y a une série d'inconnus là-dessus. Très bien.

**M. DANIEL CHARTIER :**

Parce que c'est important le transport en commun.

4560 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Camil-Gaston Breton. Bonsoir, monsieur Breton.

**M. CAMIL-GASTON BRETON :**

4565 Bonsoir, messieurs. J'ai quelques questions. Je vais essayer de faire ça assez rapidement.

4570 L'impact du développement des installations de transport prévues sur les installations existantes, je trouve que ce n'est pas très documenté. On vient d'en parler. Mais ça, tout de suite ça m'avait, au premier abord, apparu comme quelque chose qui avait besoin d'être développé.

4575 Par exemple, quelqu'un a mentionné une bouche de métro qui pourrait peut-être se retrouver sur le site. Il y a un projet de corridor. Il y a un projet de passerelle. Il y a déjà une gare à proximité. Alors, ça, je la laisse un peu de côté.

4580 Ce qui m'intéressait aussi, c'est si le projet de l'Université de Montréal prévoit un transfert, par exemple une relocalisation sur le site de facultés, de départements ou de services qui sont sur des sites, qui vont être libérés suite au développement de ce projet-là. Alors, c'est comme un impact, une retombée qui est dans un autre secteur de la Ville d'Outremont, qu'on ne voit pas sur la carte là.

4585 Mais comme la plupart des grandes universités de Montréal se sont développées rapidement au cours des vingt dernières années, on pense au projet de Concordia, on pense au dernier projet de l'Université du Québec, projet de McGill, projets sur la Rive-Sud qui s'en viennent, alors dans ce sens-là, il est possible qu'il y a des sites qui sont occupés présentement, des bâtiments, peut-être des bâtiments, qui vont être libérés, qui vont à ce moment-là être disponibles pour autre chose.

4590

Prenons le projet des HEC qui était sur Decelles, qui occupait un site, qui était le site du HEC et qui est devenu un site accessoire à l'université.

Alors, ça, je ne sais pas si c'est possible d'avoir des informations là-dessus.

4595

**LE PRÉSIDENT :**

On va aller vérifier. Vous avez compris la question? Au fond, les nouveaux pavillons que vous développez, vont-ils rendre libres d'autres pavillons déjà existants ailleurs sur le territoire et quel sera cet effet de domino qui jouera.

4600

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Deux éléments de réponse. On l'a déjà mentionné, on a un déficit d'espace. Donc, il y a un besoin d'ajout net d'espace pour l'université. Mais vous avez raison, il y a aussi une occasion de rationaliser notre parc immobilier et donc de se départir de certains éléments d'actifs. Lesquels, ce n'est pas encore arrêté parce que, nous le mentionnions, la programmation, le plan directeur immobilier de l'université sera arrêté l'automne prochain.

4605

4610

Mais on peut fort probablement parier dès maintenant que certains des blocs appartements qui ont été acquis par l'université dans le passé sur Édouard-Montpetit, qui sont impropres aux usages auxquels on les réserve et très coûteux à maintenir, pourraient être retournés au marché pour revenir à leur vocation initiale, c'est-à-dire du logement ou des condominiums, par exemple.

4615

**LE PRÉSIDENT :**

La réponse est donc oui, mais vous ne savez pas encore lesquels.

4620

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Lesquels.

**M. CAMIL-GASTON BRETON :**

4625

Mais essentiellement, si je comprends bien, c'est des édifices à logement?

**LE PRÉSIDENT :**

4630

Il vous l'a donné comme exemple.



**M. ALEXANDRE CHABOT :**

C'est plus probable, oui.

4635

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, probablement les édifices à logement. Il peut y avoir, si j'ai bien compris, aussi d'autres pavillons ou d'autres édifices actuellement sur le campus qui pourraient être...

4640

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Plus périphériques je dirais. C'est clair que le campus, on ne touchera pas au campus principal, mais en périphérie.

4645

**LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez de bâtiments en périphérie, vous pensez à? Un exemple.

4650

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

Par exemple, il y a une réflexion qui se fait sur, et il n'y a pas aucune décision de prise, que fait-on du pavillon qui est situé au 3744, Jean-Brillant, juste derrière sur Côte-des-Neiges, à l'ouest de Côte-des-Neiges, derrière le Renaud-Bray, qui loge actuellement notre école d'optométrie. Est-ce que c'est un pavillon qu'on veut garder? Est-ce qu'on veut le remettre sur le marché? Il y a une réflexion. Et là, ça pourrait faire partie d'une transaction.

4655

**LE PRÉSIDENT :**

On ne partira pas de rumeur pour autant.

4660

**M. CAMIL-GASTON BRETON :**

Non, mais autrement dit, il faut attendre le plan directeur de l'automne 2007.

4665

Une autre question. Moi, je suis résidant de Parc-Extension. J'habite la rue Champagneur. Alors, la plupart des rues, en fait, l'essentiel des rues de Parc-Extension porte le nom des rues d'Outremont. Elles sont comme situées... alors, il y avait eu une intention à l'origine, à mon sens, pour qu'on donne à ces rues-là les mêmes noms que les rues d'Outremont. Je ne sais pas quelle était cette intention-là. Il n'y a pas beaucoup de... aujourd'hui, quel est le rapport, bon, bien là, c'est autre chose.

4670

Alors, je présume que le plan montre l'essentiel des emprises publiques de la zone

4675 située au nord de la voie nord. On en voit quelques-unes, là, qui viennent... c'est comme un prolongement de rue, mais je me demande, est-ce qu'on a des données sur toutes les emprises publiques qui viennent se rabattre sur le terrain.

4680 Il me semble que cette donnée-là pourrait être intéressante à avoir, parce qu'on a toujours un peu l'impression que c'est... c'est un peu le défaut des projets d'urbanisme, les projets de développement, c'est souvent une petite boîte close qui... c'est comme une étoile.

**LE PRÉSIDENT :**

4685 Là, on touche au problème de la Ville de Montréal plus que du promoteur, et cette question-là a été évoquée à Parc-Extension la semaine passée où un intervenant nous a montré la carte, nous a montré le nom des rues et le suivi des rues. Alors, je pense qu'il y a une question commune.

4690 Monsieur demande est-ce qu'on a des données de toutes les emprises publiques de la Ville, j'imagine que oui, et sur les rues, et leur éventuellement reconnexion avec leur correspondant dans d'autres quartiers.

**M. LUC GAGNON :**

4695 Sur la question des données, oui, évidemment, c'est un terrain qu'on connaît bien. On a toutes les données sur les propriétés ville, que ce soit emprises de rue et autres terrains.

4700 Pour répondre à la question plus large sur la poursuite de la trame nord, par exemple dans le secteur de Beaumont, ce qu'on a répondu la semaine dernière, c'est que, effectivement, à la lumière de ce projet-là qui constitue un peu la pierre angulaire du redéveloppement de toute la frange industrielle, que ce soit du secteur Atlantic et du secteur Beaumont, il y aurait toute une occasion de mener une réflexion sur le devenir de ces secteurs-là.

4705 Puis dans le cadre de cet exercice-là, effectivement, il y a des scénarios qui peuvent être regardés de prolongement de rue de façon à rendre le secteur Beaumont plus intéressant et plus facile à développer et de façon justement à ce que ce secteur-là puisse accueillir d'éventuelles retombées du développement du campus universitaire.

4710 Cela dit, ces retombées ne sont pas... c'est difficile de les envisager actuellement, évidemment tant que l'université n'a pas précisé son plan directeur en termes de faculté. Mais on peut s'attendre évidemment à ce qu'il y ait des retombées sur le secteur voisin. Et puis notre tâche, ce à quoi on s'attellera, c'est s'assurer évidemment que tant le secteur Atlantic que le secteur Beaumont au nord permettent d'accueillir et que les arrondissements profitent de ces retombées-là.

4715

**M. CAMIL-GASTON BRETON :**

4720 Oui, d'accord, je comprends, mais ma question est un peu plus pointue que ça. Présentement, dans ce qui nous est présenté du projet, les liens qui sont perceptibles pour les citoyens, est-ce que c'est l'ensemble des emprises publiques ou c'est quelques-unes? C'est ça que j'aimerais savoir.

**LE PRÉSIDENT :**

4725 Très bien. Et là, on retourne à la partie promoteur.

**M. CAMIL-GASTON BRETON :**

4730 Si vous voulez. Moi, je ne sais pas. Est-ce que c'est la Ville? Est-ce que c'est le promoteur? Je ne sais pas.

**LE PRÉSIDENT :**

4735 C'est parce que le promoteur nous a répondu que le nombre de connexions qu'il veut établir... vous pouvez répéter cette...

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

4740 C'est-à-dire que nous, on n'est pas du tout fermés à ce qu'il y en ait davantage, notamment à l'est. Actuellement, la rue Hutchison, par exemple ici, arrête à la clôture ou à la voie ferrée. Donc, il pourrait y avoir... l'emprise publique se termine à la voie ferrée. Même chose sur l'avenue de l'Épée qui est illustrée ici, qui se termine, l'emprise publique se termine.

4745 Il pourrait éventuellement, dépendant de la programmation et des échanges que nous aurons avec la Ville, y avoir des liens supplémentaires ou piéton ou vélo d'envisagés. On n'est pas du tout fermés à ça, bien au contraire.

**LE PRÉSIDENT :**

4750 Mais par ailleurs, à ce moment-là, vous renvoyez la question à la Ville de Montréal.

**M. ALEXANDRE CHABOT :**

4755 Bien, c'est-à-dire que, effectivement, dépendant de la programmation qui sera faite en termes d'aménagement dans tout le secteur Beaumont.

Et ultimement, de toute façon, c'est des terrains que nous ne contrôlons pas et où il y aura des interventions qui devront être faites par la Ville, soit par expropriation, soit en termes

4760 d'aménagement, auxquels on n'a pas d'emprise. Mais sur le principe de liens additionnels entre le nord et le sud, entre autres pour la circulation piétonne ou vélo, on n'a pas d'objection, bien au contraire.

**M. CAMIL-GASTON BRETON :**

4765 Est-ce qu'on peut présumer qu'on va avoir des informations là-dessus avant la fin de la consultation?

**LE PRÉSIDENT :**

4770 On va vérifier auprès de la Ville de Montréal, mais je serais très surpris.

**M. LUC GAGNON :**

4775 Si on parle de projet d'aménagement pour le développement de futures passerelles, non, évidemment pas, pas d'ici la fin des audiences publiques. On s'entend sur la base du principe qui a été évoqué par monsieur Chabot qu'il y a des liens nécessaires. Il y a un premier geste qui est posé avec une passerelle. Il faut trouver d'autres façons d'établir des liens ou poursuivre ces efforts-là pour établir davantage de liens entre Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension, Outremont et Rosemont/Petite-Patrie, mais les façons de le faire, évidemment on ne les décidera pas dans les  
4780 deux prochaines semaines.

**LE PRÉSIDENT :**

4785 Donc, ce sont des recherches ultérieures et qui ne sont pas liées à l'échéancier du présent dossier.

**M. LUC GAGNON :**

4790 Exact.

**M. CAMIL-GASTON BRETON :**

4795 Parce que, monsieur le président, je suis certain que vous vous rappelez, quelqu'un avait évoqué les nuisances, une zone de nuisances. Ça avait été présenté comme une zone avec un fort potentiel de nuisances. Alors, ça, est-ce que c'est une hypothèse ou si c'est vraiment une zone avec un fort potentiel de nuisances, cette zone-là?

4800 Alors, c'est pour ça que je trouve que le fait qu'on a peu ou pas d'information sur le voisinage immédiat au nord du site, c'est un facteur d'abord qui m'amène à me poser des questions sur la durabilité. Parce que c'est un thème, c'est-à-dire c'est un thème qui est évoqué dans la présentation du projet. On présente ça comme un projet de développement durable,

puis on ne sait pas qu'est-ce qui se passe chez le voisin. Alors, à mon sens...

**LE PRÉSIDENT :**

4805

Dans ce sens-là, il y a un intervenant à Parc-Extension aussi qui s'est étonné de l'absence d'un représentant de Parc-Extension sur le panel de la Ville. Il nous a posé la question.

4810

Alors, il est clair qu'il y a deux niveaux d'intervention. Il y a un niveau qui concerne les données du promoteur et du site, et il y a l'autre niveau de l'intégration de l'ensemble de ce projet-là par rapport au développement ou aux liens avec les autres quartiers. Et là, la réponse de la Ville, c'est que, oui, ces questions-là sont présentes mais elles seront développées après l'échéance du présent dossier pour sa prise de décision. C'est ce que nous répond la Ville.

4815

L'autre aspect que vous avez évoqué, qui est à peine touché pour l'instant, c'est le problème de l'impact sonore que vous avez évoqué ou d'autres nuisances par rapport au quartier nord, notamment Parc-Extension. Et ça, évidemment, ça fait partie de l'analyse actuelle du projet, puisque c'est un effet ou c'est un impact du présent projet qui doit être considéré, indépendamment des planifications à venir.

4820

**M. CAMIL-GASTON BRETON :**

4825

Oui. Parce que si, monsieur le président, si on considère que on s'en va vers une requalification et que la vocation originale de ce site-là comme gare de triage représentait en soi des nuisances, il y avait beaucoup de transport qui était fait à partir de ce site-là, alors il faut bien les connaître. Moi, je trouve que c'est faible au niveau de l'intégration générale du projet avec les zones avoisinantes. Je trouve que le projet est...

**LE PRÉSIDENT :**

4830

C'est pour ça qu'il y aura des ateliers d'ailleurs, notamment les impacts et les retombées sur les arrondissements voisins, l'atelier 2 qui devra poursuivre la réflexion dans ce sens-là. Ça va?

4835

**M. CAMIL-GASTON BRETON :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4840

Monsieur Boisvert, s'il vous plaît.

**M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :**

4845 J'irais dans la continuité de la question que monsieur Breton vient de poser. Et cette fois-ci, je m'adresse à la Ville. C'est qu'on est face finalement à un projet qui déjà détermine, je pense, vient préciser l'avenir de ce secteur-là et apporte un nouvel éclairage quant à l'orientation que ce secteur va prendre sans son redéveloppement.

4850 Pourquoi la Ville, je dirais, n'arrive pas à mener des études, concurremment à l'évolution du projet de l'université, à mener les études qui pourraient faire en sorte qu'on précise les orientations de développement des territoires qui sont en interface avec le projet de l'université et, du même coup, tenter de bonifier l'insertion de ce projet-là dans son voisinage. Est-ce que ces études-là ne devraient pas être faites en parallèle?

4855

**M. LUC GAGNON :**

Sans qu'on parle d'études comme telles, c'est évident que l'analyse de ce projet-là a toujours été faite du début jusqu'à la fin en fonction des secteurs voisins, de son intégration aux secteurs voisins. Il n'y a pas de gestes réglementaires qui sont posés actuellement sur les secteurs voisins de façon justement à arrimer, si on veut, le développement.

4860

On aurait pu, pour faire un scénario, on aurait pu dire, par exemple: «Puisque le campus s'en vient là, qu'il y aura des besoins en logement pour les professeurs, les chercheurs, on convertit le secteur Atlantic à des fins résidentielles.» Ça aurait pu être un scénario, mais ce n'est pas le choix qui a été fait.

4865

On s'est assurés évidemment que toute la frange industrielle autour puisse être préservée dans une perspective de planification à long terme. On aurait pu amorcer une démarche de planification plus large, il y a un an et demi, qui nous aurait amenés vraiment sur une mauvaise voie tout simplement parce que la vocation du terrain à cette époque-là était résidentielle.

4870

Je répète que dans le zonage actuel, dans le Plan d'urbanisme actuel, c'est affecté à des fins résidentielles. Donc, on aurait entamé cette planification-là et on aurait fait du travail pour rien finalement puisque le projet qu'on a à l'étude est évidemment fort différent.

4875

Évidemment, dans un monde idéal, on aurait souhaité pouvoir livrer, pas ce soir mais il y a deux semaines quand on a commencé l'audience, non seulement le projet comme tel, mais également un projet de modification du plan et du règlement pour l'ensemble du secteur, mais on n'est pas rendus à cette étape-là. On va s'entendre sur la vocation à donner au site, sachant que tout le potentiel au nord et à l'est est là pour accueillir des retombées.

4880

Le travail qu'on a à faire évidemment est immense. Il faut maintenant s'assurer qu'on développe davantage de liens pour que les arrondissements en profitent de façon optimale.

4885

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jacques Grégoire, s'il vous plaît.

4890

**M. JACQUES GRÉGOIRE :**

4895

Je vais être très bref vu l'heure avancée. Une première chose, c'est que d'entrée de jeu, chaque minute qu'on perd avec la cour de triage actuellement, c'est un danger absolument incroyable. La cour de triage doit disparaître et le plus vite possible. Et, bravo pour un projet semblable qui, je pense, rallie tout le monde. C'est sûr qu'il y a des détails peut-être à voir.

4900

Moi, ce qui me préoccupe, c'est la possibilité d'un manque de fluidité avec l'avenue Beaubien pour essayer d'empêcher le plus possible d'avoir de la circulation dans les artères d'Outremont et d'avoir un passage plus fluide donc avec l'avenue du Parc. C'est ça qui me préoccupe. Je n'ai pas besoin d'avoir de réponse, je vous donne un commentaire. Ça a été dit déjà.

4905

Mais le plus vite on va se débarrasser de la cour de triage, tant mieux. Et, bravo pour le projet et à tous ceux qui y travaillent actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

4910

Merci. Alors, comme c'est un commentaire et qu'il y a eu déjà des éléments de réponse sur le lien avec l'avenue du Parc, je vais inviter monsieur Olivier Thiboutot, s'il vous plaît.

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

4915

Donc, bonjour. Olivier Thiboutot, résidant sur la rue Ducharme, presque au coin d'Outremont. J'ai deux questions. Ma première est très, très facile et elle s'adresse à la Ville d'Outremont finalement.

4920

Par hasard, on a eu des problèmes dans nos résidences concernant l'aqueduc sur la rue Ducharme. Je voulais savoir si au niveau du développement de la cour de triage, on faisait une évaluation des infrastructures sur les rues qui sont adjacentes au site.

4925

Parce qu'on s'est rendu compte que sur notre bout de rue, il y a un seul égout, qui est le même égout entre l'égout, je pense, qu'on appelle pluvial et l'égout résidentiel, ce qui fait que quand un absorbe une dose massive, comme Ducharme est la dernière rue à Outremont, ah! bien, ça refoulait chez nous. J'ai été un peu surpris d'apprendre ça. Donc, est-ce que c'est possible de juste répondre à cette première petite question?

**LE PRÉSIDENT :**

Là, vous avez posé une question d'aqueduc.

4930

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

Oui.

4935

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous m'avez parlé des égouts. Alors, là...

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

4940

Ah! oui, désolé.

**LE PRÉSIDENT :**

4945

Alors, reformulez-moi votre question sur l'aqueduc.

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

Non, c'est les égouts.

4950

**LE PRÉSIDENT :**

C'est sur les égouts.

4955

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

Oui. Donc, s'il va avoir une évaluation des égouts en place.

**LE PRÉSIDENT :**

4960

Là, notre aqueduc se ramasse dans l'égout, en général, on ne prend pas notre eau d'aqueduc dans l'égout.

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

4965

Non, en effet, désolé.



**LE PRÉSIDENT :**

4970 Parfait, alors sur l'égout. Alors, monsieur a parlé d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire. Est-ce qu'on est dans du système combiné ou du système différencié?

**M. ALAIN TITTLE :**

4975 Malheureusement, je ne connais pas le réseau des infrastructures d'égout ou d'aqueduc par coeur. C'est un réseau qui est souterrain. Je ne connais pas. Je n'ai pas la réponse à cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4980 Vous pourrez m'assurer une réponse écrite à la question de monsieur?

**M. ALAIN TITTLE :**

4985 Monsieur le directeur de l'arrondissement me dit que c'est un système combiné.

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

4990 Pas pour la section de rue qu'on a. C'est ça notre problème. Parce que quand il y a des pluies, ça refoule chez nous.

**LE PRÉSIDENT :**

4995 Oui, mais c'est peut-être de l'eau pluviale qui remonte chez vous.

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

5000 Oui, mais par ma toilette et par mon lavabo. Donc, pas par mon égout, mon drain de maison, qui serait normalement le drain sur lequel on s'attendrait à recevoir ça. C'est ça qu'est mon problème. C'est pour ça que je veux savoir si le plan qu'on a présentement devant nous va prendre en considération peut-être de réviser aussi les infrastructures qui sont adjacentes. On parle de Ducharme...

**LE PRÉSIDENT :**

5005 On va reformuler la question. Pouvez-vous répondre par écrit à cette question-là ou s'il y a une réponse formelle ce soir que vous pouvez donner?

**M. LUC GAGNON :**

5010

Je ne peux pas répondre à la question comme telle précisément du système de la rue où monsieur habite, évidemment. Mais sur l'aménagement général du projet, cette question-là nous a été posée, je pense, le premier soir.

5015

De la façon dont le projet est conçu et de la façon dont le projet est suivi, analysé par la Ville, la barre quant aux ajouts supplémentaires ou la pression supplémentaire sur les infrastructures souterraines est zéro, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que le projet ajoute davantage de pression sur le réseau actuel.

5020

S'il y a des problèmes actuels, ils ne seront pas empirés puisque par les mesures de rétention qui vont être mises en place sur le site même pour capter les eaux d'écoulement de l'arrondissement et puis les eaux qui sont gérées par le projet de l'université, il y aura de la rétention sur site de façon à ce qu'elle s'égoutte graduellement dans le système pour ne pas alourdir plus fortement les problèmes qu'on peut avoir.

5025

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, ça fait partie du concept LEED, si j'ai bien compris?

5030

**M. LUC GAGNON :**

Oui, ça fait partie du concept LEED, mais ça fait partie des préoccupations de la Ville évidemment qui veut gérer ses infrastructures de façon le plus responsable possible pour éviter des problèmes.

5035

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que cette affirmation-là s'applique aussi sur les 816 logements qui seront ajoutés?

5040

**M. LUC GAGNON :**

Sur l'ensemble des raccordements qui vont se faire au réseau, effectivement, oui. Et là-dessus, il y a une étude, comme je le disais, qui est démarrée sur les besoins de l'arrondissement en termes de drainage et de réseau hydraulique, pour s'assurer qu'on n'ait pas cet ajout supplémentaire au réseau actuel.

5045

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Dériger.

5050

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

5055 Peut-être monsieur Gagnon, pour bien comprendre, il y a deux éléments. Il y a d'abord le site, la proposition qui est faite que les eaux vont être gérées à même le site. Donc, il va avoir des bassins de rétention pour les eaux qui vont être produites par l'Université de Montréal, par les bâtiments de l'université.

**M. LUC GAGNON :**

5060 On parle du réseau pluvial, par exemple.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

5065 C'est ça. Il y a aussi, par contre, les eaux pluviales qui proviennent des arrondissements, qui actuellement, je pense, se dirigent vers la cour de triage.

**M. LUC GAGNON :**

5070 Effectivement.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

5075 Dans l'étude qui a été faite par l'université, donc par le consultant qui a été engagé par l'université, il était question que possiblement pour gérer la question des eaux qui provenaient de l'arrondissement, que certaines conduites étaient pour être redimensionnées, donc la capacité devrait être augmentée. On parlait, je pense, de Champagneur, Stuart, donc différentes conduites.

5080 Est-ce que ça, ça fait partie de votre étude aussi? Donc, il y a deux éléments. Donc, il y a le projet, ce que ça entraîne, mais aussi le fait que, actuellement, la cour de triage sert un peu comme de bassin.

**M. LUC GAGNON :**

5085 Tout à fait, exactement, vous mettez le doigt dessus. C'est que la cour sert de bassin de rétention d'une certaine façon, qu'on va remplacer parce qu'on va imperméabiliser une partie de sa surface. Tout ceci va être remplacé par la topographie du site et par le réseau de rues par des véritables bassins de rétention construits de main d'homme sous la grande esplanade et qui vont jouer le même rôle justement pour éviter qu'on ajoute de la pression sur le réseau actuel.

5090

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, il va avoir les bassins du projet, les deux bassins dont on parlait?

5095 **M. LUC GAGNON :**

Oui.

5100 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Plus ceux qui vont être posés pour les eaux de l'arrondissement.

**M. LUC GAGNON :**

5105 C'est les mêmes. On parle des mêmes.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Ah! c'est les mêmes?

5110

**M. LUC GAGNON :**

Oui, mêmes bassins de rétention qui vont suffire à cette demande-là. On parle de deux actuellement mais, comme je le disais tout à l'heure, il y a l'étude qui est en cours actuellement pour analyser ces besoins-là. Et puis si ce n'est pas deux, ce sera trois. Si c'est un seul, ce sera encore mieux là.

5115

Mais évidemment, comme je le disais aussi à la première séance, la Ville n'est pas le seul joueur là-dedans. À toutes les fois qu'on touche au réseau d'infrastructures souterraines, le ministère de l'Environnement nous suit et évidemment nous amène toujours à s'assurer qu'on ne cause pas de problème.

5120

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

5125 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il est exclu dans votre hypothèse pour l'instant qu'il y ait une reconfiguration du réseau d'évacuation des eaux usées ou des eaux pluviales dans le secteur Outremont? Dans les études que vous faites, vous n'étudiez que l'hypothèse de bassins de rétention pour recevoir les eaux pluviales?

5130

**M. LUC GAGNON :**

5135

Exact, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

5140 Il n'y a pas d'autres hypothèses de reconfiguration qui sont étudiées.

**M. LUC GAGNON :**

5145 Selon nos experts, c'est la façon optimale de gérer ça parce qu'il y a là un besoin important. Ce n'est pas rien quand même, parce qu'on remplace un immense bassin de rétention par du développement et les bassins de rétention artificiels qu'on crée maintenant vont permettre de répondre à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

5150 Très bien. Monsieur.

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

5155 Deuxième question. Donc, on a parlé de l'espace récréationnel sur la rambla comme quoi ce n'était peut-être pas le meilleur endroit. Il y a présentement le parc Kennedy qui existe. Avec les études qu'on a, selon l'augmentation du volume et du débit sur le transport, la rue Outremont va être clairement surchargée de presque deux fois, si j'ai cru comprendre les chiffres qu'on m'avait donnés un peu plus tôt, et sachant que l'autobus 160, qui est sur la rue Outremont et qui  
5160 doit se rendre à la rue Bates, vite comme ça, ça s'adonne que la rue Outremont et la rue Bates à partir de ce projet se croisent.

5165 Est-ce que c'est parce qu'il est fort probable que l'autobus risque de circuler? Donc, non seulement à l'ajout de circulation dont on a parlé préalablement, est-ce qu'on rajoute aussi un autobus sur la rue Outremont pour pouvoir desservir l'infrastructure qui est ici présent, le train?

5170 Et si c'est possible – je pense que l'AMT étant absente, difficile de répondre – quelles seront les mesures d'atténuation pour faire en sorte que l'autobus puisse passer peut-être, mais qu'on puisse au moins réduire le nombre de véhicules puisque c'est déjà une rue «chargée» à je pensais jusqu'au double et on me disait 300 véhicules maximum, qu'on est rendus à notre 300 véhicules.

**M. LUC GAGNON :**

5175 On va laisser le temps là-dessus à la STM de poursuivre ses analyses pour voir s'il y a lieu de modifier son réseau actuel. Évidemment, je pense qu'on leur amène une clientèle intéressante. Ils ont été saisis du projet et ils y voient sans doute, à mon point de vue, un potentiel intéressant, mais dans une période où il y aura de l'achalandage évidemment. Mais on

5180 ne peut pas annoncer aucun prolongement de ligne, aucun changement au réseau actuel. Ils ne sont pas en mesure eux autres même de le faire actuellement, il y a plus d'analyses et d'études à faire.

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

5185 Mais c'est dans quelle mesure on va protéger le point finalement récréatif qui est le parc Kennedy, qui est le seul présentement qui est stable, qui existe déjà. On vient de nous le «couper» en rajoutant énormément de transport, peut-être un autobus sur ça. Qu'est-ce qu'on fait pour aider à ce que cet endroit-là ne devienne pas un endroit, je dirais, peut-être même coupé d'une partie de sa population dû au fait que le transport devient quelque chose de problématique sur le tronçon de la rue Outremont?

**M. LUC GAGNON :**

5195 Ça, là-dessus, il y a toute une série de mesures qui ont été évoquées par madame Demeules tout à l'heure en début de soirée, qui vont faire en sorte que la circulation qui, oui, on le reconnaît, sera plus importante, mais qui peut se faire dans un cadre plus ralenti où on ne met pas en danger la sécurité des gens qui fréquentent le parc.

**M. ALAIN TITTLE :**

5200 Oui, monsieur Thiboutot, je vous ferai remarquer, à l'heure actuelle, il y a d'autres parcs à Outremont où des mesures ont été implantées. On pense notamment au parc Beaubien, au parc Pratt... au parc Joyce, pardon. Ça peut prendre la forme de mesures de renflement des trottoirs pour essayer de réduire la circulation. Ça pourrait éventuellement peut-être prendre la forme d'un dos d'âne. Si le segment de rue correspond aux normes, il y a différentes choses qui peuvent être faites.

5210 Et madame de la firme CIMA nous a expliqué aussi que le fait qu'il n'y ait pas de stationnement devant le parc, enfin, ça sert aussi à sécuriser un peu les abords du parc pour que les automobilistes aient une vue non obstruée. Le fait qu'on puisse peut-être aménager les intersections un peu surélevées. Enfin, il y a différentes choses qui peuvent réduire la circulation et rehausser la sécurité aux abords du parc.

5215 Mais au moment où on se parle, ces mesures-là ne sont pas arrêtées. L'arrondissement va prendre ses responsabilités et veiller à ce que les abords du parc Kennedy soient sécurisés.

**LE PRÉSIDENT :**

5220 Il y avait un aspect de votre question que je n'ai pas compris. Là, vous regardez une carte dans mon dos, je ne l'ai pas devant moi. J'essaie de suivre votre regard. Quand vous m'avez dit que Bates et Outremont se croisent...

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

5225 Oui, je crois que dans le projet de la cour de triage, l'arrivée sud se fait par deux rues qui sont Stuart et Outremont. Est-ce que je me trompe? Peut-être leur demander.

**LE PRÉSIDENT :**

5230 Mes collègues qui sont des spécialistes, eux autres, vont dire si... parce que moi, dans mon imagination, c'est deux affaires parallèles et là, je dis, c'est intéressant toujours les parallèles qui se rencontrent enfin!

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

5235 Bates-Outremont, c'est la voie de...

**M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :**

5240 L'avenue Outremont constitue une boucle avec l'avenue Bates.

**M. OLIVIER THIBOUTOT :**

5245 L'autobus 160 passe de la rue Outremont à la rue Bates. C'est son chemin présentement. Oui, elle le fait par un autre chemin parce que ce petit chemin-là n'existe pas. Mais c'est ça son objectif quand même de faire de la rue Outremont à la rue Bates. On va rajouter une gare et une université.

5250 En tout cas, moi, je ne sais pas qu'est-ce que je ferais si j'étais STM, mais j'y penserais deux secondes. Je ne peux pas me prononcer si la STM n'est pas là. Donc, c'est pour ça que je demandais peut-être à la Ville de peut-être nous aider à essayer de nous garantir d'avoir des protections pour protéger finalement le seul point...

**LE PRÉSIDENT :**

5255 Vous posez une question qui devient très précise. Et moi, ce que je vais demander, c'est de demander qu'on nous donne une réponse écrite à une question comme celle-là, parce que vous soulevez un point qui est un point d'interrogation qui est important, sur lequel on doit avoir une réponse, qu'est-ce qui est prévu pour le circuit...

5260 **M. OLIVIER THIBOUTOT :**

De la 160, entre autres.

5265 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

5270 **M. LUC GAGNON :**

Je peux vous répondre, monsieur le président, tout de suite?

**LE PRÉSIDENT :**

5275 Oui, si vous le savez, répondez.

**M. LUC GAGNON :**

5280 Pour l'instant, il n'y a absolument rien de prévu. La STM va faire son étude d'achalandage pour voir s'il y a des modifications à apporter au réseau. Mais à l'heure actuelle, il n'y a aucune modification qui est proposée, tout simplement parce que le projet est à l'étude.

5285 La STM vient d'en être saisie il y a quelque temps. Ils regardent le projet, apprécient son achalandage et vont déterminer évidemment les modifications à apporter au réseau pour voir si une ligne doit être détournée, si on doit rajouter une ligne ou deux lignes supplémentaires. Mais actuellement, il n'y a pas de modifications qu'on peut annoncer ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

5290 Ça va? Merci. On a passé à travers l'ensemble des intervenants. Je tiens à vous remercier beaucoup de votre présence. Vous voyez que le dossier est complexe et il y a un jeu de domino là-dedans, une décision qui en entraîne une autre, une modification qui vient jouer sur différents éléments.

5295 Qu'est-ce qui va suivre après? Après, il y a les ateliers. Il y aura donc quatre ateliers, comme je l'ai dit, le 14, le 19 et le 20 mars. Alors, le 14 mars, c'est l'atelier sur l'aménagement du site; le 15 mars, au Complexe William-Hingston dans Parc-Extension, l'impact et les retombées sur les arrondissements voisins; transport et circulation, le lundi 19 mars, ici même; et les équipements collectifs et les nouveaux besoins, le mardi 20 mars, ici.

5300

5305 Quelle est la forme de ces ateliers? La forme de ces ateliers est de permettre d'aborder thématiquement une question, non plus par uniquement des questions-réponses, mais d'aborder un thème sur lequel le promoteur et la Ville redisent l'essentiel du point de vue à partir de ce thème-là. Des témoins experts qui sont invités par l'Office commentent. Et ensuite, les personnes présentes commentent à leur tour sous une forme d'intervention libre qui permet justement d'en débattre.



Donc, ces quatre ateliers-là viennent s'ajouter à la période d'information de questions et réponses pour nourrir la compréhension et les informations sous-jacentes au dossier.

5310

Ensuite, il y aura la période des mémoires. Donc, jusqu'au 29 mars, vous pouvez nous annoncer le dépôt de votre mémoire et le déposer. Et quand nous entendrons les mémoires, nous les aurons lus et nous essaierons de comprendre votre point de vue, essayer de voir exactement les questions que vous soulevez, les accords ou les désaccords que vous avez dans un projet de ce type.

5315

Ensuite, la commission produira son rapport.

Alors, merci beaucoup. J'espère que vous êtes satisfaits du travail que nous avons fait, et que nous sommes face à un gros projet dans un processus qui est fort complexe. Je tiens à remercier évidemment toutes les participantes et participants, et les représentants de l'Université de Montréal et les représentants de la Ville.

5320

Comme on dit dans ce genre de dossier-là, ce n'est qu'un au revoir et l'au revoir va être très bientôt. Merci beaucoup.

5325

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

5330

Et, j'ai signé :

5335

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**